

SAINT JEAN CHRYSOSTOME

PRÉFACE
DE
L'ABBÉ OLIVIER RIOULT

ADVERSUS JUDÆOS

X+B
ÉDITEUR

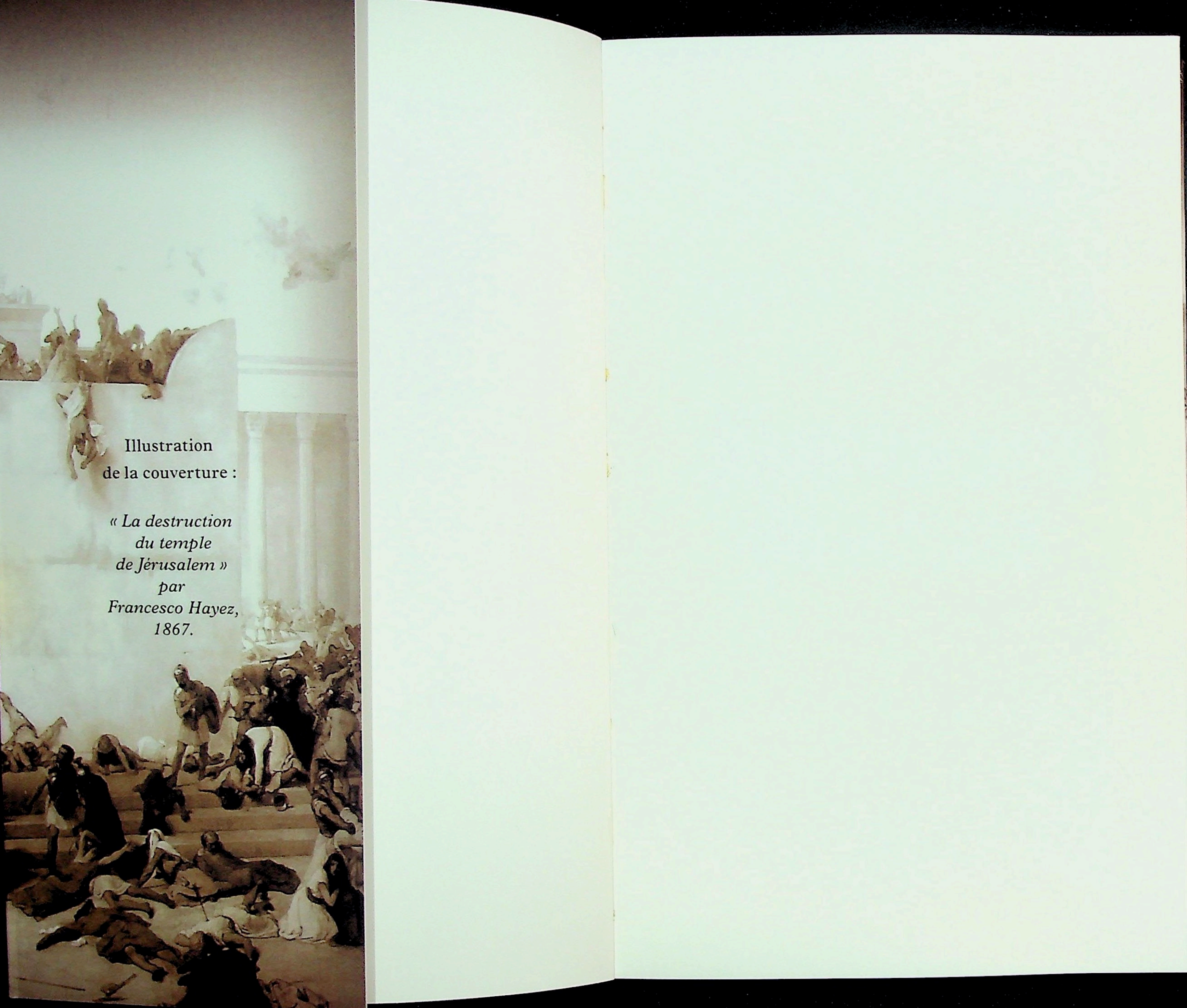


Illustration
de la couverture :

*« La destruction
du temple
de Jérusalem »
par
Francesco Hayez,
1867.*

ADVERSUS JUDÆOS

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

S. JEAN CHRYSOSTOME

TRADUCTION NOUVELLE

PAR

M. L'ABBÉ J. BAREILLE

chanoine honoraire de Toulouse et de Lyon

—

TOME DEUXIÈME

PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
rue Delambre, 9
1865

ANGERS, IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

—

PREMIÈRE ÉDITION

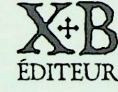
Dépôt légal : Janvier 2021.

ISBN 978-2-492083-06-8

SAINT JEAN CHRYSOSTOME

PRÉFACE
DE
L'ABBÉ OLIVIER RIOULT

ADVERSUS JUDÆOS



PRÉFACE

« Sans les siècles de catéchèse, de prédication et de vitupération chrétiennes, la catéchèse, la propagande et la vitupération hitlérienne eussent été impossibles [...]. Contre le judaïsme et ses fidèles, nulle arme ne s'est révélée plus redoutable que l'enseignement du mépris, forgé principalement par les Pères de l'Église au IVe siècle et dans cet enseignement du mépris du "peuple déicide" [...]. Presque tous les Pères de l'Église ont participé, de leur pierre, à cette entreprise de lapidation morale... Saint Hilaire de Poitiers comme saint Jérôme, saint Éphrem comme saint Grégoire de Nysse, et saint Ambroise et saint Épiphane - celui-ci juif de naissance - et saint Cyrille de Jérusalem, et j'en passe. Mais dans cette illustre cohorte, vénérable à tant d'autres égards, deux noms entre tous ont droit à une mention spéciale : le grand orateur grec saint Jean Chrysostome (Jean Bouche d'Or)... et le grand docteur de la latinité chrétienne, saint Augustin... »[1]

Telle est la vision de Jules Isaac. Cet écrivain juif n'avait pas seulement des obsessions contre la religion chrétienne, il avait aussi des exigences. Selon ce monsieur, l'Église devait rectifier l'enseignement de saint

---

1 — Jules Isaac, *Genèse de l'Antisémitisme*, Calmann-Lévy, Paris, (1948) 1956, pp. 290-365-508 & 327 & 161.

Jean Chrysostome, saint Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire le Grand, saint Agobard, etc. Rien que cela… Malgré la chutzpah[2] insolente de son réquisitoire contre les Saints Évangiles et contre l'enseignement des Pères, Jules Isaac trouva chez des prélats modernes de puissants appuis.

La subversion fit alors peu à peu son œuvre : La conférence de Seelisberg (1947), les Amitiés judéo-chrétiennes qui seront autant de chevaux de Troie, les tractations du cardinal Béa avec *l'American Jewish Committee* (1964)… Tout cela devait aboutir à une victoire de la Synagogue : la trahison du concile Vatican II (1965). Mgr de Provenchères, évêque d'Aix, dira lui-même que « l'origine du schéma *(Nostra ætate)* étudiée par plus de deux mille évêques vient d'une demande de Jules Isaac au Vatican. L'initiative de cet événement fut prise par un laïc, et un laïc juif. »[3] Une seule citation, celle d'un membre influent du Congrès juif mondial, suffira à saisir l'ampleur de la trahison commise :

> « Le cardinal Béa a souligné avec raison que, de tous les textes adoptés par le deuxième concile du Vatican, celui sur les Juifs est le seul qui ne contient aucune référence aux enseignements traditionnels de l'Église, qu'ils soient patristiques, conciliaires ou pontificaux. Cela démontre à l'évidence le caractère révolutionnaire de cet acte. »[4]

Nous renvoyons ceux qui désirent approfondir

2 — Culot et impudence juive.

3 — Discours pour l'inauguration officielle à Aix-en-Provence de l'avenue *Jules-Isaac* dont le nom remplaçait l'ancienne appellation d'avenue *Saint-Eutrope* ; *Terre de Provence*, 23 février 1965. Léon de Poncins, *Le Judaïsme et le Vatican*, p.210.

4 — Gerhart M. Riegner, *Ne jamais désespérer…*, Cerf, 1998, Ch. IV.

ces sujets à notre synthèse : *De la question juive*[5] : ils comprendront pourquoi saint Louis et saint Pie V, tout comme le chancelier du IIIe Reich, ont imposé aux juifs dans leurs États le port obligatoire d'une rouelle ou d'une étoile jaune.

Selon les modernistes, qui sont donc des traîtres doublés d'hérétiques, les chrétiens doivent jeter aux orties les enseignements des Pères. Mgr Doré, lors d'un discours tenu à la loge juive de René Hirschler à l'occasion de l'exposition « *le Juif et le judaïsme dans l'art médiéval en Alsace* »[6] disait sa « honte » et son « étonnement » devant l'attitude des chrétiens du passé envers les juifs et rendait hommage à Jules Isaac qui a « magistralement résumé cet "enseignement du mépris" :

> « Peuple infidèle, qui n'a pas reconnu la visite de son Messie, sourd à ses paroles, aveugle à ses signes, devenu incapable de lire sa propre Écriture Sainte et les promesses de salut qu'elle contient, le peuple juif se trouve rejeté par Dieu, maudit, pour avoir failli à sa mission. »

Mais heureusement, nous dit l'archevêque de Strasbourg, le concile Vatican II est passé par là, et « aujourd'hui, c'est la réconciliation et le dialogue fraternel » qui priment, même si « un long travail d'éducation » est encore nécessaire pour « extirper tout germe d'antijudaïsme » dans le christianisme.

Mgr Doré n'est malheureusement pas un cas isolé. En 1980, à Mayence, Jean-Paul II, de sinistre mémoire, avait enseigné que « l'ancienne Alliance n'a jamais été révoquée. »[7] Cette affirmation est hérétique car elle

5 — Abbé O. Rioult, *De la question juive – Synthèse*, Édition Saint-Agobard, 2018, p. 433.

6 — Mgr Doré, *L'Église en Alsace*, août 2003.

7 — D.C. 78 (1981), p. 427.

contredit saint Paul et le magistère constant de l'Église. Malgré cela, à Rome en 1982, il prêchait une « étroite collaboration » avec les juifs... Et cerise sur le gâteau, le 13 avril 1986, il effectuait une visite historique au rabbin dans la synagogue même de Rome.

Face à la subversion juive et contre la trahison moderniste, il est urgent de relire ce que saint Jean Chrysostome prêchait aux chrétiens :

« Je sais que beaucoup respectent les Juifs, et pensent que leurs rites sont honnêtes, même aujourd'hui ; c'est pourquoi j'ai hâte de déraciner cette pernicieuse opinion.... À la vérité, ils affirment absolument qu'ils adorent, eux aussi, le vrai Dieu ; mais, à Dieu ne plaise que nous le disions ! Aucun Juif n'adore Dieu. C'est le Fils de Dieu lui-même qui le déclare. Car, dit-il, "si vous connaissiez mon Père, vous me connaîtriez, mais vous ne connaissez ni moi ni mon Père". »

Premier discours contre les Juifs

« Est-ce une petite différence que celle qui existe entre nous et les Juifs ? Est-ce que notre controverse avec eux tombe sur des points sans importance pour que vous croyiez que le judaïsme et le christianisme ne forment qu'une seule et même religion ? Pourquoi alliez-vous des choses incompatibles ? Ils ont crucifié Jésus-Christ, et vous l'adorez. Vous le voyez, la différence est totale. Comment pouvez-vous courir aux réunions de ceux qui ont crucifié Celui que vous faites profession d'adorer ?... Comme chrétiens, vous participez aux mystères, vous adorez Jésus-Christ, vous lui demandez des grâces ; et vous célébrez des fêtes avec ses ennemis ? Et dans quelle intention, après cela, vous présentez-vous à l'église ? »

Quatrième discours contre les Juifs

Qui est saint Jean Chrysostome ?

Selon l'Église catholique, Jean est saint, patriarche de Constantinople, Père de l'Orient et docteur de l'Église. Son surnom traditionnel de Chrysostome - "*bouche d'or*"[8] - indique assez l'admiration des siècles devant son exceptionnelle éloquence. Divers saints et différents auteurs l'appelaient : "*une des colonnes de l'Église*", "*le flambeau de la vérité*", "*la trompette de Jésus-Christ*", "*le sage interprète des secrets de Dieu*", "*un astre brillant*". Saint Augustin lui donnera même le titre de "*docteur illustre très éclairé dans la foi*".

Aux talents d'orateur, il joignait la profondeur du plus habile dialecticien. Sa supériorité éclate surtout dans les ouvrages polémiques que ce Père composa contre les Juifs, les Anoméens et quelques autres hérétiques. La pureté de sa langue grecque est reconnue des spécialistes. Ce qui n'empêche point, bien au contraire, ses discours, sa théologie et son exégèse d'être éminemment populaires et pratiques. Car saint Jean Chrysostome voulait surtout être le pasteur de son peuple qu'il exhortait à vivre chrétiennement.

Aucun Père grec, à l'exception d'Origène, n'a laissé une œuvre aussi étendue que celle de saint Jean Chrysostome. Encore est-il bien probable que beaucoup de ses discours, recueillis seulement par les sténographes, sont perdus pour nous. Ses œuvres remplissent de nombreux volumes de la Patrologie Grecque. On y distingue des traités (sur la vie monastique, le sacerdoce, le veuvage et la chasteté, l'éducation, le problème de la souffrance, contre les Juifs et les païens) ; des sermons

8 — Des deux mots grecs : chrysose et stoma. Le surnom lui a été donné au VIe/VIIe siècle.

(Homélies exégétiques[9] qui commentent tant l'Ancien que le Nouveau Testament, Homélies apologétiques, baptismales et liturgiques)[10], et des lettres (deux cent quarante-deux), écrites toutes sur la route ou au cours de l'exil. (La correspondance avec la diaconesse Olympias, la veuve dévouée, est particulièrement importante ; exaltant la vertu sanctificatrice de la souffrance, elle révèle la profonde foi et l'éminente sainteté de Jean Chrysostome).

Notice biographique

Jean est né à Antioche entre 345 et 347, d'une famille riche. Son père, qui remplissait les fonctions de commandant militaire, mourut peu après sa naissance. Il fut élevé d'abord par sa mère Anthousa qui, veuve à vingt ans, refusa de se remarier pour se consacrer tout entière à l'éducation de son fils. Elle y arriva si bien qu'elle força l'admiration du rhéteur Libanius sous la direction duquel l'adolescent se livra avec enthousiasme à l'étude. À dix-huit ans, au terme de ses études classiques, il mena, aux côtés d'Anthousa une existence

9 — On sait qu'il existait au point de vue exégétique, deux écoles rivales : celle d'Alexandrie cultivant surtout l'interprétation allégorique, et celle d'Antioche s'appliquant surtout à développer le sens littéral et historique. Jean Chrysostome appartenait à celle d'Antioche. Mais il a su éviter les excès dans lesquels tomba un de ses représentants les plus connus, Théodore de Mopsueste, qui fut condamné pour ses tendances rationalistes.

10 — Saint Jean Chrysostome prêchait au moins deux fois par semaine, le samedi et le dimanche, et plus souvent encore quand se rencontraient des fêtes des Martyrs. Pendant le carême, les prédications étaient plus fréquentes, et, aux approches de Pâques, elles devenaient quotidiennes. L'auteur n'écrivait pas d'avance ordinairement ce qu'il voulait dire. « *Ses sermons, dira Bossuet, sont les plus beaux qui nous soient restés de l'antiquité.* »

quasi monacale, tout en se préparant au baptême qu'il reçut dans la nuit de Pâques 368. Initié à l'étude des livres saints et à l'ascèse par Diodore (futur évêque de Tarse), il accéda en 371 au lectorat et se mit au service de Mélèce, évêque d'Antioche.

En 372, à la mort de sa mère, il se retira dans le désert pendant plusieurs années pour se livrer aux labeurs ascétiques. Mais sa santé l'obligea à revenir à Antioche (378), où il reprit ses fonctions de lecteur. Ordonné diacre en 381 puis prêtre en 386 par le patriarche d'Antioche, il devient rapidement l'un des prédicateurs les plus influents d'Orient. C'est d'Antioche que datent la plupart de ses discours qui nous sont parvenus. Pendant onze ans, de 386 à 397, il réunit autour de sa chaire une foule incroyable, avide de l'entendre et qui manifestait parfois bruyamment son admiration.

En 397, Constantinople ayant besoin d'un évêque, le choix d'Arcadius se fixa sur Jean. L'honneur était grand, mais la charge lourde et périlleuse pour qui voulait faire tout son devoir. Dans le clergé, dans les monastères, à la cour, parmi le peuple le relâchement était général. Nommé évêque de Constantinople en 398, Jean Chrysostome n'épargna personne et donna aux plus puissants des avertissements sévères. Il commença par son propre palais, d'où il bannit le luxe et les mondanités. Les clercs furent priés de vivre frugalement. Aux moines gyrovagues et parasites des maisons opulentes, il imposa la retraite dans leurs couvents. Il osa critiquer le premier ministre. Il entreprit encore de juguler le zèle intempestif de certaines dames de qualité. En même temps, pour ranimer la ferveur religieuse des fidèles, il donna plus d'éclat aux cérémonies liturgiques et multiplia les processions. Il enveloppa d'une sollicitude particulière les pauvres et les petits et favorisait les établissements charitables des restrictions qu'il s'était imposé. Le

peuple commença à le vénérer.

En l'an 400, lorsque les Goths eurent occupé la capitale, Jean s'opposa avec succès à leur désir de voir attribuer une église de la ville au culte arien. Par son inlassable zèle, par des réformes pondérées, il tenta de mettre fin à la corruption et au luxe qui régnaient parmi les gens de cour et certains membres du haut clergé. En mai 403, Jean Chrysostome eut l'audace de prononcer un sermon où il stigmatisait les vices féminins et où l'on put croire qu'il visait Eudoxie en la personne de Jézabel. Une coalition de mécontents ne tarda pas à se former contre lui, favorisée par l'impératrice Eudoxie et comprenant des moines indisposés par ses épurations, des dévotes trop lestement remises en place, des membres mécontents du clergé et de la cour et quelques évêques du dehors. Le chef en fut le patriarche d'Alexandrie, Théophile, qui sut exploiter à merveille les inimitiés que Jean s'était créées.

Par une procédure des plus illégales, Théophile, venu à Constantinople, s'érigea en juge de l'archevêque et, sur des motifs controuvés ou futiles, le fit déposer au conciliabule du Chêne, près de Chalcédoine, par quelques prélats complaisants (403). Théophile demanda ensuite à l'empereur d'expulser l'évêque déclaré déchu. Le peuple de la capitale était bien décidé à ne pas se laisser enlever son pasteur. Mais les troupes usèrent de la force, le sang se mit à couler, et Jean se présenta spontanément, trois jours après sa déposition, aux autorités de la ville. Jean, exilé, dut quitter la ville pour Prenetos, sur la côte de Bithynie ; mais ce fut pour y rentrer en triomphe quelques jours après. Le peuple menaçant avait réclamé son archevêque, et la cour effrayée avait dû le rappeler.

Malheureusement, cette paix fondée sur la peur, en raison d'un tremblement de terre qui secoua la ville après

le départ de son Patriarche, dura peu. Quelques semaines plus tard, la situation se renversa. L'inauguration d'une statue d'Eudoxie érigée non loin de Sainte-Sophie donna lieu à des réjouissances publiques qui excitèrent l'éloquence de l'archevêque. L'impératrice prit mal la chose. Puis, à l'occasion d'une cérémonie en l'honneur de saint Jean-Baptiste, Eudoxie se crut visée lorsque, dans un sermon, Jean Chrysostome évoqua la triste figure d'Hérodiade. À Noël 403, Arcadius et Eudoxie s'abstinrent d'assister à l'office célébré par Jean. La rupture entre la cour et l'évêque était définitivement consommée.

Dès janvier 404, les vieux ennemis du prélat reparurent dans la capitale, le mirent en accusation, et firent abonder l'empereur dans leur sens. Aux approches de Pâques, l'évêque fut confiné dans son palais. Une fois de plus, les fidèles s'ameutèrent. L'intervention de la police donna lieu, en pleines fêtes pascales, à de sanglantes échauffourées. Le 9 juin, un édit impérial de relégation fut signé. Déposé une seconde fois d'une façon aussi illégale que la première, il fut d'abord exilé, en 404, à Cucuse, dans la vallée du Taurus. Il y parvint après 70 jours de marche d'un pénible voyage de 170 km. Malgré cela, de partout, mais en particulier d'Antioche, on rendait visite à l'exilé.

À Constantinople, on apprit avec déplaisir que Jean ait repris contact avec le pape. Au cours de l'été de 407, ordre est donné de transférer au loin le gênant évêque : à Arabissus, puis plus au nord à Pityus à 1500 km, aux pieds du Caucase, en plein pays barbare. L'ordre de transfert fut exécuté brutalement. Le départ eut lieu vers le 25 août. On avançait, sous l'ardent soleil ou sous la pluie diluvienne de fin d'été, par des marches d'environ 20 km par jour. Mais Jean, exténué, s'affaissa en cours de route et mourut près de Comane, le 14

septembre. Il avait cinquante-huit ans et fut inhumé dans une chapelle dédiée à saint Basilisque, dans le petit village appelé aujoud'hui Bizeri, où il avait expiré.

Son triomphe posthume ne se fit pas attendre. À Rome, le pape se refusa à restaurer la communion avec les patriarches orientaux tant que le nom de Jean ne serait pas inscrit dans les diptyques de la messe. En 428, la cour byzantine institua une fête en l'honneur de Jean. Dix ans plus tard, l'empereur Théodose, à la demande du patriarche Proclus, ordonna de ramener à Constantinople les reliques du saint. Le martyrologe romain, comme les synaxaires orientaux, ont inscrit la fête de Jean Chrysostome au 27 janvier, anniversaire du retour du corps à Constantinople. En outre, l'Église byzantine fêtait son plus grand orateur le 30 janvier, en même temps que saint Basile et saint Grégoire de Naziance, en louant sa naissance illustre, sa pénitence exemplaire, son éloquence victorieuse, son sacerdoce plein de bénédictions, son épiscopat digne d'un apôtre, sa véritable liberté dans l'exil, son martyre et son retour triomphal. Il sera l'un des quatre Docteur de l'Église à épauler la chaire de saint Pierre dans la basilique vaticane avec saint Athanase, saint Ambroise et saint Augustin.

Discours contre les Juifs

L'Église, et en particulier l'Église d'Antioche, a toujours eu à combattre toutes sortes d'erreurs enfantées par l'orgueil de la raison humaine ou par des systèmes produits par des hommes ambitieux ou dissolus. Le zèle de saint Jean Chrysostome n'a épargné aucun sectaire. Qu'ils soient hérétiques ariens, anoméens, sabelliens, marcionites, valentiniens, gnostiques, manichéens, macédoniens, juifs ou païens, le saint apôtre d'Antioche les combattait, tantôt directement dans des conférences

publiques, des traités spéciaux ou dans l'exposition d'un chapitre de l'Écriture, tantôt indirectement à l'occasion d'un texte qu'il développa.

Soit par curiosité, soit par conviction, un certain nombre de chrétiens d'Antioche fréquentaient les synagogues et célébraient les jeûnes et les cérémonies juives. La superstition allait si loin chez quelques-uns que saint Jean Chrysostome raconte le cas d'un chrétien ayant entraîné de force une femme dans une synagogue pour qu'elle y prêtât serment, s'imaginant qu'un serment prêté dans une synagogue était plus sacré que s'il eût été fait dans l'église en présence de l'autel. Le mal fut donc assez grand pour que saint Jean Chrysostome décide de le combattre en consacrant huit homélies contre les Juifs. Ces discours ont été écrits pour les trois premiers en 386, et pour les cinq autres en 387.

Pour convaincre ces chrétiens indécis, et en même temps pour éclairer les Juifs, il résume toute sa polémique en deux idées principales : Les Juifs ont été réprouvés de Dieu et Jésus-Christ a aboli les cérémonies légales. La religion de Moïse est en effet abolie, le temps de la synagogue est fini, Dieu a rejeté Israël ; une ère nouvelle a commencé, la loi évangélique, fondée sur les mystères de la vie, de la Passion et de la mort du Christ, Fils de Dieu et a remplacé la loi mosaïque avec son culte et ses cérémonies.

Dans le 1er discours, saint Jean Chrysostome combat les Judaïsants. Il interdit aux Chrétiens de participer aux jeûnes ou aux fêtes des Juifs parce que les Juifs sont des misérables qui font tout à contretemps et que leur synagogue n'est pas plus respectable qu'un théâtre, un lieu de débauche et une caverne de brigands : elle est l'hôtellerie des démons, tandis que l'église est la maison de Dieu. Et à ceux qui prétendent que la possession

des Livres saints rendrait la synagogue vénérable, notre saint docteur répond que non, car les Juifs outragent ces livres, en disant qu'ils ne parlent pas de Jésus-Christ ; parce qu'ils s'en servent pour tromper plus aisément les faibles ; et enfin parce que, la synagogue et ses enfants sont la demeure des démons. Il faut donc user de tous les moyens possibles pour empêcher les frères de judaïser.

Dans le 2e discours, il explique pourquoi, sous peine de malédiction, il ne faut pas observer le jeûne des Juifs.

Dans le 3e discours, il montre, en se fondant sur la doctrine de saint Paul, que Dieu, en détruisant la seule ville où pouvait légalement se faire la pâque, a suffisamment déclaré qu'il rejetait toutes les fêtes des Juifs.

Dans le 4e discours, il explique que pour juger si une action est bonne ou mauvaise, il faut moins considérer sa nature que sa conformité avec la volonté de Dieu. Et il montre que le jeûne des Juifs est opposé à la volonté de Dieu, Dieu ayant montré clairement qu'il n'agréait plus le culte des Juifs.

Dans le 5e discours, saint Jean Chrysostome enseigne que le temple des Juifs ne sera jamais rétabli. Il le démontre par la prédiction de Jésus-Christ, par les prophètes et par les efforts qu'ont faits les Juifs pour rétablir leur temple, efforts qui ont toujours été impuissants et inutiles. Il exhorte donc les Chrétiens à rester éloignés des superstitions judaïques.

Dans le 6e discours, saint Jean Chrysostome examine à quoi les Juifs peuvent attribuer leur désastre

actuel. Notre docteur montre qu'ils ne sont accablés de maux que parce qu'ils ont crucifié le Seigneur Jésus : ce qu'il confirme par l'autorité des prophètes. Il infère de leurs maux la divinité de Jésus-Christ, parce que, s'il n'était qu'un vil imposteur, comme ils le prétendent, de quelques péchés qu'ils se fussent rendus coupables, quelque irrité que Dieu pût être contre eux, il les aurait épargnés pour la gloire de son nom, pour ne pas laisser glorifier son ennemi. Outre leur ville et leur temple, les Juifs ont perdu tous leurs privilèges, ils n'ont plus de sacerdoce. Enfin, il s'élève contre les chrétiens qui fréquentent leurs synagogues et montre combien leur conduite est absurde et condamnable, digne des plus grandes peines, ne pouvant être excusée par aucune raison.

Dans le 7e discours, le saint revient sur le temple définitivement détruit qui laisse les Juifs sans sacrifice e sans sacerdoce. Ces institutions, comme le prouve l'Écriture, en particulier saint Paul, devaient être remplacées à cause de leur imperfection par le sacrifice du Dieu incarné, et c'est pourquoi elles ne seront jamais rétablies. Au sacerdoce, selon l'ordre d'Aaron, a succédé pour toujours le sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech, et à la loi ancienne a succédé une nouvelle loi en rapport avec le nouveau sacerdoce.

Dans le 8e et dernier discours, le pasteur rappelle à ses brebis qu'il ne suffit pas de prémunir ses frères avant qu'ils pèchent, il faut encore leur donner des soins après qu'ils ont péché. C'est ainsi que Dieu a agi envers Adam et Caïn ; Paul, envers le fornicateur ; et le Samaritain, envers le blessé. Il en conclut que nous devons nous appliquer à guérir nos frères coupables en les retirant du judaïsme, en leur montrant en particulier

combien ils ont tort de demander la santé aux démons. Un chrétien doit savoir souffrir plutôt que de pécher, à l'exemple de Job, du paralytique ou de Lazare. Ces souffrances sont une correction de Dieu, et un fils n'est pas admis à se plaindre de son père qui le corrige. De plus, la patience dans la douleur a d'heureux effets : sur la terre, elle attire la louange et dispose Dieu à guérir des maladies qu'on endure ; au ciel, elle fait obtenir la couronne du martyre.

Tel est le message de saint Jean Chrysostome aux chrétiens de son époque. Et il est toujours d'actualité. Remercions XB ÉDITEUR d'avoir réédité ce chef d'œuvre de notre patrimoine chrétien et d'avoir ainsi sauvé de l'oubli une œuvre remarquable, d'une extraordinaire richesse de notre saint Patriarche.

Au-delà de son œuvre dont il faut se nourrir, puisse cette réédition nous porter à imiter saint Jean Chrysostome tant dans son humilité profonde que dans son zèle ardent par amour de la vérité afin de pouvoir partager son héroïque patience par laquelle il couronna sa vie.

Abbé Olivier Rioult
Ermitage saint Agobard
le 16 décembre 2020

PREMIER DISCOURS.

1. Je me proposais de compléter aujourd'hui les observations que je vous présentais dernièrement sur la question de l'incompréhensibilité de Dieu, et de répandre sur cette même question de plus abondantes lumières. Nous vous en avons entretenus longuement dimanche dernier, et nous avions invoqué le témoignage de David, de Paul et d'Isaïe. « Qui racontera son origine ? S'écriait celui-ci. » *Isa.*, LIII, 8. Celui-là rendait grâces à Dieu de ne pouvoir le comprendre : « Je le reconnais, Seigneur, vous êtes grand à faire peur ; vos œuvres sont admirables. Votre science est merveilleusement élevée au-dessus de moi, et je ne saurais l'atteindre. » *Psalm.*, CXXXVIII, 14. Quant à Paul, il envisage, non l'essence de Dieu, mais sa providence ; et dès qu'il en a entrevu un faible rayon, à propos de la vocation des Gentils, comme s'il se fût trouvé en présence d'un vaste et immense océan, le voilà qui s'écrie : « Ô profondeur des richesses, de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont insondables ; qu'inabordables sont ses voies ! » *Roman.*, XI, 33. Il suffisait sans doute de ces témoignages pour l'évidence de la démonstration ; je ne me suis pas contenté pourtant de la parole des prophètes, je ne me suis pas arrêté à celle des apôtres ; je suis monté dans les cieux, je vous ai dévoilé le séjour des anges qui chantaient : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, paix sur la terre

pour les hommes de bonne volonté. » *Luc,* II, 14. Vous avez encore entendu les séraphins dire, avec un respect et avec un saisissement profonds : « Saint, saint, saint est le Seigneur des armées ; toute la terre est remplie de sa gloire. » *Isa.,* VI, 3. À ces voix, les chérubins ont ajouté la leur : « Bénie soit la gloire du Seigneur au lieu de son séjour. » *Ezech.,* III, 12. Trois témoins pris sur la terre, trois autres pris dans les cieux, vous démontrent que la Majesté divine est inaccessible.

La démonstration était irréfragable ; aussi des applaudissements nombreux retentissaient-ils, l'assemblée s'échauffait-elle, la flamme courait-elle dans les rangs des spectateurs. Et moi j'étais heureux, non certes des louanges qu'on me décernait, mais de la gloire que recevait le Seigneur ; car vos applaudissements et vos louanges n'étaient que la manifestation de l'amour dont vos âmes sont remplies envers Dieu. Tels d'affectueux serviteurs, entendant quelqu'un faire l'éloge de leur maître, prêtent à cet homme une oreille passionnée, à cause de l'amour dont ils brûlent pour celui qu'ils servent ; tels alors vous êtes-vous montrés, et par vos applaudissements redoublés vous avez déclaré votre dévouement au Seigneur. Je voulais donc poursuivre aujourd'hui ces mêmes combats ; car, si les ennemis de la vérité ne se lassent pas de blasphémer leur bienfaiteur, à plus forte raison devons-nous bénir sans relâche le Dieu de l'univers. Que faire, pourtant ? Un autre mal, extrêmement funeste, réclame l'intervention salutaire de notre parole, un mal qui réside dans le corps même de l'Église. Aussi faut-il commencer par guérir celui-ci, avant de songer au mal du dehors : il faut s'occuper de ses proches, avant de porter ses soins à des étrangers. Ce mal, quel est-il ?

Le temps approche, où pour ces malheureux, ces infortunés Juifs, les fêtes vont se succéder sans interruption : la fête des Trompettes, celle des Tabernacles, les jeûnes. Or, il y a dans nos rangs, et parmi ceux qui prétendent avoir les mêmes sentiments que nous, plusieurs fidèles, dont les uns assistent au spectacle de ces fêtes, les autres y participent et jeûnent avec les Juifs ; coutume détestable, que je voudrais extirper de l'Église. Nos discours contre les Anoméens trouveront ailleurs leur place, et ce délai n'entraînera pas de fâcheuse conséquence ; tandis que si nous ne guérissons les fidèles atteints de ce mal, maintenant que les fêtes se présentent, pour ainsi parler, à nos portes, il est fort à craindre que la coutume et l'ignorance ne grossissent le troupeau de ces prévaricateurs, et que nos exhortations à ce sujet ne deviennent plus tard inutiles. Si, pour n'être pas instruits aujourd'hui sur cette matière, des chrétiens participaient au jeûne des Juifs, le péché une fois commis, en vain essaierions-nous d'appliquer le remède. Voilà pourquoi je me hâte de prévenir l'occasion. Ainsi agissent les médecins : ce sont les maladies les plus graves et les plus aiguës qu'ils s'efforcent de guérir tout d'abord. D'ailleurs, il existe une étroite parenté entre la cause présente et la première. L'impiété des Anoméens se rapprochant beaucoup de celle des Juifs, les combats que nous avons à livrer aujourd'hui seront à peu près de même nature que les combats livrés précédemment. L'accusation que les Juifs soulevaient, les Anoméens la formulent de même. Et quelle était l'accusation des Juifs ? Ils accusaient le Christ d'appeler Dieu son Père et de se faire l'égal de Dieu. Cette accusation, les Anoméens la renouvellent, ou plutôt ils ne la formulent pas ; ils suppriment cette parole et le sens qui y est attaché, sinon de la main, du moins par la pensée.

2. Ne soyez pas étonnés, si j'ai appelé les Juifs des malheureux. Ils sont en effet bien malheureux et bien

misérables, d'avoir repoussé tant de trésors que le Ciel versait entre leurs mains, et de les avoir obstinément rejetés. Le Soleil de justice les réjouit de sa clarté matinale, et ils ne veulent pas de ses rayons, et ils restent assis dans les ténèbres : et nous, qui avions vécu dans les ténèbres, nous attirons à nous la lumière, et nous sommes délivrés des ombres de l'erreur. Ils étaient les rameaux de la racine bénie, et ils ont été brisés : nous n'avions rien de commun avec la racine, et nous avons porté le fruit de la piété. Ils lisaient les prophètes dès leur âge le plus tendre, et ils crucifièrent Celui que chantaient les prophètes : nous qui n'avions jamais ouï parler des Écritures divines, nous nous sommes prosternés devant ce Crucifié. Et c'est pour cela qu'ils sont malheureux, ayant repoussé des biens qui leur étaient destinés, et que d'autres ont attirés à eux et leur ont ravis. Appelés à devenir des enfants d'adoption, ils se sont abaissés à la condition des chiens : nous qui étions ravalés à ce dernier rang, nous avons pu, avec le secours de la grâce divine, nous dépouiller de ces instincts dépravés et nous élever à la dignité des enfants. Et comment le savons-nous ? « Il n'est pas bon, disait le Christ à la Chananéenne, de prendre le pain des enfants et de le jeter aux chiens. » *Matth.*, XV, 26. Il désignait les Juifs sous le nom d'enfants, et sous le nom de chiens les Gentils. Mais l'ordre a été interverti ; les Juifs sont devenus des chiens, et nous des enfants. « Gardez-vous des chiens, disait Paul à leur sujet ; gardez-vous des mauvais ouvriers, gardez-vous des circoncis. C'est nous, qui sommes les vrais circoncis. » *Philipp.*, III, 2-3.

Voyez-vous comment ils sont passés de la dignité des enfants à cette condition méprisable ? Voulez-vous maintenant savoir comment nous sommes passés nous-mêmes de cette condition-ci à celle des enfants ? « Quant à tous ceux qui l'ont reçu, il leur a donné le

pouvoir de devenir enfants de Dieu. » *Joan.*, I, 12. Rien de plus misérable que ces Juifs, qui sont toujours allés au-devant de leur perte. Fallait-il observer la loi, ils la foulaient aux pieds ; maintenant, qu'elle a été abrogée, ils prétendent en maintenir l'observation. Quelle situation plus triste que d'éviter le Seigneur, non-seulement en transgressant la loi, mais encore en l'observant ! De là le reproche qui leur était adressé : « Peuple à la tête dure et au cœur incirconcis, vous vous mettez toujours en opposition avec l'Esprit-Saint ; » non-seulement par la violation de la loi, mais en voulant l'observer à contretemps, « Peuple à la tête dure, » qualification bien juste, car ils n'acceptèrent pas le joug du Christ, quoiqu'il fût suave, quoiqu'il n'eût rien de lourd et d'accablant. « Apprenez de moi, disait le Sauveur, que je suis doux et humble de cœur. Prenez mon joug sur vous, car mon joug est doux, et mon fardeau léger. » *Matth.*, XI, 29-30. Ils ne purent néanmoins le supporter, à cause de la dureté de leur tête ; ils ne se bornèrent même pas à le récuser, ils le brisèrent et le mirent en pièces. « Dès le commencement, s'écriait un prophète, vous avez brisé votre joug, vous avez rompu vos liens. » *Jerem.*, II, 20. Ce n'est pas Paul qui parle de la sorte ; c'est un prophète qui fait entendre ce cri, et qui prend le joug et les liens comme symbole de la royauté, parce que les Juifs avaient repoussé la royauté du Christ en disant : « Nous n'avons d'autre roi que César. » *Joan.*, XIX, 15. Vous avez brisé le joug, vous avez rompu les liens, vous vous êtes précipités du haut des cieux, vous vous êtes rangés sous le domaine des hommes. Examinez ici comment le Prophète caractérise admirablement leur indocilité. Il ne dit pas : « Vous avez mis à bas le joug ; » mais, « vous l'avez brisé : » acte propre aux animaux les plus sauvages, rebelles au frein et incapables de se soumettre.

D'où leur est venue cette humeur farouche ? de

la gloutonnerie et de l'intempérance ? Qui l'assure ? Moïse lui-même. « Israël mangea ; le peuple bien-aimé s'engraissa, se gorgea et se révolta. » *Deuter.*, XXXII, 15. Semblables à ces animaux qui, puisant dans une abondante pâture trop d'embonpoint, n'en deviennent que plus ombrageux et plus indomptés, ne supportant ni joug, ni frein, ni la main du conducteur, le peuple juif, poussé par l'intempérance et l'abondance temporelle dans l'abîme de l'iniquité, affecta des airs de révolte, et ne voulut ni accepter le joug du Christ, ni traîner la charrue de sa doctrine. C'est ce qu'un prophète avait annoncé en ces termes : « Tel qu'une génisse frappée de l'aiguillon, Israël s'est détourné du Seigneur. » *Ose.*, IV, 16. Un autre l'appelle « un taureau indocile au joug. » *Jerem.*, XXXI, 18. Or, les animaux comme ceux-là, incapables de travaux, ne sont bons qu'à être égorgés. Ce fut le sort des Juifs : s'étant rendus eux-mêmes incapables d'agir, ils attirèrent le couteau sur leur gorge. D'où ce mot du Christ : « Quant à mes ennemis que voilà, lesquels n'ont pas voulu que je règne sur eux, amenez-les ici, et massacrez-les. » *Luc.*, IX, 27. C'est alors, ô Juif ! Qu'il te fallait jeûner, quand ton intempérance te préparait ces maux, quand tes excès te conduisaient à l'impiété, et non maintenant : maintenant, tes jeûnes sont hors de propos, et abominables en même temps. Qui nous le dit ? Isaïe, dont la grande voix fait entendre ces paroles : « Ce n'est pas moi qui ai choisi ces jeûnes, dit le Seigneur. » Et pourquoi cela ? « Parce que vous ne jeûnez que pour susciter des procès et des querelles, et pour frapper impitoyablement vos frères. » *Isa.*, LVIII, 4-5. Si donc, quand vous frappiez vos semblables, vos jeûnes étaient un objet d'horreur, maintenant, que vous avez immolé votre Seigneur, comment en seraient-ils agréés ? à quel titre cela serait-il possible ? Il faut dans celui qui jeûne la contrition, la componction, l'humilité,

et non l'ivresse de la colère ; et vous frappez vos pareils !

Ainsi, autrefois leurs jeûnes n'aboutissaient qu'à des procès et à des querelles ; aujourd'hui, ils aboutissent au libertinage et à la débauche ; on les voit, les pieds nus, danser sur les places publiques ; ils prétendent jeûner, mais leurs actes sont les actes qu'inspire l'ivresse. Écoutez comment le Prophète veut que vous jeûniez : « Sanctifiez le jeûne ; » il ne dit pas : « Faites du jeûne une fête profane. » — « Annoncez l'assemblée solennelle, poursuit-il, réunissez les vieillards. » *Joël.*, I, 14. Et ceux-ci, réunissant des troupes d'efféminés, des bandes nombreuses de misérables courtisanes, attirent à la synagogue le théâtre en entier et les histrions de la scène, car leur synagogue ne diffère en rien de ces lieux publics. Il y a des gens, je ne l'ignore pas, qui accusent d'audace mes paroles, parce que j'ai dit que la synagogue ne diffère en rien du théâtre : c'est moi qui les accuserai de ce crime, s'ils récusent ces sentiments. Condamnez-moi si je parle de moi-même ; mais si j'emprunte les propres expressions du Prophète, acceptez la sentence.

3. Je sais encore que plusieurs fidèles ont pour les Juifs un certain respect, et estiment leurs observances dignes, à quelques égards, de vénération : c'est une raison pour moi de m'attacher à déraciner complètement cette funeste croyance. J'ai avancé que la synagogue ne vaut pas mieux que le théâtre ; j'invoquerai à l'appui le témoignage d'un prophète ; car la parole des Juifs n'est pas plus digne de foi que celle des prophètes. Que dit Jérémie ? « Ton front est devenu celui d'une prostituée ; il n'y a plus personne devant qui tu rougisses. » *Jerem.*, III, 3. Or, le lieu où réside la prostituée, n'est-ce pas un lupanar véritable ? Que dis-je ? la synagogue n'est pas seulement un théâtre et un lieu de prostitution ; elle est une caverne de brigands, un repaire de bêtes fauves.

« Votre maison est devenue, pour ainsi dire, la tanière de la hyène, dit le Seigneur ; » *Jerem.*, VII, 11 ; non pas d'une bête féroce ordinaire, mais d'une bête impure. « J'ai abandonné ma maison, lisons-nous encore, j'ai déserté mon héritage. » *Jerem.*, XII, 7. Si Dieu les a abandonnés, quel espoir de salut leur resterat-il ? Mais ils prétendent adorer, eux aussi, le Seigneur. Loin de nous un pareil langage : non, nul d'entre les Juifs n'adore Dieu. Qui l'affirme ? Le Fils de Dieu. « Si vous aviez connu mon Père, leur disait-il, vous m'auriez connu moi-même. Or, vous n'avez connu ni mon Père, ni moi. » *Joan.*, VIII, 19. Quel témoignage plus respectable pourrais-je invoquer ? S'ils ont méconnu le Père, s'ils ont crucifié le Fils, s'ils ont repoussé l'assistance de l'Esprit, qui osera soutenir que leur synagogue n'est pas l'habitacle des démons ? Non, Dieu n'y est pas adoré ; gardez-vous de le croire. Ce lieu n'appartient qu'à l'idolâtrie ; et nonobstant, des fidèles fréquentent ces lieux comme des lieux dignes de vénération.

Ce que je vous dis là, je ne l'affirme pas d'une façon conjecturale ; je l'ai appris par les faits mêmes. Il n'y a guère que trois jours, vous pouvez m'en croire, je dis la vérité, je vis une femme de condition honnête et libre, de mœurs irréprochables, attachée à la foi, qu'un homme impur et insensé, chrétien en apparence, car je ne dirais pas que l'auteur d'une pareille tentative soit un chrétien véritable, contraignait de pénétrer dans un temple juif et d'y affirmer avec serment quelque chose de relatif à des affaires en litige. Comme elle appelait à son aide, et qu'elle protestait contre cette violence inique, représentant qu'ayant pris part aux divins mystères, il ne lui était pas permis de paraître en ces lieux, je sentis le zèle m'embraser d'un feu ardent, et, me levant, je ne souffris pas qu'on entraînât cette infortunée à une telle prévarication, et je l'arrachai à ces sollicitations injustes.

Ensuite, je demandai à l'auteur de cette violence s'il était chrétien. Celui-ci, répondant affirmativement, je le repris avec vigueur, relevant sa stupidité et sa folie sans mesure, et je lui assurai qu'il ne l'emportait en aucune façon sur les plus lourdes bêtes de somme, si, en prétendant adorer le Christ, il entraînait quelqu'un de ses frères dans les antres de ces Juifs, qui avaient crucifié son Maître. Poussant le discours plus loin, je lui enseignai, d'après les saints Évangiles, d'abord, qu'il n'est jamais permis de jurer, ni d'exiger d'autrui un serment ; de plus, qu'une femme chrétienne initiée, et même une femme qui n'aurait pas été initiée, ne devait jamais être poussée à cette nécessité. Quand, après de longs et de nombreux propos, j'eus délivré son âme de ses erreurs, je lui demandai pour quel motif il voulait emmener cette femme dans le temple des Juifs, et non dans l'église. Il me répondit avoir ouï bien des gens prétendre qu'un serment prononcé dans le temple des Juifs était beaucoup plus redoutable. À ces mots, je gémis profondément, puis je fus enflammé de colère, puis enfin je me mis à sourire. À la vue de la malignité du démon, je gémissais de ce qu'il parvenait à persuader aux hommes de telles erreurs ; mais quand je considérais la nonchalance de ses victimes, la fureur s'allumait en mon âme ; enfin, en songeant à la folie inconcevable des hommes ainsi dupés, je ne pouvais me défendre de rire.

Je vous dis ces choses, et je vous les raconte, parce que vous considérez sans humanité et sans douleur les auteurs et les victimes de ces machinations. Si vous apercevez l'un de vos frères tomber dans de pareilles prévarications, vous n'estimez pas que ce malheur vous regarde vous-mêmes, et lorsqu'on vous en fait un reproche, vous croyez vous être justifiés par ces mots : Eh ! Que m'importe ? Quel rapport y a-t-il entre nous ? Paroles qui respirent le souffle de la haine envers les hommes,

et une cruauté vraiment satanique. Que dites-vous là ? Vous êtes hommes, vous possédez la même nature ; et pourquoi parler de l'identité de nature, quand vous avez pour chef unique le Christ ? Et vous osez soutenir qu'il n'y a rien de commun entre vous et les membres du même corps auquel vous appartenez ! Comment se fait-il que vous confessiez le Christ comme chef de l'Église ? L'office de la tête n'est-il pas d'unir tous les membres entre eux, d'établir entre eux les rapports et les liens les plus étroits ? Si vous n'avez rien de commun avec un des membres de ce corps, vous n'avez rien non plus de commun avec votre frère, vous n'avez pas le Christ pour chef. Les Juifs vous épouvantent, comme de petits enfants, et vous ne vous en apercevez pas. De même que de méchants serviteurs, en offrant aux regards des enfants des masques ridicules et effrayants, non pour eux-mêmes, sans doute, mais eu égard à certains esprits faibles, excitent de grands éclats de rire, ainsi les Juifs mystifient les chrétiens trop faibles. Et comment leurs synagogues seraient-elles redoutables, puisqu'ils ont en partage la honte et le ridicule, puisqu'ils ont irrité Dieu, et qu'ils en ont été déshonorés et condamnés ?

4. Il n'en est pas de la sorte de nos temples ; eux respirent vraiment l'épouvante et l'horreur. Le lieu où réside le Dieu qui est le maître de la vie et de la mort, ce lieu est en vérité terrible ; dans ce lieu retentissent sans cesse des discours sur les châtiments éternels, sur le fleuve de feu, le ver empoisonné, les fers qui ne se rompent jamais, les ténèbres extérieures. *Matth.*, X, 28 ; *id.*, XXII, 13. Quant aux Juifs, ils ne connaissent même pas l'ombre de ces vérités ; ne vivant que pour leur ventre, affamés des biens présents, d'une impudence, d'une avidité, de mœurs comparables à celles des porcs et des boucs, ils ne savent qu'une chose, lâcher les rênes

à l'intempérance et à l'ivresse, se battre pour des histrions, en venir aux mains pour des cochers. Sont-ce là ces choses vénérables et terribles ? Et qui pourrait le dire ? Comment donc nous inspireraient-elles de la frayeur ? À moins que l'on ne doive représenter les esclaves les plus méprisables, les plus méprisés, et relégués loin de la maison de leur maître, comme redoutables pour les esclaves honnêtes et en faveur ? Mais non, il n'en est pas ainsi, et il ne saurait en être ainsi. Les tavernes ne sont pas plus respectables que les palais des rois ; et la dernière des tavernes est encore moins ignoble que les synagogues. La synagogue n'est pas une demeure de voleurs, ni d'hôteliers ; c'est la demeure même des démons. Nous pourrions en dire autant des âmes des Juifs, et j'essaierai de vous le démontrer vers la fin de ce discours.

C'est pourquoi je vous prie de vous souvenir particulièrement de mon langage actuel. Nous n'avons pour but, en ceci, ni l'ostentation, ni les applaudissements, mais le bien de vos âmes. Que nous reste-t-il à dire, si, malgré la foule des médecins, les malades sont encore nombreux ? Les apôtres n'étaient que douze, et ils ont converti le monde : la majeure partie de cette ville est chrétienne, et il y a des fidèles infectés encore de judaïsme. Quelle sera notre excuse, à nous, qui sommes en santé ? Sans doute, ces malades ne sont pas sans reproche ; mais nous ne sommes pas non plus à l'abri de toute accusation, nous qui ne faisons pas cas de leur infirmité. Impossible, si nous y apportions un zèle ardent, que cet état de faiblesse parvînt à se maintenir. Aussi vous dis-je maintenant, que chacun de vous gagne un frère, fallût-il lui imposer une sorte de nécessité, fallût-il user de violence, en venir aux reproches les plus amers ; ne négligez rien pour l'arracher aux pièges du démon et pour l'affranchir de toute communication

avec les meurtriers du Christ. Si l'on emmenait sous vos yeux un criminel condamné pour de justes motifs, et que vous fussiez maître de le délivrer des mains des bourreaux, négligeriez-vous quelque chose pour soustraire ce malheureux à son sort cruel ? Et vous voyez votre frère, entraîné injustement et iniquement vers l'abîme de la perdition, non par le bourreau, mais par le diable lui-même ; et vous ne consentez point à faire un seul effort pour le sauver ; quelle excuse sera donc la vôtre ? — Mais il est plus fort et plus robuste que vous. — Montrez-le-moi, et je vous assure que je sacrifierais ma tête, plutôt que de lui permettre de franchir le seuil de ce sanctuaire, s'il persiste opiniâtrement dans ces dispositions. Et que reste-t-il de commun entre vous et la libre, la céleste Jérusalem ? Vous avez préféré la Jérusalem terrestre : soyez esclaves avec elle, car elle l'est avec ses enfants, selon le mot de l'Apôtre. *Galat.*, IV, 25. Vous jeûnez avec les Juifs ? Quittez aussi votre chaussure avec eux, marchez les pieds nus sur la place publique, et partagez leur confusion et leur ridicule. Vous ne sauriez vous y résoudre, n'est-ce pas ? Vous en auriez honte et vous en rougiriez. Voilà donc que vous auriez honte de l'extérieur qu'ils affectent ; et de participer à leur impiété, vous n'en rougissez pas. Et quelle indulgence obtiendrez-vous, ne restant de la sorte chrétien qu'à demi ? Croyez-moi, j'exposerais mes jours, plutôt que de considérer avec indifférence un fidèle attaqué de ce mal, si je le connaissais ; comme je n'en connais pas, Dieu me fera miséricorde.

Que chacun de vous répète en lui-même ce raisonnement, et qu'il n'estime pas cette œuvre-ci une œuvre de surérogation. Ne voyez-vous pas le diacre dire à haute voix, pendant les mystères : « Reconnaissez-vous les uns les autres, » et vous fournir ainsi l'occasion de vous rechercher exactement ? Faites-en de même à l'égard

des fidèles en question. Dès que vous en connaîtrez un qui judaïse, notez-le, signalez-le, afin de ne pas être exposé vous-même à pareil danger. Vient-on à découvrir dans l'armée profane un soldat en intelligence avec les Perses, ou toute autre nation barbare ? Il n'est pas le seul à courir risque de sa vie, ce risque est commun à chacun de ses complices qui ne va pas le découvrir au général. Puisque vous formez l'armée du Christ, examinez, recherchez attentivement si quelque étranger ne s'est pas glissé dans vos rangs ; découvrez-le, non pour que nous le mettions à mort, comme dans la milice profane, ni pour lui infliger un châtiment et un supplice, mais pour l'affranchir de son impiété et de son erreur, et le ramener entièrement à nous. Si vous refusez, si vous le cachez sciemment, vous subirez, ne l'ignorez pas, la même peine qu'il subira lui-même. Paul punit et châtie non-seulement les auteurs du crime, mais encore ceux qui l'auraient approuvé. *Roman.*, I, 32. Le Prophète voue au même châtiment, non-seulement les voleurs, mais encore ceux qui courent avec eux. *Psalm.*, XLIX, 18. Et à bon droit ; car, en favorisant un criminel et en ne le faisant pas connaître, le complice n'aboutit qu'à favoriser son indifférence et à lui faciliter l'accomplissement, en toute sécurité, de ses desseins pervers.

5. Mais revenons à nos malades. Songez avec quelles gens se mettent en rapport les fidèles qui jeûnent en ce moment : avec ceux qui ont crié : « Crucifiez-le, crucifiez-le ; » avec ceux qui disaient : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants. » *Matth.*, XXVII, 23-25. S'il s'agissait de coupables condamnés pour avoir aspiré à la tyrannie, oseriez-vous bien les aborder et entrer en conversation avec eux ? Je ne le pense pas. Mais, ne serait-il pas absurde d'éviter avec tant de soin des hommes coupables envers un autre homme, et, d'autre

part, d'entretenir des rapports avec des hommes qui ont outragé Dieu même ? Quand nous adorons le Crucifié, nous associer aux fêtes de ceux qui lui ont infligé ce supplice, ce ne serait pas simplement de la stupidité, ce serait de la dernière démence. Puisqu'il y a des chrétiens auxquels la synagogue semble mériter un certain respect, il me faut nécessairement leur soumettre quelques réflexions. Et pourquoi ce respect envers ce lieu, qu'il faudrait mépriser et regarder avec abomination, et duquel vous devriez vous éloigner ? — C'est qu'on y conserve la loi et les livres des prophètes, répondez-vous. — Qu'est-ce à dire ? Est-ce que tout lieu, où se trouvent ces livres, est saint par cela seul ? Non, sans doute. Eh bien, moi, si je prends en haine et en aversion la synagogue, c'est précisément parce que les Juifs y conservent les livres des prophètes, auxquels ils ne croient pas ; c'est parce qu'ils y lisent des écrits dont ils récusent les témoignages, procédé au-dessus des plus outrageants. Je vous le demande, si vous aperceviez un homme respectable, honorable, illustre même, entrer dans une taverne ou dans un repaire de brigands, puis y être outragé, maltraité, et y endurer les dernières injures, est-ce que cette taverne ou ce repaire vous paraîtraient admirables, parce que l'on y aurait injurié cet homme honorable et illustre ? À mon avis, non ; et ce serait, au contraire, une raison pour le regarder avec dégoût et horreur. Appliquez ce raisonnement à la synagogue. Les Juifs y ont porté avec eux Moïse et les prophètes, non pour les traiter avec honneur, mais pour les outrager et les traiter avec ignominie. En soutenant que les prophètes n'ont pas connu le Christ et qu'ils n'ont rien dit de son avènement, que font-ils, sinon injurier atrocement ces saints, les accusant d'avoir ignoré leur Maître, et d'avoir partagé leur propre impiété. C'est donc une raison de plus pour les haïr, conjointement avec leur

synagogue, que le mépris dont ils abreuvent ces saints prophètes. Et pourquoi parlé-je de temps et de lieu ? Au temps des persécutions, les bourreaux retiennent entre leurs mains les corps des martyrs ; ils les déchirent, ils les mettent en lambeaux ; leurs mains sont-elles saintes, parce qu'elles ont tenu ces corps vénérables ? Non, certainement. — Quoi donc, les mains qui ont tenu les corps des saints seraient toujours des mains impures, parce que la méchanceté les dirigeait ; et les hommes qui possèdent les écrits des saints prophètes et qui les outragent autant que les bourreaux outrageaient les corps des martyrs, seraient pour ce même motif dignes de respect ! Ne serait-ce pas là le comble de l'absurdité ! Si les corps que l'on profane, loin de purifier par leur contact ceux qui les touchent, ne les rendent que plus abominables, à plus forte raison, des livres lus avec incrédulité, ne seront-ils pour les lecteurs d'aucun avantage. L'impiété des Juifs ressort précisément d'autant plus, qu'ils gardent ces livres avec de mauvaises intentions. Ils seraient bien moins coupables, s'ils n'avaient point les prophètes ; ils seraient bien moins impurs, bien moins abominables, s'ils n'avaient point lu ces écrits. Maintenant, les voilà dénués de toute excuse, possédant les hérauts de la vérité, et ne professant, soit pour ceux-ci, soit pour la vérité, que des sentiments hostiles. En sorte qu'ils sont d'autant plus détestables et d'autant plus criminels, que, possédant les prophètes, ils les traitent avec d'hostiles pensées. C'est pour cela que je vous presse de fuir et d'éviter leurs assemblées : ceux de nos frères qui auraient cette faiblesse n'auraient pas peu à en souffrir, et ce ne serait pas un petit aliment à l'orgueil de nos ennemis. En vous voyant, vous qui adorez le Christ crucifié par eux, rechercher et vénérer les rites de leur culte, comment ne se flatteraient-ils pas d'avoir agi d'une façon irréprochable et ne mépri-

seraient-ils pas notre foi, puisque vous, qui la professez et qui la respectez, accourez cependant vers eux, qui la combattent avec acharnement. L'Apôtre disait : « Si quelqu'un vous voit, vous qui avez de la science, assis à une table chargée de viandes offertes aux idoles, ne sera-t-il pas porté, lui dont la conscience est faible, à manger aussi de ces viandes sacrifiées ? » I *Corinth.*, VIII, 10. Je vous dirai aussi : Si quelqu'un vous voit, vous qui avez de la science, aller à la synagogue, y assister à la fête des Trompettes, est-ce qu'il ne sera pas porté, sa conscience étant faible, à considérer avec admiration les observances judaïques ? Celui qui tombe ne porte pas seulement la peine de sa propre chute ; il sera puni encore pour avoir occasionné chez le prochain une chute semblable : de même que quiconque reste debout, outre la couronne que lui méritera sa propre vertu, deviendra un sujet d'admiration pour avoir excité les autres à la même ferveur. Fuyez donc leurs assemblées, fuyez leurs édifices ; et, loin de vénérer la synagogue à cause des livres qu'elle renferme, prenez-la, pour cette raison même, en haine et en aversion ; car, après tout, les Juifs font injure aux saints auteurs de nos livres, puisqu'ils n'ajoutent pas foi à leurs paroles, et qu'ils les chargent de la plus criminelle impiété.

6. Pour que vous sachiez bien que les Livres sacrés ne font rien à la sainteté du lieu, et que les dispositions des personnes qui s'y rassemblent suffisent pour le souiller, je vous raconterai une histoire des siècles passés. — Ptolémée Philadelphe, qui rassemblait des livres de toutes parts, ayant appris que les Juifs possédaient des écrits remplis des plus belles doctrines sur Dieu et sur le meilleur des gouvernements, fit venir quelques hommes de la Judée et les chargea de traduire les Livres saints, qu'il déposa, ainsi traduits, dans le temple de Sérapis.

Or, Ptolémée était Gentil ; et depuis ce jour les livres des prophètes, traduits, sont restés dans ce même lieu. Le temple de Sérapis serait-il donc sanctifié à cause de ces livres ? — Loin de là. Les livres conservent la sainteté qui leur est propre, mais ils ne la communiquent pas au temple, à cause de l'impiété des gens qui s'y rassemblent. Ainsi devons-nous penser de la synagogue. Quoiqu'il n'y ait aucune idole, les démons, pourtant, y habitent ; je ne parle pas seulement de la synagogue qui est ici, je parle également de celle de Daphné, où se trouve un antre, pire encore, que l'on appelle *l'antre de Matrone*. J'ai ouï dire que plusieurs fidèles s'y rendaient et passaient la nuit près de ce lieu. Pour moi, jamais je ne donnerai à ces insensés le nom de fidèles. Le temple de Matrone et celui d'Apollon sont pour moi pareillement impurs. Et si quelqu'un qualifie mes paroles d'audacieuses, je lui signalerai à lui-même son incroyable folie.

Dites-moi, le lieu où habitent les démons n'est-il pas un lieu impur, alors même qu'on n'y aurait dressé aucune idole ? Mais le lieu où se réunissent les meurtriers du Christ, le lieu où la croix est proscrite, où Dieu est blasphémé, où le Père est méconnu, le Fils outragé, la grâce de l'Esprit repoussée, où les démons, enfin, eux-mêmes habitent, n'est-ce pas un lieu encore bien plus dangereux ? Là, au moins, l'impiété se montre à découvert et sans voile, il ne lui est pas facile de séduire et de charmer un esprit droit et solide. Ici, au contraire, comme on prétend adorer Dieu, avoir les idoles en horreur, posséder et honorer les prophètes, on fait de leurs paroles de redoutables appâts propres à attirer dans un piège imprévu les imprudents et les aveugles. C'est pourquoi, tout en étant aussi impies que les Gentils, les Juifs usent de fourberies beaucoup plus périlleuses. Ils ont, eux aussi, un antre de mensonge, autel invisible, sur lequel ils immolent, non des brebis, ou des taureaux,

mais des âmes humaines. Enfin, si vous êtes épris des observances judaïques, quel rapport subsistera-t-il entre vous et nous ? Si le culte des Juifs est noble et vénérable, le nôtre n'est donc que mensonge ? Si le nôtre est l'expression de la vérité, et il l'est en effet, celui des Juifs n'est donc qu'erreur pure. Je ne parle pas des saintes Lettres ; loin de là ; car ce sont elles qui m'ont conduit au Christ comme par la main. Je ne flétris que l'impiété et la fureur présentes de nos ennemis.

Mais il est temps de vous montrer que les démons habitent, non-seulement dans la synagogue, mais encore dans les âmes des Juifs. « Lorsque l'esprit immonde, dit le Christ, est sorti d'un homme, il erre dans des lieux arides, cherchant le repos ; et, ne le trouvant pas, il dit : Je retournerai dans ma maison. Et, y étant revenu, il la trouve vide, nettoyée et ornée. Alors, il repart, prend sept autres esprits plus méchants encore avec lui, et les y introduit ; et la dernière condition de cet homme devient pire que la première. Ainsi en sera-t-il pour cette race. » *Matth.*, XII, 43-45 ; — *Luc*, XI, 24-26. Vous le voyez, les démons habitent dans les âmes des Juifs, et des démons pires que les premiers. C'est justice : autrefois, leur impiété s'en prenait aux prophètes ; aujourd'hui, ils outragent le Seigneur des prophètes. Et c'est à ces hommes possédés du démon, livrés à tant d'esprits impurs, nourris dans le sang et dans le carnage, que vous vous réunissez, et vous n'en frissonnez pas d'horreur ! Loin de les saluer et de leur adresser une seule parole, ne devriez-vous pas vous en détourner comme de la peste et du fléau du genre humain ? N'ont-ils pas épuisé toutes les formes de la perversité ? Les prophètes n'ont-ils pas consacré de longs et de nombreux discours à l'énumération de leurs crimes ? Quelles horreurs tragiques, quels genres de prévarication n'ont-ils pas éclipsés par leurs meurtres sacrilèges ?

Ils ont immolé leurs enfants et leurs filles aux démons, ils ont méconnu la nature, ils ont oublié les douleurs de l'enfantement, ils ont foulé aux pieds les devoirs de l'éducation de leurs familles, ils ont bouleversé les lois du sang, ils ont dépassé en férocité les bêtes les plus farouches. On voit les animaux sauvages sacrifier quelquefois leur vie, faire fi de leur propre sûreté, pour conserver leurs petits ; et les Juifs, sans y être réduits par la nécessité, immolent de leurs mains le fruit de leurs entrailles, pour honorer les ennemis de l'humanité, d'abominables démons. De quoi être, en cela, plus profondément étonné, de leur impiété, de leur cruauté, ou de leur inhumanité ? Du sacrifice de leurs enfants, ou des divinités auxquelles ils les immolaient ? Et n'ont-ils pas encore surpassé par leurs débordements les plus impurs des animaux ? Écoutez comment le Prophète parle de leur incontinence : « Semblables à des chevaux qui courent après des cavales, chacun hennissait après la femme de son prochain. » *Jerem.*, V, 8. Il ne dit pas : Chacun d'eux convoitait la femme de son prochain ; s'il se sert d'une expression qui ne convient qu'à des brutes, c'est pour mieux caractériser la fureur avec laquelle ils se précipitaient dans l'impureté.

7. Qu'ajouterai-je encore ? Parlerai-je de leurs rapines, de leur avarice, des pauvres qu'ils ont dépouillés, de leurs larcins, de leurs trafics ? Mais le jour entier ne suffirait pas à les énumérer ! Cependant, observez : toutes leurs fêtes ont un certain air de noblesse et de majesté. Elles n'en sont pas moins impures pour cela. Prêtez l'oreille à la parole des prophètes, ou plutôt de Dieu même ; vous verrez combien elles lui font horreur : « Je hais, dit-il, je déteste vos solennités. » *Amos*, V, 21. Dieu les déteste, et vous y prenez part ! Il ne désigne pas spécialement telle ou telle solennité, il les proscrit toutes

sans exception. Voulez-vous encore vous convaincre que Dieu haït également le culte qu'on lui rend au moyen des cymbales, des harpes, des psaltérions et autres instruments de musique ? « Éloignez de moi, dit-il, les accents de vos cantiques ; je n'écouterai point l'harmonie de vos instruments. » *Amos*, V, 23. *Éloignez de moi*, dit le Seigneur : et vous courez écouter les trompettes ! Et leurs sacrifices, leurs offrandes, ne sont-elles pas aussi en abomination devant lui ? « Si vous m'offrez de la fleur de farine, c'est en vain ; votre encens est souillé à mes yeux. » *Isa.*, I, 13. Leur encens lui paraît abominable, et le lieu où il est offert ne le serait pas ! Et quand lui paraît-il abominable ? Avant qu'ils aient commis le plus grand des forfaits, avant qu'ils aient mis à mort leur Seigneur ; avant la croix, avant l'immolation du Christ, tout cela n'est qu'abomination ; ne sera-ce pas aujourd'hui beaucoup plus abominable ? Quoi de plus odorant que l'encens ? Mais Dieu ne regarde pas à la qualité des présents ; il considère les dispositions des sacrificateurs, et il apprécie en conséquence leurs offrandes. Il considéra Abel, et regarda favorablement ses parents ; il vit Caïn, et il prit en aversion son sacrifice. « Il ne fit attention, dit l'Écriture, ni à Caïn, ni à ce qu'il lui avait offert. » *Genes.*, IV, 5. Noé offre à Dieu un sacrifice de brebis, de veaux et d'oiseaux, et « le Seigneur en respira une odeur de suavité, » c'est-à-dire, l'eut pour agréable. *Genes.*, VIII, 21. Car Dieu n'a pas de sens, étant un être parfaitement incorporel. Quoique ce qui s'élève de l'autel ne soit que la graisse et la fumée des corps livrés aux flammes, et qu'il n'y ait rien d'aussi peu agréable à l'odorat, pour que vous sachiez que Dieu agrée ou repousse les sacrifices, selon les dispositions dans lesquelles on les lui offre, il appelle d'un côté, ce mélange de graisse et de fumée, une odeur suave ; de l'autre, il qualifie l'encens d'abomination, à cause de la corruption de ceux qui le

lui présentaient.

Vous prouverai-je encore que le Seigneur prend en horreur le temple avec ses sacrifices, ses instruments de musique, ses solennités, ses parfums, et cela à cause de ceux qui s'y rassemblent ?

Dieu lui-même l'a montré par des faits, d'abord, en le livrant aux mains des barbares, puis, en le détruisant de fond en comble. Avant de le détruire, il dit, par l'organe d'un prophète : « Ne mettez pas votre confiance en des paroles mensongères ; ils ne vous serviront de rien, ceux qui vous disent : C'est le temple du Seigneur, c'est le temple du Seigneur. » *Jerem.*, VII, 4. « Ce n'est pas, dit-il, le temple qui sanctifie ceux qui s'y réunissent ; ce sont eux qui le sanctifient lui-même. Si, en ce temps-là, le temple ne leur servait de rien, malgré la présence des chérubins et de l'arche, encore moins leur servira-t-il maintenant qu'ils sont privés de toutes ces choses, que Dieu les a pris définitivement en aversion, et que le sujet de son ressentiment est plus grave. Ne serait-ce pas de la dernière démence et de la dernière folie, que de participer aux fêtes d'hommes flétris, abandonnés du Seigneur, dont ils se sont attiré le courroux ? Si quelqu'un avait immolé votre enfant, consentiriez-vous, je vous le demande, à supporter sa présence ? Consentiriez-vous à l'écouter ? Ne le fuiriez-vous pas comme un mauvais génie, comme le démon lui-même ? Les Juifs ont immolé le Fils de votre Seigneur, et vous oseriez paraître avec eux dans la même assemblée ? Et quand celui qu'ils ont mis à mort vous honore au point de vous donner le titre de frère et la jouissance de son propre héritage, vous l'outrageriez au point de témoigner à ceux qui l'ont crucifié votre estime et votre dévouement, en assistant à leurs solennités, en accourant dans leurs édifices abominables, en fréquentant leurs temples impurs, en vous asseyant à la table des démons ! Car je ne puis pas qua-

lifier autrement le jeûne des Juifs, après leur déicide. Et comment ne seraient-ils pas les serviteurs du démon, les hommes qui agissent en tout contrairement à la volonté de Dieu ? Espérez-vous donc des démons quelques bons offices ? Lorsque le Christ leur eut permis d'entrer dans le corps des pourceaux, ils les précipitèrent aussitôt dans la mer ; et vous croyez qu'ils auront pour les corps humains des ménagements ? Plût à Dieu qu'ils ne donnassent pas la mort et qu'ils ne tendissent pas de pièges ! Eh quoi ! Ils ont chassé l'homme du paradis, ils l'ont dépouillé d'une gloire céleste, et ils feraient du bien à son corps ? Plaisanterie, fables, que tout cela ! Les démons vous tendront des embûches, ils vous nuiront tant que vous voudrez ; mais faire du bien, ils en sont incapables. Ils ne ménagent pas l'âme, et ils ménageraient le corps ! Ils s'efforcent de nous chasser du royaume des cieux, et ils chercheraient à nous délivrer de nos maladies ! N'avez-vous pas ouï les prophètes, ou plutôt Dieu par la bouche des prophètes, disant qu'ils sont incapables, soit de nous faire du bien, soit de nous faire du mal ? Eussent-ils, ce qui n'est pas, la volonté et le pouvoir de nous guérir, il ne faudrait pas, en retour d'un avantage léger et périssable, vous exposer à des peines éternelles et immuables. Rechercheriez-vous la guérison de votre corps au prix du salut de votre âme ? Mais vous feriez là un bien triste marché : pouvez-vous sans exciter l'indignation de Dieu, le créateur de votre corps, implorer de votre ennemi votre guérison ? Et comment la science médicale ne deviendrait-elle pas, entre les mains d'un idolâtre quelconque, une ressource infaillible pour vous entraîner aux pieds des dieux des Gentils ? Souvent aussi les païens ont guéri des maladies de cette manière, et ont rendu aux infirmes la santé : sera-ce une raison de prendre part à leur impiété ? Voilà ce que Moïse disait aux enfants d'Israël : « S'il s'élève au milieu de vous un

prophète, ou quelqu'un qui dise avoir eu une vision, et qui annonce un prodige, une merveille, et que ce qu'il ait annoncé arrive, et qu'il nous dise : Allons, et suivons des dieux étrangers que n'ont pas connus nos pères, — vous n'écouterez pas les paroles de ce prophète et de ce songeur. » *Deuter.*, XIII, 1-3. Ce qui revient à dire : Si un prophète se lève et opère quelque prodige, qu'il ressuscite un mort, qu'il guérisse un lépreux, qu'il rende à un estropié l'usage de ses membres, et qu'au sortir de ce spectacle il vous appelle à l'impiété, que le prodige ne soit pas un motif pour vous de l'écouter. Pourquoi donc ? — « Le Seigneur votre Dieu vous éprouve, afin de voir si vous l'aimez de tout votre cœur et de toute votre âme. » *Deuter.*, XIII, 3.

D'où il suit que les démons ne guérissent pas. Si Dieu leur permet, comme il permet aux hommes, d'opérer quelque guérison, Dieu le permet pour vous éprouver ; non que Dieu ignore ce que vous êtes, mais il veut vous instruire à fermer l'oreille aux démons, alors même qu'ils rendent la santé. Et à quoi bon parler de guérison corporelle ? Vous menaçât-on de l'enfer, si vous ne renoncez au Christ, méprisez ces menaces. Vous promît-on un royaume, si vous abandonnez le Fils unique de Dieu, détournez-vous avec horreur de ces promesses ; soyez disciple de Paul, et ouvrez votre âme à ces sentiments qu'exprimait la bienheureuse et noble voix de l'Apôtre : « Je suis certain, disait-il, que ni la mort, ni la vie, ni les Anges, ni les Principautés, ni les Puissances, ni les choses présentes, ni les choses à venir, ni ce qu'il y a de plus haut, ni ce qu'il y a de plus profond, ni quelque créature que ce soit ne pourra nous séparer de la charité divine en Jésus-Christ Notre-Seigneur. » *Roman.*, VIII, 38-39. Ni les Anges, ni les Puissances célestes, ni les choses présentes, ni les choses à venir, ni toute autre créature, ne sauraient séparer Paul

de la charité du Christ, et la santé de votre corps vous en séparerait ! Et quelle indulgence mériterions-nous ? L'enfer doit être pour nous moins redoutable que le Christ, et le ciel moins désirable. Si nous sommes malades, il vaut mieux rester en proie à l'infirmité, que de chercher dans l'impiété la délivrance de nos maux. Quand même le démon nous guérirait, il nous causerait plus de préjudice que d'avantage. Il aurait soulagé notre corps, lequel n'en mourra pas moins peu après, et n'en deviendra pas moins la pâture des vers ; mais il aurait compromis l'éternel bonheur de notre âme. De même que les recruteurs d'esclaves offrent aux enfants des friandises, des pâtisseries, des jeux de dés et autres bagatelles de ce genre, comme autant d'appâts, sauf à leur ravir ensuite la liberté et la vie, de même les démons nous promettent la guérison de nos membres, afin de mieux compromettre le salut de notre âme. Ne le souffrons pas, mes bien-aimés ; cherchons à nous affranchir de toutes les manières des liens de l'impureté. Job ne pouvait-il pas, en écoutant sa femme et en blasphémant le Seigneur, se soustraire au malheur qui l'accablait ? « Prononcez une parole contre Dieu et mourez, » lui disait son épouse. *Job.*, II, 9. Mais il aima mieux être torturé, brisé, et supporter ce coup affreux, que de se soustraire par le blasphème à ses maux présents. Prenez-le pour modèle. Le démon vous promît-il mille fois de vous arracher aux calamités qui vous poursuivent, ne l'écoutez pas, ne le supportez même pas, de même que le juste n'écouta pas sa femme : aimez mieux endurer votre mal avec patience, que de compromettre votre foi et votre salut. Ce n'est point parce qu'il vous abandonne, mais pour faire éclater davantage votre vertu, que Dieu laisse quelquefois la maladie vous atteindre ; endurez-la donc généreusement, afin qu'il vous soit dit, à vous aussi : « Crois-tu donc qu'en te révélant mes oracles, je

me sois proposé autre chose que de mettre ta justice en lumière ? » *Job.*, XL, 3.

8. Il me serait aisé d'augmenter de beaucoup le nombre de ces considérations ; mais, pour que vous n'oubliiez aucune des choses que nous avons dites, je terminerai mon discours en empruntant les paroles de Moïse : « Je prends à témoin contre vous le ciel et la terre, » *Deuter.*, XXX, 19, que si l'un d'entre vous, ici présent, ou même absent, court contempler la fête des Trompettes, se présente à la synagogue, monte au sanctuaire de Matrone, célèbre avec les Juifs leurs jeûnes et leur sabbat, s'il observe, en un mot, un rite judaïque, quelle qu'en soit l'importance, je serai du moins innocent de votre sang à tous. Ce langage nous suivra, vous et moi, au grand jour de Jésus-Christ Notre-Seigneur : si vous l'écoutez avec soumission, il vous pénétrera alors de beaucoup de confiance ; mais si vous ne l'écoutez pas, et si vous ne découvrez pas les auteurs de ces attentats, ce même langage se changera pour vous en une voix énergique et accusatrice, « Je n'ai point, en ce qui me regarde, balancé à vous faire connaître tous les desseins du Seigneur. » *Act.*, XX, 27. J'ai remis l'argent entre les mains du banquier. À vous de le faire fructifier, et de consacrer au salut de vos frères les avantages que vous aurez retirés de cette doctrine. — Mais il est pénible, il est odieux de dénoncer les hommes coupables de pareilles prévarications ! — Il n'est pas moins pénible, il n'est pas moins odieux de garder le silence. Ce silence est funeste, et à vous qui l'observez, et à ceux qui en recueillent le bénéfice, parce qu'il irrite Dieu contre vous. Combien il vaut mieux d'employer, envers nos frères, des procédés, odieux au premier abord, mais propres à procurer leur salut, que d'exciter l'indignation du Seigneur ! Alors même qu'il s'emporterait maintenant,

cet infortuné que vous corrigez ne saurait en rien vous nuire ; il vous témoignera même plus tard de la reconnaissance pour le bien que vous lui aurez fait ; mais si, par une condescendance inhabile pour votre prochain, vous gardez le silence et le secret, Dieu tirera de votre conduite une terrible vengeance. En sorte que votre silence vous expose à l'inimitié de Dieu, en même temps qu'il est préjudiciable à votre frère ; au lieu que si vous le dénonciez et le faisiez connaître, vous vous rendriez Dieu propice ; de plus, vous gagneriez votre frère ; de furieux qu'il était auparavant, vous en feriez un ami, l'expérience lui ayant démontré le bien que vous lui auriez procuré.

N'estimez pas rendre service à vos frères lorsque, témoins de leurs graves égarements, vous ne les reprenez pas de toute votre énergie. Avez-vous perdu un manteau, non-seulement le voleur, mais encore le complice du larron, quand il ne le décèle pas, sont également à vos yeux des ennemis. Notre mère commune a perdu non point un manteau, mais un de nos frères ; le démon le lui a ravi et le retient dans les liens du judaïsme ; vous connaissez le ravisseur, vous connaissez la victime ; vous me voyez le flambeau de la doctrine à la main le chercher en gémissant de toutes parts, et vous restez la bouche close, et vous ne découvrez rien ! Quelle est donc votre erreur ? Pourquoi l'Église ne vous compterait-elle pas au nombre de ses plus cruels ennemis, et ne vous regarderait-elle pas comme un de ses adversaires et comme un traître ?

Puissent tous ceux qui entendent ces conseils ne jamais commettre un crime tel que de trahir un frère pour lequel le Christ a été immolé. Le Christ a répandu son sang pour lui, et vous ne daignez pas prononcer pour lui une seule parole. Qu'il n'en soit pas ainsi, je vous en conjure : au sortir de cette assemblée, mettez-vous sur-

le-champ à la poursuite de cette proie, et que chacun de vous m'y ramène quelqu'un de ces malades. Mais non, ne supposons pas ces malades en si grand nombre : que deux ou trois d'entre vous, que dix et vingt même se réunissent pour m'en amener un seul, afin que, à la vue de la pêche abondante renfermée dans vos filets, je vous présente une table plus délicate. Si je vois le conseil que je vous donne aujourd'hui mis à exécution, je m'occuperai avec plus d'ardeur de la guérison de ces infortunés, et vous en retirerez, vous et eux, de plus grands avantages. Point de négligence conséquemment : aux femmes le soin de gagner les femmes, aux hommes de gagner les hommes, aux esclaves les esclaves, aux personnes libres les personnes libres, aux enfants les enfants ; tous, en un mot, mettez-vous avec empressement à la recherche de ces malheureux, et venez ainsi à notre réunion prochaine , afin d'y recevoir nos félicitations , et de préférence à nos félicitations, afin de mériter de la part de Dieu une récompense abondante et ineffable, une récompense bien supérieure à nos épreuves et à nos vertus. Puissions-nous l'obtenir tous, par la grâce et la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par lequel et avec lequel gloire soit au Père en l'unité du Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

DEUXIÈME DISCOURS.

Contre ceux qui observent le jeûne des Juifs, et contre les Juifs eux-mêmes. Ce discours a été prononcé cinq jours avant le commencement du jeûne judaïque et postérieurement à un autre discours.

1. Déjà le jeûne impur et criminel des Juifs frappe nos regards. Ne soyez pas étonnés si je l'appelle impur ; tout ce qui est opposé à la volonté divine, serait-ce un sacrifice, serait-ce un jeûne, est souverainement abominable. Encore cinq jours, et ce jeûne criminel commence. Pour moi, il y a dix jours et plus que je vous avertis et que je vous précautionne, afin d'assurer la sécurité de vos frères. Et que personne n'accuse notre langage d'inopportunité, parce que nous vous aurons avertis si longtemps à l'avance. Lorsqu'une fièvre ou toute autre maladie menace, plusieurs jours avant que la fièvre se déclare, les médecins s'efforcent de la prévenir par divers traitements, et d'arracher le corps à tout danger avant qu'il se soit déclaré. Comme nous apercevions nous aussi une maladie redoutable prête à fondre sur vous, nous avons éveillé votre attention de loin et longtemps auparavant, afin d'écarter le mal avant même qu'il vous ait atteint. C'est pour cela que je n'ai pas attendu l'époque elle-même pour vous instruire ; le peu de temps que vous auriez eu ne vous aurait pas permis

de vous occuper de gagner vos frères, au lieu que vous trouvant à l'aise, grâce aux jours nombreux que vous aviez devant vous, vous pouviez en toute liberté rechercher les fidèles atteints de ce mal et les en délivrer. Ainsi agissent les personnes chargées de préparer un festin de noce ou tout autre repas distingué : ce n'est pas le jour même, mais plusieurs jours avant qu'elles s'adressent aux pêcheurs et aux chasseurs, de crainte qu'un temps trop limité n'introduise quelque embarras dans l'ordonnance du festin. Et nous aussi, ayant à vous servir un repas et à vous prémunir contre la stupidité des Juifs, nous vous interpelons préalablement, vous pêcheurs, afin que vous recherchiez, que vous gagniez les plus faibles de vos frères, et que vous les ameniez entendre nos discours. Tous ceux donc que vous avez déjà enveloppés dans vos filets, et que vous y retenez sûrement, ne cessez de les nourrir de la parole de la sainte doctrine ; pour ceux que vous n'avez pas eu encore le bonheur de gagner, il vous reste un délai suffisant ; vous avez cinq jours pour vous en rendre également maîtres.

Déployons donc le zèle de la parole doctrinale, formons un cercle autour d'eux comme ferait une meute, et poussons-les de toutes parts vers les lois de l'Église. Détachons à leur poursuite ce chasseur admirable, ce Paul qui s'écriait un jour : « C'est moi Paul qui vous le dis : Si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous servira de rien. » *Galat.*, v, 2. Souvent les bêtes sauvages et farouches, cachées dans des fourrés, n'entendent pas si tôt la voix du chasseur qu'elles s'élancent de leur retraite, saisies de crainte, et que obsédées en quelque sorte par cette voix menaçante, harcelées par ces cris qui les conduisent contre leur gré, elles viennent se précipiter au milieu des épineux. Ainsi vos frères, à la voix de Paul, sortiront du judaïsme où ils sont enfoncés comme dans un buisson, pour s'engager, je n'en doute pas,

dans les filets du salut, et rejetteront toutes les erreurs judaïques. Ce n'est pas d'ailleurs Paul seul qui parle, c'est encore le Christ, qui échauffe l'âme de l'apôtre. Lors donc que vous entendrez l'Apôtre s'écrier : « C'est moi Paul qui vous le dis : Si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous servira de rien, » ne voyez pas en cela la seule voix de Paul, voyez-y encore la doctrine et le sentiment du Christ qui l'inspirait au-dedans. L'on me dira peut-être : Et quoi, la circoncision serait-elle si fort dangereuse qu'elle anéantît tous les fruits de l'Incarnation ? — Oui, il en est ainsi, tel est le danger de la circoncision, non que sa nature le veuille de la sorte, mais à cause de notre perversité. Il fut un temps où cette loi était bonne et nécessaire ; aujourd'hui elle est abrogée et elle est inutile. Par conséquent, si vous voulez en user à contre-temps, elle rendra inutiles à votre égard les dons de Dieu. Si donc le Christ ne vous sert de rien, c'est parce que vous ne voulez pas vous approcher de lui. Supposez un criminel plongé dans un cachot pour s'être rendu coupable d'adultère et des plus honteux forfaits, le moment venu d'instruire le procès et de prononcer une sentence, une lettre du roi ordonnerait de mettre en liberté tous les prisonniers sans distinction et sans instruction aucune ; s'il refusait de jouir de la générosité royale, et s'il prétendait avec insistance être traduit en jugement et subir sa sentence, il ne serait plus admis à participer à une semblable faveur. En acceptant le jugement, la sentence des juges et l'instruction du procès, il aurait spontanément renoncé à profiter de la munificence du prince. Telle est la condition des Juifs. Voyez en effet : l'humanité entière s'était rendue coupable des derniers crimes : « Tous ont péché , » dit l'Apôtre ; *Roman.*, III, 23 ; et, en conséquence, elle était plongée dans la malédiction du péché comme dans un cachot ; la sentence allait être prononcée contre elle, lorsque vint une

lettre du roi des cieux, ou plutôt lorsque le roi des cieux lui-même est venu nous délivrer des liens du péché, sans examen aucun et sans exiger de nous aucun compte.

2. Tous ceux qui se présentent jouissent de ce bienfait et obtiennent leur salut par la grâce ; mais ceux qui cherchent leur justification dans la loi, ceux-là sont privés du bienfait de la grâce. Outre qu'ils ne bénéficieront pas de la clémence royale, puisqu'ils prétendent se sauver par eux-mêmes, ils attirent sur eux la malédiction de la loi, parce que nulle chair ne sera justifiée par les œuvres de la loi. D'où ces paroles : « Si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous servira de rien. » *Galat.*, V, 2. Quiconque veut se sauver par les œuvres de la loi n'a rien de commun avec la grâce. Paul nous le déclare en ces termes : « Si c'est par grâce, ce n'est donc plus en vue des œuvres ; autrement la grâce ne serait plus la grâce. » *Roman.*, XI, 6. Si c'était en vue des œuvres, il n'y avait plus rien de la grâce. « Si la justice nous est donnée par la loi, donc le Christ est mort en vain. » *Galat.*, II, 21. « Vous qui cherchez dans la loi votre justification, vous avez renoncé à la grâce. » *Ibid.*, V, 4. Vous êtes mort à la loi, vous ne vivrez plus pour elle, vous n'en subirez plus ni le joug, ni l'empire ; pourquoi prétendriez-vous vous imposer une tâche vaine et inutile ? — Pourquoi Paul interpose-t-il son nom en cette circonstance et ne s'est-il pas contenté de ces mots : « Je vous le dis en vérité ? » Il voulait rappeler aux fidèles le zèle qu'il avait déployé pour la loi. Si j'appartenais à une famille de Gentils, semble-t-il dire, et si je ne connaissais point les choses de la religion juive, on pourrait m'objecter que c'est parce que je n'ai jamais participé à ses observances, parce que je ne connais pas la valeur de la circoncision que je l'exclus des doctrines de l'Église. — Voilà pourquoi il interpose son nom, leur remettant par là en

mémoire tout ce qu'il avait fait en faveur de la loi. De la sorte il leur disait : Je n'agis pas ainsi par aversion pour la circoncision, mais en connaissance parfaite de cause. C'est moi Paul qui parle ainsi, moi qui ai été circoncis le huitième jour après ma naissance, moi Israélite de race, Hébreu, fils d'autres Hébreux, de la tribu de Benjamin, pharisien pour ce qui est des observances légales, moi qui ai persécuté l'Église avec tant de fureur, moi qui pénétrais dans les maisons, qui m'emparais des femmes et des enfants et qui les traînais en prison ; toutes choses par lesquelles il m'est aisé de persuader aux plus insensés que ni la passion, ni l'ignorance au sujet des pratiques des Juifs, mais la connaissance irrécusable de la vérité de Jésus-Christ m'a déterminé à soutenir cette loi. *Philipp.*, III, 5-6 ; *Act.*, VIII, 3. « Je prends à témoin quiconque se fait circoncire, qu'il est obligé de garder la loi tout entière. » *Galat.*, V, 3. Pourquoi n'emploie-t-il pas l'une de ces expressions-ci : *Je déclare, j'ordonne, j'assure,* mais emploie-t-il au contraire celle-ci : *Je prends à témoin ?* Pour représenter à notre esprit par ce terme la pensée du jugement à venir : là où il y a des témoins, là il y a un tribunal et une sentence. De cette façon l'apôtre jette l'épouvante dans l'âme de ses auditeurs, en leur rappelant le siège du souverain juge, et en leur montrant que ces paroles rendront témoignage en ce jour terrible, où chacun devra répondre sur toutes ses actions, sur tout ce qu'il aura dit et sur tout ce qu'il aura entendu. Ces paroles, qui retentirent aux oreilles des Galates, qu'elles retentissent maintenant aux oreilles des fidèles que travaille, le même mal : ils ne sont pas ici présents ; néanmoins que par votre entremise ils entendent Paul leur crier et leur dire : « Je prends à témoin quiconque se fait circoncire, qu'il est obligé de garder la loi tout entière. » Ne me dites pas que la circoncision ne constitue qu'un précepte, ce simple précepte vous impose par

cela même toute la loi. En vous assujettissant par ce côté à la domination de la loi, vous vous engagez nécessairement à lui obéir en tout ce qu'elle vous ordonnera. Que si vous ne lui obéissez pas en tout, vous vous exposez à un châtiment et à des peines inévitables. Un oiseau qui tombe dans des rets, ne serait-il retenu que par la patte, n'en est pas moins pris tout entier. De même quiconque accepte l'obligation d'un seul des commandements de la loi, que ce soit la circoncision ou le jeûne, s'abandonne entièrement par cela seul à la discrétion de la loi, et ne saurait s'en affranchir tant qu'il consent à lui être soumis en un seul point. Nous ne parlons pas de la sorte pour décrier la loi, nous nous en garderions bien, mais afin de mieux vous montrer les trésors abondants de la grâce du Christ. Car la loi n'est point opposée au Christ ; comment le serait-elle, puisque c'est le Christ qui l'a donnée, puisqu'elle nous conduit à lui comme le ferait un gouverneur ? C'est à cause des prétentions intempestives des personnes qui abusent de la loi que nous avons été forcés de tenir ce langage. Les véritables calomniateurs de la loi, ce sont ceux qui, après nous avoir enjoint de l'abandonner pour le Christ, veulent nous y ramener ensuite. Que la loi ait bien mérité de l'humanité, moi aussi je le reconnais et je ne le nierai jamais. C'est vous qui, en lui demeurant attachés à contretemps, ne lui permettez pas de faire ressortir les grands avantages dont nous lui sommes redevables. De même que le plus bel éloge à faire d'un gouverneur, c'est que le jeune homme auquel il a consacré ses soins n'ait aucun besoin de sa surveillance pour se bien conduire, s'étant résolument adonné à la pratique de la vertu ; de même tout autre éloge de la loi devient superflu dès lors que nous n'avons plus besoin de son assistance. C'est, en effet, à la loi que nous sommes redevables des dispositions de notre âme à recevoir une plus haute philosophie. Par

conséquent, celui qui reste fixé dans la loi, incapable de voir autre chose que ce qu'elle prescrit, n'en a pas retiré de bien remarquables avantages. Pour moi, qui me suis éloigné d'elle pour accourir vers les doctrines bien plus élevées du Christ, je puis en faire cet éloge, qu'elle m'a rendu capable de dépasser ses observances étroites, et de m'élever à la hauteur de la doctrine que le Christ nous a apportée. Oui, la loi a rendu d'importants services à notre nature, mais à la condition de la conduire sûrement au Christ. S'il n'en était pas ainsi, elle nous serait préjudiciable, car elle nous aurait privés de plus grands biens pour nous maintenir dans la possession de moindres biens, outre qu'elle nous eût assujettis aux blessures de transgressions sans terme.

3. « Laissez-là votre offrande devant l'autel, et allez auparavant vous réconcilier avec votre frère ; vous viendrez ensuite présenter votre offrande. » *Matth.*, V, 23-24. Le Sauveur ne dit pas : « Laissez-là le sacrifice, et allez-vous-en, » mais, « interrompez le sacrifice, et allez vous réconcilier avec votre frère. » Ce n'est pas le seul point sur lequel il vous soit parlé de la sorte : un pareil langage est tenu ailleurs. Ainsi, parce qu'on aura une épouse infidèle, à savoir, idolâtre, on n'est pas obligé de la répudier. « Si quelqu'un, dit l'Apôtre, a son épouse infidèle et que celle-ci consente à demeurer avec lui, qu'il ne la renvoie pas. » I *Corinth.*, VII, 12. Mais si elle s'abandonne à la prostitution et à l'adultère, on ne s'oppose pas à ce qu'on la renvoie. « Quiconque répudie son épouse, hormis le cas de fornication, la rend coupable d'adultère. » *Matth.*, V, 32. Donc la fornication est une raison suffisante pour la répudier. Admirez ici la bonté et la sollicitude du Seigneur. Votre épouse, dit-il, est-elle idolâtre, ne la renvoyez pas ; est-elle courtisane, je ne vous défends pas de la renvoyer. Est-elle impie à mon égard,

ne la renvoyez pas ; vous a-t-elle outragé, personne ne vous défend de la renvoyer. Eh quoi, Dieu nous traiterait d'une façon si honorable, et nous ne daignerions pas le traiter de la même manière, et nous le verrions avec indifférence outragé par nos épouses ; et cela, quand nous savons que nous sommes exposés à des châtiments et à une vengeance terribles, si nous négligeons le salut de nos femmes ! N'est-ce pas pour cela que Dieu vous a constitué le chef de la femme et que Paul disait : « Si les femmes désirent savoir quelque chose, qu'elles interrogent chez elles leurs époux ; » I *Corinth.*, XIV, 35 ; vous chargeant ainsi, comme leur maître et leur protecteur vigilant, de les conduire à la piété ? Lorsque l'heure de l'assemblée vous appelle à l'église, vous ne réveillez pas l'ardeur des indifférents ; mais lorsque le démon vous appelle à cette solennité des Trompettes, au lieu de retenir ceux que charme cet appel, vous les laissez s'engager dans le lieu de l'impiété et dans la voie glissante de l'impureté ; car les courtisanes, les libertins, le chœur entier des danseuses ont coutume de s'y réunir.

Et pourquoi parler des impuretés qui s'y commettent ! Ne craignez-vous pas que votre femme n'en revienne possédée du démon ? N'avez-vous pas ouï démontrer clairement, dans notre premier entretien, que les âmes des Juifs, et les lieux où ils se réunissent, servent d'habitacles aux démons ? Comment donc osez-vous, je vous le demande, après avoir pris part à une danse diabolique, retourner dans l'assemblée des apôtres ? Comment, après vous être rendus en ce lieu et vous être unis à ces hommes qui ont répandu le sang du Christ, n'avez-vous pas horreur de venir ici vous asseoir à la table sacrée, et prendre votre part de ce sang précieux ? Quoi ! Vous n'êtes pas saisi d'épouvante et d'horreur, après de telles prévarications ! Vous respectez aussi peu cette table sainte ! Ce que je vous dis, rap-

portez-le, de votre côté, à ces malheureux, et qu'ils le transmettent, eux aussi, à leurs épouses. « Édifiez-vous les uns les autres. » I *Thess.*, V, 11. Si l'individu atteint de ce mal est un catéchumène, qu'on lui interdise l'accès du temple ; si c'est un fidèle et un initié, qu'on lui interdise l'accès de la table sacrée. L'exhortation et le conseil ne sont pas également utiles à toutes sortes de péchés ; il en est qu'il faut guérir par une opération prompte et douloureuse. De même que pour les plaies sans gravité on emploie des médicaments assez doux, au lieu que dans les plaies envenimées, incurables, et qui rongent le reste du corps, on porte le fer et le feu ; de même, tandis qu'il est besoin, pour certains péchés, de n'agir que par conseils, il y en a d'autres qui exigent une violente répression. Aussi Paul nous enjoint-il de ne pas recourir toujours à l'exhortation, et de nous servir quelquefois de rudes réprimandes, « Pour cette raison, écrivait-il, réprimandez-les sans ménagements. » *Tit.*, I, 13. En conséquence, réprimandons-les maintenant sans ménagements, afin que, honteux du passé et reconnaissant leur culpabilité, ils ne s'exposent plus désormais au danger de ce jeûne prévaricateur. Voilà pourquoi moi-même, renonçant au ton de l'exhortation, je vous prends à témoin et je m'écrie : « Si quelqu'un n'aime pas le Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème. » I *Corinth.*, XVI, 22. Mais comment prouver plus clairement qu'on n'aime pas Jésus-Christ, qu'en prenant part aux solennités de ceux qui l'ont mis à mort ? Ces chrétiens-là, ce n'est pas moi qui les frappe d'anathème, c'est Paul ; ou plutôt, ce n'est pas Paul, c'est le Christ, qui parlait par sa bouche et qui avait dit, peu auparavant : « Tous ceux qui cherchent dans la loi leur justification ont renoncé à la grâce. » *Galat.*, V, 4. Répétez-leur ces paroles, lisez-leur ces sentences ; travaillez avec le plus grand zèle à les sauver ; et quand vous les aurez arrachés à la gueule

du démon, conduisez-les nous le jour même du jeûne, afin qu'accomplissant la promesse qui vous a été faite, nous glorifiions avec nos frères, d'un seul cœur et d'une seule voix, Dieu le Père de Jésus-Christ Notre-Seigneur, auquel gloire soit dans tous les siècles. Amen.

TROISIÈME DISCOURS.

Contre ceux qui jeûnent le jour de Pâques.

1. Une circonstance impérieuse et pressante, interrompant encore la suite des questions que nous avons naguère abordées, réclame notre parole, et suspend aujourd'hui nos luttes contre les hérétiques. Nous nous proposions d'entretenir également aujourd'hui votre charité de la gloire du Fils unique. Mais les prétentions absurdes de ceux qui veulent jeûner pour la prochaine Pâque, nous forcent à consacrer exclusivement aujourd'hui notre enseignement à leur guérison. Le bon pasteur ne se contente pas de chasser les loups ; il s'occupe, avec une touchante sollicitude, de ses brebis malades. À quoi leur servirait-il d'échapper à la dent des bêtes farouches, si la maladie les devait consumer ? De même la supériorité d'un général ne consistera pas seulement à bien diriger les opérations de la guerre : il s'efforcera plutôt de rétablir l'union dans l'état déchiré par les factions, sachant fort bien que les victoires au dehors n'aboutiraient à rien, tant que la guerre civile régnerait au dedans. Ce qui vous convaincra qu'il n'y a rien de plus pernicieux que les mésintelligences et les dissensions, ce sont ces paroles du Christ : « Tout royaume divisé en lui-même ne subsistera pas. » *Matth.*, XII, 25. Et pourtant, quoi de plus fort qu'un royaume à

la puissance duquel concourent les revenus, les armes, les remparts, les fortifications, de nombreuses armées, de nombreux chevaux, et une infinité d'autres choses ? Mais, cette puissance s'évanouit lorsque les dissensions intestines s'introduisent dans ce royaume. Il n'y a point de principe de faiblesse comparable à la division et à la discorde ; de même que rien n'assure la force et la puissance comme la charité et la bonne intelligence. Aussi Salomon, pénétré de cette vérité, disait-il : « Un frère que seconde son frère est semblable à une ville forte, à un état que protègent de fortes barrières. » *Proverb.*, XVIII, 19. Voyez-vous la vertu de la concorde ; voyez-vous les conséquences désastreuses de la division ? Le royaume en proie à la division tombe en ruines ; deux hommes étroitement unis ensemble et enchaînés l'un à l'autre, offrent plus de résistance que les plus forts remparts. Je sais, à la vérité, que, grâce à Dieu, la plus grande partie de ce troupeau est restée à l'abri de cette contagion, et que le mal a fait un petit nombre de victimes ; n'importe, il ne faut pas négliger pour cela d'y porter remède. N'y eût-il que dix, que cinq, qu'un seul malade, il n'en serait pas moins dangereux de ne pas s'en préoccuper. N'y eût-il qu'un des plus obscurs et des plus humbles de nos frères, c'est toujours un de ces frères pour lequel le Christ est mort. Or, le Christ attache un grand intérêt à tout ce qui est faible : « Quiconque, dit-il, scandalise un de ces petits, mériterait qu'on lui attachât une meule de moulin au cou, et qu'on le jetât à la mer. » *Ibid.*, XVIII, 6. « Toutes les fois, dit-il ailleurs, que vous maltraiterez un de ces petits, vous me maltraiterez moi-même. » *Ibid.*, XXV, 45. Enfin : « Ce n'est pas la volonté de votre Père qu'il périsse un seul de ces petits. » *Matth.*, XVIII, 14. Ne serait-ce pas une folie de notre part de dédaigner ces petits, pour lesquels le Christ témoigne tant de sollicitude ? Ne dites pas : Il n'y en a qu'un ; dites plutôt : Cet

unique malade, si on le néglige, transmettra son mal aux autres. « Il suffit d'un peu de levain, dit l'Apôtre, pour faire lever toute la pâte. » *Galat.*, V, 9. Et voilà précisément ce qui sème autour de nous la désolation et la ruine, le dédain que nous avons pour les petits. De là, ces plaies qui s'étendent ; au lieu que les plus larges se rétrécissent, lorsqu'on y apporte les soins convenables. Aussi disons-nous, avant toutes choses, que le pire des maux, c'est la division, la discorde, l'Église déchirée, ce lien que les bourreaux n'osèrent pas rompre, divisé en plusieurs parts. N'est-ce point assez des autres hérésies, pour introduire de nouvelles divisions parmi nous ? N'entendez-vous pas Paul nous dire : « Que si vous vous déchirez et vous dévorez les uns les autres, prenez garde de ne pas vous détruire les uns les autres. » *Ibid.*, V, 15. Quoi ! Vous marchez hors des rangs du troupeau, et vous ne craignez pas le lion qui rôde autour de vous ? « Notre ennemi, dit un apôtre, court çà et là, tel qu'un lion rugissant et cherchant une proie à dévorer. » I *Petr.*, V, 8. Admirez la sagesse du Pasteur. Il ne lui a pas permis de rester au milieu des brebis, pour ne pas semer la terreur parmi le troupeau ; il ne l'a pas non plus complètement éloigné, afin que la crainte de cette bête féroce contraignît toutes les brebis à se réunir au bercail. Le Père ne vous inspire qu'une terreur respectueuse ; redoutez l'ennemi : si vous vous séparez du troupeau, vous deviendrez infailliblement sa proie. Sans doute le Christ pouvait lui interdire complètement les approches de son troupeau : c'est pour entretenir votre vigilance et vos craintes, afin que vous cherchiez tous un asile auprès de votre Mère, qu'il l'a laissé rugir au dehors : de la sorte, ceux qui sont dedans, frappés de ces rugissements, se rapprocheront et se serreront davantage les uns contre les autres. Ainsi agissent envers leurs enfants de tendres mères : bien souvent, quand leurs

nourrissons se désolent, elles les menacent de les donner aux loups en pâture ; non certes qu'elles veuillent les exposer véritablement, mais pour mettre un terme à leurs cris. De même le Christ, en toutes ces choses, s'est proposé d'établir la paix parmi nous et de resserrer les liens qui nous unissent les uns aux autres.

2. C'est encore pour le même motif que Paul, entre bien des reproches qu'il pouvait adresser aux Corinthiens, commença tout d'abord par celui-ci. Il pouvait relever leurs fornications, leur orgueil, leurs recours aux tribunaux païens, leurs festins dans les lieux consacrés aux idoles, l'usage introduit chez les femmes de ne pas se voiler la tête, tandis que les hommes le faisaient ; et, indépendamment de toutes ces choses, leur dédain pour les pauvres, la folle vanité qu'excitaient en eux les dons de l'esprit, leurs opinions sur la résurrection des corps ; il pouvait, en outre, leur reprocher leurs querelles et leurs dissensions intestines ; mais, laissant tous ces points de côté, il s'applique avant tout à guérir celuici. Pour que je ne paraisse pas abuser de votre attention, je vous montrerai, au moyen des paroles mêmes de Paul, qu'avec tant de choses à blâmer, il ne touche à aucune avant celle-ci. Que les Corinthiens se fussent rendus coupables de fornication ; écoutez ces mots de l'Apôtre : « On entend dire qu'il se commet parmi vous des fornications. » I *Corinth.*, V, 1. Qu'ils se fussent livrés à l'enflure et à l'orgueil : « Il y en a parmi vous qui se sont enflés d'orgueil, comme si je ne devais pas venir chez vous. » I *Corinth.*, IV, 18. Qu'ils eussent recours à des tribunaux profanes : « Comment quelqu'un d'entre vous, ayant un différend avec son frère, ose-t-il l'appeler en jugement devant des infidèles ? » *Ibid.*, VI, 1. Qu'ils mangeassent des viandes offertes aux idoles : « Vous ne pouvez prendre part à la fois à la table du Seigneur et à

celle des idoles. » *Ibid.*, X, 21. Que les femmes ne se voilassent pas la tête, tandis que les hommes le faisaient, la vivacité de ce langage le prouve : « Tout homme qui prie ou prophétise, la tête voilée, déshonore sa tête : toute femme qui prie ou prophétise la tête non voilée, déshonore sa tête. » *Ibid.*, XI, 4-5. Qu'ils dédaignassent les pauvres, il le montre en ces termes : « L'un est dans la pénurie, et l'autre dans l'ivresse ; » — et dans ceux-ci : « Méprisez-vous donc l'Église de Dieu, ou bien voulez-vous humilier ceux qui ne possèdent rien ? » *Ibid.*, XI, 21-22. Que tous ambitionnassent avidement les grâces les plus élevées, et que nul ne se contentât de grâces inférieures, il l'indique ainsi : « Est-ce que tous sont apôtres ? Est-ce que tous sont prophètes ? » *Ibid.*, XII, 29. Qu'ils aient élevé des doutes sur la résurrection des morts : « Quelqu'un dira : Comment les morts peuvent-ils ressusciter ? Avec quel corps paraîtront-ils ? » *Ibid.*, XV, 35.

Voilà donc que, avec tant de blâmes à leur adresser, il ne leur parle de rien avant de leur parler de mésintelligences et de divisions. À peine commence-t-il son Épître, qu'il leur dit : « Je vous en conjure, mes frères, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ayez tous le même langage, et que les divisions soient bannies d'entre vous. » *Ibid.*, I, 10. C'est qu'il savait, et qu'il savait sûrement, que cet article était le plus important de tous. Si l'impudique, l'orgueilleux, et tout homme sujet à des vices de ce genre, fréquente l'Église, il ne tardera pas à en être guéri par la doctrine qu'il y recueille, et à recouvrer sa première santé. Mais celui qui se retranche de cette assemblée, celui qui se dérobe à l'enseignement de ses Pères, celui qui fuit la demeure du médecin, quelles que soient les apparences de sa santé, il sera avant peu la proie de la maladie. Semblable à un sage médecin qui arrêterait la fièvre avant de s'occuper de la guérison des

plaies et des fractures, Paul commence par combattre les divisions, et puis il s'occupe de guérir les blessures des autres membres les unes après les autres. Voilà pourquoi il les conjure préalablement, et de ne pas se diviser entre eux, et de ne pas s'attribuer des chefs particuliers, et de ne pas fractionner le corps du Christ en plusieurs parties. Ce langage, il ne l'adressait pas seulement aux Corinthiens ; il l'adressait encore à tous ceux qui, après eux, sont travaillés du même mal. Je demanderais volontiers à ces derniers en quoi consiste la Pâque, en quoi le temps quadragésimal, en quoi ce qui regarde les Juifs, en quoi ce qui nous regarde nous-mêmes ; pourquoi l'une de ces choses ne se présente qu'une fois l'année, tandis que l'autre se renouvelle à chaque assemblée ; ce que signifient les azymes et une foule d'autres questions qui se rapportent à ce même sujet. Alors, vous saisiriez parfaitement ce qu'il y a de déraisonnable dans les querelles qu'ils suscitent, eux qui, incapables de rendre un compte satisfaisant de leur conduite, comme s'ils surpassaient tous les autres en sagesse, n'acceptent la leçon de personne ; procédé d'autant plus condamnable, qu'ils sont dans une profonde ignorance, qu'ils se refusent aux avis qu'on leur donne, et que, s'abandonnant pour leurs intérêts à l'influence d'une détestable habitude, ils se précipitent tête baissée dans l'abîme.

3. Quelle est donc leur habile réponse à ces difficultés que nous leur opposons ? — Mais vous, nous disent-ils, n'observiez-vous pas auparavant ce jeûne ? —Ce n'est pas à vous à me tenir ce langage, ce serait plutôt à moi de vous dire que nous jeûnions autrefois de la sorte, il est vrai, mais que nous avons cru devoir préférer un parfait accord à des considérations de temps. Ce que Paul disait aux Galates, je vous le dis en ce moment : « Soyez comme moi, puisque j'ai été moi-même comme vous. »

Galat., IV, 12. Que signifient ces paroles ? L'Apôtre avait persuadé aux Galates de renoncer à la circoncision, de secouer le joug du sabbat, des jours légaux et des autres observances légales. Puis s'apercevant qu'ils s'abandonnaient à la frayeur et à la crainte, et qu'ils redoutaient d'avoir à subir la peine de cette transgression, il les exhorte à la confiance par son propre exemple : « Soyez comme moi, leur dit-il, car j'ai été moi-même comme vous. » Est-ce que je suis sorti du rang des Gentils ? Est-ce que j'ignore l'économie de la loi et les châtiments dont elle menace les prévaricateurs ? « Je suis Hébreu, issu d'une famille d'Hébreux, pharisien dans la manière d'observer la loi ; par zèle pour la loi je persécutai l'Église. Mais ce qui m'avait paru un avantage, je l'ai estimé une perte à cause du Christ ; » aussi ai-je quitté définitivement les Juifs. *Philipp.*, III, 5-7. Soyez donc comme moi, car j'ai été comme vous.

Et pourquoi vous parlerai-je en mon nom ? Est-ce que trois cents Pères et davantage, rassemblés en Bythinie, n'ont pas décrété cette règle ? Et vous n'auriez pour eux aucun respect ? De deux choses l'une : ou bien vous les taxez d'ignorance et vous supposez qu'ils ne connaissaient point suffisamment ces questions, ou bien vous les accusez de lâcheté et vous supposez qu'ils auront dissimulé la vérité, quoiqu'ils l'aient connue, et qu'ils l'auront trahie. Telle est la conséquence rigoureuse de votre refus de vous ranger à leur avis. Pourtant ces Pères ont, en cette circonstance, déployé une sagesse et un courage admirables, sur lesquels la suite des événements ne laisse aucun doute. Ce qui montre leur sagesse, c'est l'exposition qu'ils ont faite de la foi, exposition qui ferma la bouche des hérétiques et repoussa comme un rempart inexpugnable toutes leurs insidieuses attaques. Ce qui a montré leur courage, c'est la persécution qui venait à peine de se calmer et la guerre suscitée contre

les Églises. Tels que de vaillants guerriers chargés de trophées et de blessures, ces chefs des Églises venaient de tous les côtés, portant sur eux les stigmates du Christ, et pouvant compter les nombreux tourments qu'ils avaient endurés en confessant leur foi. Les uns auraient pu dire les souffrances attachées aux travaux des mines, les autres les confiscations générales de tout ce qu'ils possédaient, d'autres les tortures de la faim, la multiplicité des mauvais traitements auxquels ils avaient été en butte. Ceux-ci pouvaient montrer leurs flancs déchirés, ceux-là leurs reins brisés, d'aucuns leurs yeux crevés, et d'autres leur corps mutilé et privé pour le Christ de quelqu'un de ses membres.

Tels étaient les athlètes qui concoururent à former cette assemblée ; ce furent eux qui joignirent à la définition de la foi le décret qui règle la célébration unanime et identique de cette solennité. Est-ce que des hommes qui, en des temps difficiles, n'avaient jamais trahi la foi, pouvaient en une question de jours à déterminer agir avec dissimulation ? Voyez ce que vous faites en condamnant des Pères si nombreux, si sages et si vaillants ? Si, pour avoir condamné le publicain, le pharisien perdit tous les biens qu'il avait acquis, quelle sera votre excuse et quelle sera votre justification à vous qui vous mettrez en opposition ouverte avec tant de Docteurs chéris de Dieu, et cela, contre toute raison et contre toute justice ? N'avez-vous pas entendu le Christ disant : « Là où deux et trois personnes sont rassemblées en mon nom, je suis au milieu d'elles ? » *Matth.*, XVIII, 20. Que si le Christ est présent au milieu de deux ou trois personnes rassemblées, à plus forte raison là où il y en avait plus de trois cents réunies, devait-il être présent, diriger et inspirer toutes les déterminations ?

En cela ce ne sont pas seulement ces Pères que vous condamnez, vous condamnez encore avec eux la terre

entière qui a accueilli avec applaudissements la sentence. Est-ce donc que vous estimeriez les Juifs supérieurs en sagesse à ces Pères venus de tous les points de l'univers ; alors que les Juifs sont déchus de l'état de leurs ancêtres et privés de la célébration de toute solennité ? Car ils n'ont plus ni l'azyme ni la pâque, bien que j'entende un certain nombre d'individus répétant qu'ils ont l'une et l'autre. Qu'ils n'aient plus les azymes, ces paroles du législateur vous le prouveront : « Vous ne pouvez célébrer la pâque dans aucune des villes que le Seigneur va vous donner, mais seulement dans le lieu où son nom sera invoqué. » Ce lieu, c'est Jérusalem. *Deuter.*, XVI, 5-6. Remarquez pourtant qu'après avoir borné à une seule ville la célébration de cette fête, il renverse ensuite cette ville, afin d'arracher les Juifs, et malgré eux, à leurs antiques usages. Que Dieu ait prévu ce qui devait arriver, c'est un point de l'évidence la plus irrécusable. Pourquoi appelle-t-il donc tous les Juifs des diverses contrées de la terre en cette ville, sachant fort bien d'avance qu'elle serait un jour détruite ? N'est-il pas manifeste qu'il voulait abolir un jour cette solennité ? Dieu aura donc aboli cette solennité, et vous vous rallieriez à ces Juifs dont un prophète a dit : « Qui est aveugle, si ce n'est mon peuple ; qui est sourd, sinon celui qui en est le maître ? » *Isa.*, XLII, 19. Ne se sont-ils pas toujours conduits avec la plus stupide ingratitude ? Ne l'ont-ils pas fait envers les apôtres, les prophètes et les docteurs ? Et pourquoi parler des docteurs et des prophètes, quand ils allaient jusqu'à massacrer leurs propres enfants ? N'immolaient-ils pas leurs fils et leurs filles aux démons ? *Psalm.*, CV, 37. Ils ont méconnu la voix de la nature ; auraient-ils, je vous le demande, conservé ces jours de fête ? Ils ont foulé aux pieds les liens du sang, ils ont oublié leurs enfants, ils ont oublié Dieu qui les avait créés. « Vous avez abandonné, leur disait le Prophète, le Dieu qui vous a créés,

et vous avez oublié le Dieu qui vous a nourris. » *Deut.*, XXXII, 18. Ils auraient abandonné Dieu, et ils auraient dû maintenir leurs solennités ! Et qui oserait soutenir ce langage ? Si le Christ a célébré la pâque avec eux, ce n'est pas afin que nous la célébrions pareillement avec eux, mais pour ménager le passage de l'ombre à la vérité. Il souffrit la circoncision, il observa le sabbat, il célébra les fêtes judaïques, il mangea les azymes, il le fit à Jérusalem ; mais aucune de ces obligations ne pèse sur nous. Au contraire, Paul nous dit avec sa grande voix : « Si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous servira plus de rien. » *Galat.,* V, 2. « Célébrons la pâque, non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice et de l'iniquité, mais avec les azymes de la sincérité et de la vérité. » I *Corinth.,* V, 8. Nos azymes à nous ne consistent pas en un mélange de farines, mais dans une conduite droite, dans une vie selon la vertu.

4. Pourquoi donc le Christ agit-il en cette circonstance de la sorte ? La pâque ancienne étant la figure de la pâque nouvelle, il fallait rapprocher de la vérité la figure, et, après avoir montré l'ombre, introduire ensuite la réalité. Or, la réalité introduite, l'ombre disparaît pour toujours et n'a plus de raison d'être. Ne m'opposez donc pas cette difficulté, prouvez-moi plutôt que le Christ nous a ordonné de faire ainsi. Pour moi, je vous prouve le contraire, à savoir, non-seulement qu'il ne nous a pas ordonné de solenniser ces jours, mais qu'il nous a affranchis à ce sujet de toute obligation. Écoutez le langage de Paul, et quand je parle de Paul, je parle du Christ qui lui inspirait ses pensées ? Quel est donc le langage de l'Apôtre ? « Vous observez les mois, les saisons, les années. Je crains bien d'avoir inutilement travaillé parmi vous. » *Galat.,* IV, 10-11. « Toutes les fois, dit-il ailleurs, que vous mangerez ce pain et

que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur. » I *Corinth.,* XI, 26. Par ce seul mot, *toutes les fois que*, l'Apôtre déclare le fidèle maître de s'approcher à son gré des saints mystères, et il le délivre de toute obligation relativement à l'observation de certains jours. La Pâque et le Carême ne sont pas, tant s'en faut, la même chose : la Pâque est une chose, le Carême une autre. Le Carême n'a lieu qu'une fois l'an ; la Pâque a lieu trois fois la semaine, quelquefois quatre, ou, pour mieux dire, toutes les fois que nous le voulons. La Pâque n'est pas un jeûne, c'est une oblation et un sacrifice qui se célèbrent à chacune de nos assemblées. Qu'il en soit ainsi, prêtez l'oreille à ces mots de Paul : « Notre agneau pascal, le Christ, a été immolé pour nous. — Toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur. » *Ibid.,* V, 7 ; *Ibid.,* XI, 26. En sorte que toutes les fois que vous vous présentez avec une conscience pure, vous célébrez la Pâque, non pas en jeûnant, mais en participant à ce sacrifice. « Toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur. » Célébrer la Pâque, c'est rappeler cette mort. L'oblation qui s'accomplit aujourd'hui, aussi bien que celle d'hier, que celle de tous les jours, est semblable en tous les points à celle du samedi saint ; ni celle-ci n'est plus vénérable que celle-là, ni celle-là plus parfaite que celle-ci ; l'une et l'autre ne sont qu'une seule et même Pâque, toutes les deux également redoutables, également salutaires.

Pourquoi donc, reprend-on, jeûnons-nous durant ces quarante jours ? — Autrefois, bien des fidèles s'approchaient des saints mystères sans discernement et sans préparation, surtout en ce même temps où le Christ les institua. Nos pères, comprenant les conséquences funestes d'un acte accompli avec tant de négligence, éta-

blirent d'un commun accord quarante jours consacrés aux jeûnes, à la prière, à l'audition de la parole sainte, à des assemblées , afin qu'après nous être soigneusement purifiés en ces jours par le moyen des prières, de l'aumône, des jeûnes, des veilles, des larmes, de la confession et de plusieurs autres pratiques, nous nous approchions des mystères divins avec une conscience aussi pure que possible. Qu'ils aient abouti à d'excellents résultats en nous accoutumant dans leur sollicitude à ce jeûne périodique, ce qui suit le prouve avec évidence. Nous aurions beau crier toute l'année et annoncer le jeûne, nul ne ferait attention à nos paroles. Que le temps du Carême arrive, sans exhortation aucune, sans conseil aucun, le plus relâché se relève et suit les avis et les exhortations que lui donne cette époque de l'année. Si donc le Juif et le Gentil vous demandent pourquoi vous jeûnez, ne répondez pas que vous jeûnez à cause de la Pâque ou du mystère de la croix, vous donneriez prise à leurs récriminations.

Et en effet, ce n'est ni à cause de la Pâque, ni à cause du mystère de la croix que nous observons ce jeûne, mais à cause de nos péchés, et parce que nous voulons nous approcher des mystères. La Pâque n'est point un sujet de deuil et de jeûnes, mais d'allégresse et de joie. Et la croix n'a-t-elle pas détruit le péché, purifié la terre entière, réparé l'antique inimitié, ouvert les portes du ciel, substitué l'amour à la haine, ramené l'homme au ciel, fait asseoir la nature humaine à la droite du trône céleste, et comblé les enfants d'Adam d'innombrables bienfaits. Ce ne serait donc pas une raison de s'abandonner aux pleurs et à la tristesse, mais aux plus joyeux transports. Paul disait : « Loin de moi la pensée de me glorifier, si ce n'est en la croix de Jésus-Christ notre maître. — Dieu, ajoute-t-il, a fait éclater sa charité envers nous. Tandis que nous étions plongés dans le péché,

le Christ est mort pour nous. » *Galat.*, VI, 14 ; — *Roman.*, V, 8. Jean s'exprime comme il suit : « Dieu a tellement aimé le monde. » *Joan.*, III, 16. Et comment l'a-t-il aimé ? L'apôtre, passant à côté de toute autre considération, aborde le mystère de la croix. Après ces mots : « Dieu a tellement aimé le monde, » il ajoute : « Qu'il a livré son Fils unique à la croix, afin que quiconque croit en lui, ne périsse pas et possède la vie éternelle. » *Joan.*, III, 16. Si la croix nous invite à nous réjouir et à nous glorifier, ne disons pas qu'elle est pour nous un sujet de deuil ; encore une fois, si nous gémissons, ce n'est pas à cause de la croix, mais à cause de nos péchés. Voilà pourquoi nous jeûnons.

5. Quant au catéchumène, il ne célèbre point la Pâque, quoiqu'il jeûne chaque année, parce qu'il ne participe pas à l'oblation ; par contre, celui qui ne jeûne pas, s'il se présente avec une conscience pure, célèbre la Pâque, soit qu'il communie aujourd'hui, soit qu'il le fasse demain ou en tout autre temps. Il ne faut donc pas juger de la bonté de la communion par le temps où elle se fait, mais par la pureté de la conscience. Et nous, c'est le contraire que nous faisons. Sans avoir purifié notre âme, pourvu que nous nous présentions en ce jour, nous pensons célébrer la Pâque, bien que chargés de mille péchés. Funeste erreur que celle-là ; vous approcheriez-vous des mystères le samedi saint, si votre conscience est impure, vous êtes indignes de cette participation et vous resterez sans avoir célébré la Pâque ; de même qu'en communiant aujourd'hui, après avoir effacé vos péchés, vous la célébrez parfaitement. C'est ce zèle, cette ferveur qu'il faudrait apporter, au lieu d'observer tel ou tel temps, à la participation des divins mystères. Vous braveriez tout maintenant plutôt que de déroger à vos coutumes. Eh bien, il faudrait porter le mépris jusqu'au

point de tout faire et de tout souffrir plutôt que de vous présenter à la table sainte avec une âme souillée de péchés. D'ailleurs, peu importe au Seigneur cette observation ; écoutez sa sentence : « Vous m'avez vu ayant faim, et vous m'avez nourri ; vous m'avez vu ayant soif, et vous m'avez donné à boire ; vous m'avez vu sans vêtements, et vous m'avez couvert. » *Matth.*, XXV, 35. À ceux qui sont à sa gauche il reproche une conduite opposée. Dans une parabole, il punit un serviteur d'avoir conservé du ressentiment : « Méchant serviteur, lui dit-il, je t'ai remis toute ta dette ; n'aurais-tu pas dû avoir pitié de ton semblable, comme j'ai eu pitié de toi ! » *Ibid.*, XVIII, 32. Pareillement, il interdit aux vierges qui n'avaient pas d'huile dans leurs lampes l'entrée de la chambre nuptiale. *Ibid.*, XXV, 7 et seqq. Un convive est chassé du festin parce qu'il y est venu sans robe nuptiale, avec des habits sordides, souillé de débauches et d'impuretés. Mais pour avoir célébré la Pâque dans tel ou tel mois de l'année, nul n'a jamais été frappé, ni même blâmé. *Matth.*, XXII, 11 et seqq.

Pourquoi parlé-je de l'indépendance où nous sommes vis-à-vis de ces prescriptions, nous dont la conversation est dans les cieux, là où ni les mois, ni le soleil, ni la lune, n'accomplissent leurs révolutions ? À vouloir bien y regarder, on verra que pour les Juifs eux-mêmes il ne faut pas attacher au temps beaucoup d'importance, et que le lieu, à savoir Jérusalem, en a bien davantage. Les Hébreux, s'approchant un jour de Moïse et lui disant : « Nous sommes souillés par des funérailles ; serions-nous empêchés de présenter au Seigneur nos offrandes ? » Moïse leur répondit : « Attendez un peu ; nous consulterons le Seigneur. » *Num.*, IX, 7-8. Et quand il l'eut consulté, il porta une loi conçue en ces termes : « L'homme qui sera souillé par l'approche d'un mort, ou qui fera un long voyage, s'il ne peut célébrer

la Pâque le premier mois, la célébrera le mois suivant. » *Ibid.*, 9-10. Ainsi, chez les Juifs, il n'y a aucune obligation rigoureuse en ce qui concerne le temps, afin que la Pâque soit célébrée à Jérusalem. Et vous ne préféreriez pas à une question de temps l'harmonie avec l'Église ; et pour paraître observer certains jours, vous outrageriez notre Mère commune, et vous introduiriez la scission dans nos saintes assemblées ! Et quelle excuse invoqueriez-vous, si vous vous résolviez, sans motif aucun, à une telle prévarication ? Pourquoi citer l'exemple des Juifs ? Pour nous aussi, il est des cas où, quand nous le voudrions et le désirerions de la manière la plus vive, il ne nous est pas possible de célébrer la Pâque le jour où le Sauveur a été crucifié. En supposant que les Juifs ne seraient ni prévaricateurs, ni ingrats, ni insensés, ni opiniâtres, ni impies, qu'ils ne fussent pas déchus du régime sous lequel vivaient leurs pères, et qu'ils l'observassent actuellement en toute justice, il ne nous serait pas possible de marcher sur leurs traces au point de rappeler dans le même jour, et celui où le Christ a été crucifié, et celui où il a célébré la Pâque. Comment cela ? Je vais vous le dire. Le jour où il fut crucifié était à la fois le premier jour des azymes et la veille du jour où se célébrait la Pâque. Or, ces deux fêtes ne sauraient constamment se présenter le même jour. Le premier jour des azymes, cette année, s'est rencontré le dimanche : ce qui nous astreint à jeûner toute la semaine ; en sorte que la Passion sera passée, que les jours du crucifiement et de la résurrection seront arrivés, que nous jeûnerons encore. Et, en effet, il arrive souvent qu'après les jours du crucifiement et de la résurrection, nous observons encore le jeûne, parce que la semaine n'est pas entièrement écoulée ; d'où il suit que l'observation du temps est à peu près nulle.

6. N'obéissons pas à l'esprit de dispute, et ne disons pas : Quoi ! J'ai jeûné si longtemps de cette manière, et j'agirais désormais différemment ! — Faites-le précisément à cause de cela : parce que vous avez été si longtemps éloigné de l'Église, revenez à votre Mère. Personne ne dira : Je suis resté bien longtemps animé de sentiments de haine ; j'aurais honte maintenant de me rétracter. Car il y a honte, non pas à revenir à des sentiments meilleurs, mais à persister dans une rancune coupable. C'est là ce qui a perdu les Juifs ; tout en alléguant les coutumes de leurs ancêtres, ils se sont précipités dans l'impiété. Mais à quoi bon parler du jeûne et de l'observation de certains jours ? Paul accomplissait scrupuleusement la loi, il endurait bien des fatigues, il entreprenait bien des voyages, il bravait bien des épreuves, il l'emportait sur tous ses contemporains par sa fidélité à observer toutes les prescriptions religieuses : néanmoins, arrivé à cette perfection de vie, comprenant que tout cela n'aboutissait qu'à son détriment et à sa perte, il n'hésita pas à changer soudain. Il ne se dit pas à lui-même : Eh quoi ! Je perdrais les fruits de tant de zèle, je rendrais inutiles tant de travaux ! C'est précisément pour ces raisons qu'il se hâta de changer ; et, afin de ne pas avoir à subir une deuxième fois de pareils dommages, abandonnant la justice que pouvait donner la loi, il embrasse celle que la foi produit, et s'écrie : « Tout ce qui me semblait un profit, je l'ai regardé comme une perte, à cause du Christ. » *Philipp.*, III, 7.

« Si, présentant votre offrande à l'autel, vous vous souvenez là que votre frère a quelque chose contre vous, allez d'abord vous réconcilier avec votre frère ; puis, venez, et vous présenterez votre offrande. » *Matth.*, V, 23. Qu'est ceci ? Si votre frère a quelque chose contre vous, il ne vous est pas permis de consommer votre sacrifice avant de vous être réconcilié avec lui ; et quand l'Église

entière, quand des Pères sans nombre sont contre vous, vous auriez l'audace, vous essaieriez de vous approcher des divins mystères avant d'avoir déposé le fardeau de cette coupable inimitié ! Et comment, avec de pareilles dispositions, pourriez-vous célébrer la Pâque ?— Je ne m'adresse pas seulement à nos frères égarés ; je m'adresse également à vous, encore sains et saufs, afin que tous ceux que vous verrez animés de ces sentiments, vous les avertissiez avec autant de zèle que de douceur, vous les rassembliez et les rameniez auprès de leur Mère. Opposassent-ils de la résistance et de l'obstination, quoi qu'ils fassent, ne prenons pas de relâche que nous ne les ayons persuadés ; car il n'y a pas de trésor comparable à la bonne harmonie et à la paix. C'est pour cela que votre Père, en entrant ici, ne monte sur ce siège qu'après vous avoir souhaité à tous la paix, et qu'il ne commence jamais les instructions qu'il vous adresse, sans vous la donnera tous en se levant. Les prêtres, lorsqu'ils ont à bénir, ne profèrent leurs bénédictions qu'après avoir formé pour nous le même souhait. Quand il vous ordonne de prier tous ensemble, le diacre vous recommande, dans la prière elle-même, de supplier l'ange de la paix d'implorer tous les dons qui s'y rapportent ; en vous renvoyant de cette réunion, il désire pour vous la même faveur par ces mots : Allez en paix. Enfin, sans ce don précieux, il nous est impossible de rien dire et de rien faire. Elle est effectivement notre nourrice et notre mère, et elle nous réchauffe avec tendresse sur son sein. Sous le nom de paix, je désigne non-seulement ce que l'on appelle communément de la sorte, non-seulement celle qui consiste à s'asseoir à une même table : j'appelle ainsi cette paix selon Dieu, qui a pour principe l'union des âmes, et que brisent maintenant bien des fidèles, en soulevant d'oiseuses et funestes disputes, et en favorisant la cause des Juifs, qu'ils réputent des docteurs plus

dignes de foi que leurs propres Pères ; en sorte que, touchant la Passion du Christ, ils s'en rapportent à ceux qui l'ont mis à mort. Peut-on imaginer quelque chose de plus déraisonnable ? Ne savez-vous donc pas que là était la figure, qu'ici est la vérité ? Voyez quelle en est la différence : L'une écarta la mort corporelle, l'autre dissipa le courroux allumé contre l'univers entier : l'une délivra du joug de l'Égypte, l'autre de celui de l'idolâtrie : l'une engloutit Pharaon, l'autre le démon lui-même : après l'une, la Palestine ; après l'autre, le ciel. Pourquoi vous attarder auprès d'un flambeau, quand le soleil est apparu ? Pourquoi ne vouloir que du lait, lorsqu'on vous présente une nourriture substantielle ? Si l'on vous a nourris avec du lait, c'est afin que vous désiriez autre chose que du lait ; si un flambeau a brillé à vos yeux, c'est pour vous conduire comme par la main à la lumière du soleil. L'ère des choses plus parfaites arrivée, ne revenons point sur nos pas ; n'observons plus ni les jours, ni les temps, ni les années ; suivons en toutes choses l'Église avec fidélité, ayons toujours en vue de préférence la charité et la paix. Quand même l'Église serait dans l'erreur, il résulterait beaucoup moins de bien de l'observation des temps, qu'il ne résulterait de maux d'un schisme et d'une division. Pour moi, je n'attache aux temps aucune importance, parce que Dieu n'y en attache aucune, comme je vous l'ai montré dans une foule de considérations exposées à ce sujet.

Je ne vous demande qu'une seule chose, de chercher dans toutes vos actions la concorde et la paix ; tandis que nous jeûnons tous, et le peuple aussi bien que nous, tandis que les prêtres répandent pour les hommes d'unanimes supplications, ne restez pas chez vous au sein de l'intempérance ; songez à ce qu'un pareil dessein recèle de malice diabolique ; songez que ce sera pour vous l'occasion, non pas d'un, de deux ou de trois péchés, mais d'un bien plus grand nombre. Vous êtes séparés du troupeau, vous en venez à condamner une phalange de docteurs ; vous vous précipitez dans l'esprit de dispute, vous vous rapprochez des Juifs, et vous devenez une pierre de scandale pour vos frères et pour les étrangers. Comment pourrions-nous reprocher aux Juifs de ne pas venir à nous, quand vous courez vers eux ? Outre ces péchés, reste le dommage que vous éprouvez, privés comme vous l'êtes des saintes Écritures, des assemblées, des bénédictions et des prières faites en commun durant ces jours de jeûne, passant tout ce temps avec une conscience mauvaise, tremblant et craignant toujours d'être pris sur le fait, vivant comme l'enfant d'une race et d'une tribu étrangère, quand vous devriez, en toute liberté et en toute confiance, avec allégresse et bonheur, vous joindre à l'Église pour célébrer avec elle tous nos mystères.

L'Église, non plus, ne reconnaissait pas le caractère obligatoire des temps. Mais nos Pères, qui étaient dispersés, ayant jugé opportun, au commencement, de se réunir et de déterminer ce jour, l'Église, qui estime partout la bonne harmonie et qui chérit la concorde, accueillit favorablement ce décret. Qu'il soit impossible, et à vous et à nous, et à qui que ce soit, de mettre la main sur le jour même où le Seigneur accomplit ces mystères, on vous l'a précédemment démontré. Ne nous amusons pas, conséquemment, à combattre des ombres ; et, pour vouloir discuter sur des riens, n'allons pas nous causer à nous-mêmes les plus graves préjudices. Jeûner en ce temps-ci, ou en celui-là, n'est pas assurément un crime ; mais déchirer l'Église, y entretenir la dispute, y semer la mauvaise intelligence, s'abstenir continuellement de l'assemblée sainte, voilà un crime indigne de pardon, et qui vous expose à un châtiment redoutable. Il serait facile de multiplier ces considérations ; celles-ci suffiront

néanmoins à ceux qui les auront suivies avec attention ; quant à ceux qui n'y en ont fait aucune, des considérations nouvelles n'auraient point un meilleur sort. En terminant ici ce discours, supplions tous nos frères de revenir à nous, d'embrasser des sentiments de paix, de renoncer à ces querelles intempestives, et, dédaignant ces futilités, d'élever et d'agrandir leurs pensées, et de s'affranchir de l'observation du temps, afin que nous glorifiions tous d'un seul cœur et d'une seule voix Dieu le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, auquel appartiennent la gloire et la puissance, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

QUATRIÈME DISCOURS.

Des trompettes de la Pâque des Juifs. — Discours prononcé dans la grande église d'Antioche.

1. Encore un jeûne de ces Juifs infortunés, les plus misérables des hommes, qui s'approche ; encore la nécessité de prémunir à ce sujet le troupeau du Christ. Tant qu'aucune bête féroce ne paraît, les bergers étendus sous un chêne, ou sous un peuplier, jouent du chalumeau, laissant leurs brebis paître en toute liberté. Mais dès qu'ils pressentent l'attaque de quelque loup, jetant aussitôt leurs chalumeaux pour saisir leur fronde, ils abandonnent leur syrène pour s'armer de pierres et de bâtons ; et, debout devant la bergerie, remplissant l'air de cris retentissants, ils parviennent plus d'une fois à chasser, par ces seuls accents, la bête farouche, sans avoir frappé un coup. C'est ainsi que ces jours passés nous nous jouions dans l'exposition des Écritures, comme dans une riante prairie : nous ne prenions dans nos paroles aucune attitude agressive, parce qu'il ne se présentait aucun ennemi. Mais aujourd'hui, les Juifs, plus redoutables que des loups, se préparant à fondre sur nos brebis, il nous faut armer et combattre, de crainte que l'une d'entre elles ne devienne la proie de l'ennemi ravisseur. Ne soyez pas surpris si, quoique dix jours nous séparent encore de ce jeûne, nous armions

dès ce moment et nous fortifiions vos âmes : les cultivateurs laborieux, lorsqu'un torrent voisin dévaste leurs campagnes, n'attendent pas l'hiver, ils le préviennent plutôt, pour en exhausser les rives, construire des digues, creuser des fossés, et paralyser à l'avenir par tous les moyens possibles, la violence de ce terrible torrent. Tant qu'il reste calme dans son lit creusé, il est aisé d'exécuter ces travaux ; mais quand il précipite ses flots grossis avec impétuosité, il n'est plus facile d'en arrêter les ravages : aussi prévoient-ils longtemps à l'avance ces inondations, et prennent-ils toutes les précautions propres à mettre leurs récoltes en sûreté. Telle est la conduite habituelle des soldats et des cultivateurs, des moissonneurs et des marins. Avant que sonne l'heure du combat, le soldat nettoie sa cuirasse, examine son bouclier, dispose les freins, donne à son cheval la nourriture et les soins nécessaires, et veille à ce que rien ne soit en défaut : pareillement les matelots, avant que le navire entre dans le port, mettent sa carène en bon état, réparent ses flancs, polissent les rames, ravaudent les voiles, mettent en ordre tout ce qui concourt au gréement du vaisseau. De leur côté, les moissonneurs, plusieurs jours avant la moisson, aiguisent leurs faux, préparent leur aire, les bœufs, les chars, et tout ce qui peut servir aux travaux de la moisson. Tous les hommes, en général, font leurs préparatifs toutes les fois qu'il s'agit de quelque chose de sérieux, afin d'en venir aisément à bout quand le moment de l'exécuter sera venu. C'est à leur exemple que nous prémunissons vos âmes plusieurs jours à l'avance, et que nous vous conjurons de fuir ce jeûne impie et criminel. Ne me dites pas qu'ils jeûnent ; montrez-moi plutôt que leur conduite est conforme à la volonté de Dieu : tant qu'il n'en est pas ainsi, le jeûne est plus détestable que l'intempérance. Il ne faut pas seulement avoir égard à ce que font les Juifs ; il faut,

de plus, rechercher les motifs de leurs actions. Ce que l'on fait conformément à la volonté de Dieu peut sembler mauvais, et n'en est pas moins excellent : ce que l'on fait contre la volonté et le bon plaisir de Dieu peut sembler excellent, et n'en est pas moins souverainement mauvais et détestable. Un homme en tue un autre parce que Dieu le lui ordonne, son homicide est préférable à tout acte d'humanité. Un homme en épargne un autre, et le traite avec indulgence contre la volonté de Dieu, sa bonté est plus criminelle qu'un meurtre quelconque. Ce n'est pas la nature des choses, c'est la volonté de Dieu qui rend les mêmes actes tour à tour bons et mauvais.

2. Pour mieux saisir cette vérité, écoutez le trait suivant. Un monarque syrien étant tombé au pouvoir d'Achab, ce prince lui conserva la vie contre la volonté du Seigneur ; il le fit asseoir auprès de lui et le renvoya avec les plus grandes marques de distinction. Un prophète alors se présente, et dit à un de ses compagnons : « Au nom du Seigneur, frappez-moi. » Celui-ci ne voulut point le frapper. Et le prophète lui dit : « Parce que vous n'avez pas écouté la voix du Seigneur, aussitôt que vous m'aurez quitté, un lion vous tuera. » Celui-ci, s'étant éloigné, rencontra un lion qui le mit à mort. Le même prophète, ayant rencontré un autre homme, lui dit encore : « Frappez-moi. » Et cet homme le frappa et le blessa, et il enveloppa sa face d'un bandeau. III *Reg.*, XX, 35-38. Quels étranges événements ! Celui qui frappe le Prophète se retire sain et sauf ; celui qui ne le frappe pas est châtié : comprenez par là que la curiosité, à l'endroit des ordonnances divines, est messéante, et qu'il faut, non en examiner la nature, mais se contenter de les exécuter. Sans doute le respect dû au Prophète pouvait détourner le premier de ces hommes de le frapper. Aussi ne lui dit-il pas simplement : « Frap-

pez-moi, » et ajoute-t-il : « Frappez-moi, au nom du Seigneur ; » c'est à savoir : Dieu l'ordonne ; n'en demandez pas davantage. C'est une loi formelle du Souverain de toutes choses : inclinez-vous devant la majesté de celui qui ordonne, et obéissez avec le plus vif empressement. — Mais celui à qui s'adressait ce langage, ayant refusé d'obéir, en fut rigoureusement puni, enseignant par son exemple, à la postérité, qu'il faut céder et obéir toujours, quoi que Dieu nous ordonne. Quand le second eut frappé et meurtri le Prophète, celui-ci enveloppa sa tête d'un bandeau, voila ses yeux, et se rendit méconnaissable. Pourquoi cette conduite ? Pour reprendre le roi et lui dénoncer la sentence qu'il s'était attirée en conservant la vie au roi de Syrie. Mais, comme ce prince impie avait toujours haï les prophètes, de crainte qu'en le reconnaissant il ne se dérobât à sa présence, et qu'en évitant toute entrevue il ne se dérobât en même temps à toute correction, le prophète voila sa face, aussi bien que son langage, pour parler en toute liberté et lui arracher l'aveu qu'il désirait. Lors donc que le roi passait, il l'interpella hautement en ces termes : « Votre serviteur était sorti pour combattre les ennemis ; et voilà que l'on m'amène un homme en me disant : Gardez cet homme ; s'il parvient à s'échapper, votre vie répondra de la sienne, ou vous paierez un talent d'argent. Et tandis que je regardais tout autour, de côté et d'autre, l'homme a disparu. » Et le roi d'Israël lui dit : Vous êtes pour moi votre propre juge ; vous êtes coupable d'homicide. Aussitôt, le Prophète ôte le voile qui couvrait ses yeux, et le roi d'Israël reconnut en lui l'un des enfants des prophètes, et il entendit ces paroles : « Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous avez laissé échapper de vos mains un homme digne de mort, votre vie répondra pour sa vie, et votre peuple pour son peuple. » III *Reg.*, xx, 36 et seqq.

Vous le voyez, non-seulement le Seigneur, mais les hommes eux-mêmes jugent des choses, en les considérant, non point dans leur nature, mais dans la fin et le motif qui les inspirent. Vous êtes pour moi votre propre juge, s'écrie le roi ; vous êtes un homicide. Vous êtes un homicide, car vous avez laissé s'échapper un ennemi : en se voilant les traits, et en soumettant au monarque une cause étrangère, le Prophète ne tendait qu'à obtenir du roi une sentence droite ; et c'est ce qui arriva. Dès que le roi eut prononcé la sentence qui le condamnait lui-même, le Prophète se débarrassa de son voile et lui dit : Parce que vous avez laissé échapper de vos mains un homme qui méritait la mort, votre vie répondra pour sa vie, votre peuple pour son peuple. » Tel est le châtiment qu'attira au roi d'Israël son humanité, le supplice que lui valut sa clémence hors de propos. De sorte que, pour avoir sauvé la vie d'un homme, l'un est puni, et l'autre récompensé pour avoir répandu le sang d'autrui. Phinées, qui au même instant commet un double homicide, en frappant mortellement un homme et une femme, est honoré de la dignité sacerdotale ; et sa main, loin d'être souillée par le sang, n'en devient que plus pure. Par conséquent, lorsque vous verrez celui qui frappe le prophète, sain et sauf ; celui qui ne le frappe pas, puni de mort ; celui qui l'épargne, châtié ; celui qui ne l'épargne pas, hautement approuvé, faites toujours un plus grand compte de la volonté divine que de la nature même des choses, et n'ayez pour agréable que ce qui est conforme au bon plaisir du Seigneur.

3. Servons-nous de cette règle pour apprécier le jeûne des Juifs. Si nous agissions autrement, et si nous nous bornions à exposer et à considérer les choses en elles-mêmes, il en résulterait beaucoup de désordre et beaucoup de confusion. L'on déchire les flancs des brigands,

des profanateurs de tombeaux et des imposteurs, mais les martyrs subissent aussi le même traitement, en sorte que les faits sont les mêmes ; seulement, les motifs et les intentions qui y président ne le sont pas : d'où résulte, entre ces mêmes faits, une bien grande différence. De même donc que, à l'endroit des martyrs, nous ne considérons pas simplement les supplices qu'on leur inflige, mais, avant tout, le motif et le sentiment dans lesquels on les leur inflige, et que nous chérissons les martyrs, non parce qu'ils sont torturés, mais parce qu'ils le sont pour le Christ ; de même, au contraire, que nous avons les brigands en horreur, non parce qu'ils sont châtiés, mais parce qu'ils se sont attirés par leurs crimes ces châtiments : de même, appliquant ces mêmes principes en cas-ci, lorsque vous verrez des hommes jeûner par amour pour Dieu, imitez sans crainte leurs exemples ; mais si vous vous apercevez qu'ils le font contre la volonté de Dieu, ayez pour eux plus d'aversion, plus d'éloignement que vous n'en auriez pour des hommes adonnés à l'intempérance, à l'ivresse et à la débauche. Pour ce jeûne-ci, il ne suffit pas d'en examiner le motif, il faut en examiner, de plus, le lieu et le temps. Cependant, avant que de tourner nos efforts contre les Juifs, nous nous adresserons volontiers à ceux qui sont nos membres, et qui, ne paraissant pas abandonner nos rangs, observent les pratiques judaïques, soutenant toute espèce de lutte pour les justifier, et beaucoup plus coupables, à mon avis, à cause de cela, que les Juifs eux-mêmes Et cela, non-seulement les hommes judicieux et sages, mais ceux qui possèdent une ombre de raison et de bon sens, le proclameront avec moi. Il n'est besoin ni de sophismes, ni d'artifices oratoires, ni de longues digressions, pour le démontrer : avec une simple question, nous forcerons ces chrétiens à en convenir.

Oui, je demanderai à chacun de ces malades : Vous êtes chrétien, n'est-ce pas ? Pourquoi donc ce zèle pour les observances judaïques ? — Vous êtes Juif ? Pourquoi ces persécutions contre l'Église ? Un Perse ne s'intéresse-t-il pas aux affaires des Perses ? Un Barbare aux affaires des Barbares ? L'habitant des contrées soumises à Rome ne participe-t-il pas avec nous à la même législation ? Si l'un des habitants de nos contrées était surpris d'intelligence avec les Barbares, ne serait-il pas châtié sans enquête ni discussion, quelque excuse qu'il voulût alléguer ? Et si chez les Barbares il y en avait qui parussent se conformer aux lois romaines, ne subiraient-ils pas le même traitement ? Comment donc, après avoir embrassé ces pratiques coupables, mériteriez-vous d'être sauvé ? N'y a-t-il donc qu'une légère différence entre les Juifs et nous ? Les questions qui nous séparent sont-elles donc sans importance, pour que vous estimiez notre religion et la leur une seule et même religion ? Pourquoi réunissez-vous des choses incompatibles ? N'ont-ils pas crucifié le Christ, que vous adorez ! Voyez-vous l'abîme qui vous sépare ? Comment donc passez-vous du côté de ces meurtriers, vous qui prétendez adorer celui qu'ils ont crucifié ? Est-ce bien moi qui décrète contre eux cette loi accusatrice, et qui invente la sentence qui les condamne ? L'Écriture ne les traite-t-elle pas de cette manière ? Écoutez ce que Jérémie leur disait :

« Allez à Cédar, et voyez : envoyez des messagers vers les îles de Cétine, et jugez si l'on a jamais agi de la sorte. » — De quoi parle-t-il donc ? — « Est-ce que ces nations changent leurs divinités, quoique ces divinités ne le soient pas véritablement ? Vous, vous avez échangé votre gloire contre une gloire qui ne vous servira de rien. » *Jerem,* II, 10-11. Il ne dit pas : Vous avez changé vos dieux, mais votre gloire. Ces hommes qui adorent des

idoles, qui se prosternent devant les démons, apportent, dit-il, une telle constance dans leurs erreurs qu'ils ne consentent pas à les abandonner pour embrasser la vérité. Et vous qui adorez le vrai Dieu, abandonnant le culte de vos ancêtres, vous vous hâtez d'embrasser un culte étranger, de manière que la fermeté, que les idolâtres déploient en faveur de l'erreur, vous êtes bien loin de la déployer en faveur de la vérité. — « A-t-on jamais agi de la sorte ? Ces nations ont-elles changé leurs divinités qui ne le sont pas véritablement ? Mais vous, vous avez échangé votre gloire contre une gloire qui ne vous servira de rien. » *Malac.*, III, 6. Il ne dit pas : Vous avez changé votre Dieu, parce que Dieu est au-dessus de tout changement, mais, « vous avez changé votre gloire. » Vous ne m'avez causé aucun dommage, il n'en résulte pour moi aucun détriment ; c'est vous qui vous êtes déshonorés, ce n'est pas ma gloire, c'est la vôtre que vous avez amoindrie. Permettez-moi d'adresser ce même langage à vos frères, si toutefois cette qualification convient à des gens qui partagent avec les Juifs les mêmes sentiments. Allez dans les synagogues, et voyez si les Juifs ont modifié leurs jeûnes, s'ils célèbrent avec nous le jeûne pascal, s'ils ont jamais pris en ce jour de la nourriture. Pourtant leur jeûne n'en est pas un, c'est une transgression formelle, une prévarication, un crime ; néanmoins ils n'ont rien changé. Mais vous, vous avez renoncé à votre gloire, de laquelle vous retiriez tant d'avantages, pour suivre les pratiques de vos adversaires. Quand donc ont-ils célébré le jeûne pascal ? Quand donc ont-ils célébré avec nous la fête des martyrs ? Quand donc se sont-ils unis à nous le jour des Épiphanies ? Eh quoi ? Ils ne font pas un pas vers la vérité, et vous accourez en toute hâte vers l'erreur ? Oui, vers l'erreur, car le siècle présent ne permet plus cette conduite. Il y a eu un temps où il fallait ces pratiques ; aujourd'hui il ne faut les plus, d'où il suit

que ce qui était alors selon la loi est aujourd'hui opposé à la loi.

4. Qu'il me soit permis de vous rappeler encore le mot austère d'Élie. Témoin de l'impiété des Juifs, et les voyant successivement revenir à Dieu et servir peu après les idoles, il leur parle en ces termes : « Jusques à quand boiterez-vous des deux côtés ? Si le Seigneur est votre Dieu, venez et suivez-le ; si c'est au contraire Baal, allez à sa suite. » III *Reg.*, XVIII, 21. Voilà ce que je vous dirai en ce moment. Si vous croyez que le judaïsme est la vérité, pourquoi ces protestations d'attachement à l'Église ? Si le christianisme est la vérité, comme il l'est en effet, restez-y et observez-en les pratiques. Vous participeriez à nos mystères, vous adoreriez le Christ en qualité de chrétien, vous imploreriez ses faveurs, vous célébreriez en même temps les fêtes de ses ennemis ! Et avec quels sentiments paraîtriez-vous ensuite dans cette assemblée ? Pour les fidèles qui prétendent avoir les mêmes croyances que nous, et qui recherchent avec empressement les observances du judaïsme, c'est assez de ces considérations. Mon dessein étant de combattre les Juifs à outrance, je vous exposerai la doctrine, si vous le voulez bien, avec de plus grands développements ; et je vous montrerai comment les Juifs, par ces jeûnes, dont il est question, outragent la loi, foulent aux pieds les ordonnances divines et suivent en tout la voie opposée à la volonté du Seigneur. Lorsque le Seigneur voulait qu'ils jeûnassent, ils n'en avaient pas le temps et se livraient à l'intempérance. Lorsqu'il voudrait qu'ils ne jeûnassent pas, ils s'opiniâtrent à le faire. Lorsqu'il voulait de leur part des sacrifices, ils couraient vers les autels des idoles. Lorsqu'il ne veut pas qu'ils célèbrent telle solennité, ils s'obstinent à la célébrer. De là cette parole d'Étienne : « Vous, toujours vous résistez à l'Es-

prit-Saint. » *Act.*, VII, 51. Votre préoccupation est de faire toujours le contraire de ce que Dieu vous ordonne. Et telle est encore aujourd'hui leur conduite. Et où en est la preuve ? Dans la loi elle-même. En ce qui concerne les fêtes, la loi détermine non-seulement le temps, mais aussi le lieu. Au sujet de la Pâque, elle les entretient et les avertit en ces termes : « Vous ne pourrez célébrer la Pâque dans aucune de ces villes que le Seigneur Dieu vous donne. » *Deut.*, XVI, 5, 6. De même qu'elle fixe la célébration de cette fête au quatorzième jour du premier mois ; de même elle ordonne de la célébrer à Jérusalem. Pareillement, le lieu et le temps où devait se célébrer la Pentecôte sont soigneusement déterminés. Il est enjoint de la célébrer sept semaines après, et, ajoute la loi, « dans le lieu qu'aura choisi le Seigneur votre Dieu. » *Deut.*, XII, 11. Ainsi en est-il de la fête des Tabernacles.

Mais voyons laquelle de ces deux circonstances, du temps et du lieu, est la plus importante, et dans le cas où l'importance n'en serait pas égale, s'il faut observer le temps marqué sans s'inquiéter du lieu, ou bien s'en tenir au lieu sans s'occuper du temps. Je m'explique : Le Seigneur ordonne que la Pâque soit célébrée le premier mois de l'année et dans Jérusalem ; il précise à la fois le temps et le lieu. Supposons deux hommes célébrant la Pâque : l'un la célèbre au temps voulu, mais non au lieu déterminé ; l'autre au lieu marqué, mais non au temps convenable ; de façon que le premier la célèbre le premier mois, mais hors de Jérusalem, et le second dans Jérusalem, mais le mois suivant au lieu du mois désigné. Lequel des deux est à blâmer, lequel à approuver ? Celui qui néglige le temps pour s'en tenir exactement au lieu fixé, ou bien celui qui, négligeant le temps, observe le lieu convenable ? S'il faut approuver celui qui sacrifie la question de temps pour célébrer la Pâque à Jérusalem, et, par contre, si nous devons blâmer et condamner

comme coupable d'impiété celui qui sacrifie la question de lieu à la question de temps, il en résulte manifestement que les Juifs violent ouvertement la loi en ne faisant pas au lieu voulu ce qu'ils font ; prétendissent-ils ici sous le rapport du temps rester irréprochables. Et où en trouverons-nous la preuve ? Dans Moïse lui-même. Quelques Hébreux étant au moment de célébrer la Pâque allèrent trouver le serviteur de Dieu et lui dirent : « Nous sommes impurs pour nous être approchés d'un cadavre. Devons-nous pour cela ne pas offrir au Seigneur ce qui lui est dû, au temps fixé, au milieu des enfants d'Israël ? Moïse leur répondit : Attendez un peu, et j'écouterai ce que le Seigneur ordonnera à votre propos. Et le Seigneur parla à Moïse, disant : Tout homme parmi vous qui se sera souillé pour avoir touché un cadavre, ou qui serait engagé dans un long voyage, qu'il appartienne à la génération présente ou aux générations futures, célébrera la Pâque le deuxième mois. » *Num.*, IX, 7-11. Voici sa pensée : Tout homme qui, le premier mois, se trouverait en voyage, qu'il ne célèbre pas la Pâque hors de Jérusalem ; seulement qu'il se rende le mois suivant dans cette ville : qu'il passe sur le temps pour observer ce qui regarde le lieu ; preuve que la loi touchant le lieu était plus importante que la loi relative au temps.

Qu'auraient à nous répondre ces Juifs qui célèbrent cette fête hors de la ville sainte ? Transgressant la plus importante des deux lois, l'observation de la moins importante ne sera pas pour eux une raison qui la justifie. Paraîtraient-ils mille fois observer le temps voulu, ils n'en seraient pas moins coupables de la dernière prévarication. Ceci est prouvé non-seulement par ces considérations, mais de plus par les prophètes. Comme nous ne les voyons ni offrir des sacrifices, ni chanter de saints cantiques, ni accomplir ce jeûne en terre étran-

gère, quelle excuse restera-t-il à ces derniers ? Pourtant les premiers s'attendaient à recouvrer le genre de vie où ils pourraient le faire, et ils n'en persistaient pas moins à observer les prescriptions de la loi qui encourageait elle-même ces espérances. Les seconds au contraire le font sans espérer de revenir à leur premier état ; car dans quel prophète en trouveraient-ils la promesse ? Et ils ne sauraient malgré tout rester tranquilles. Alors même qu'ils auraient sujet de concevoir les mêmes espérances, ils devraient imiter ces saints, s'abstenir du jeûne et de toute pratique pareille.

5. Car ces derniers se sont totalement abstenus de toutes ces choses, comme vous le verrez par les réponses qu'ils firent aux questions de leurs ennemis. Les Barbares leur demandant avec insistance et les pressant de jouer de leurs instruments, et leur disant : « Chantez-nous donc les cantiques du Seigneur, » ces fidèles serviteurs, qui savaient si bien que la loi ne leur permettait pas de les chanter hors de leur patrie, répondirent : « Comment chanterions-nous les cantiques du Seigneur sur une terre étrangère ? » *Psalm.*, CXXXVI, 3-4. Les trois enfants captifs à Babylone disaient aussi : « Il n'est maintenant ni prince, ni prophète, ni lieu qui nous permette de sacrifier en votre présence et d'obtenir miséricorde. » *Dan.*, III, 38. Ce n'était certes pas l'espace qui leur manquait ; mais comme le temple n'y était pas, ils se gardaient bien d'offrir un sacrifice. Dieu parlait en ces termes à son peuple, par l'organe de Zacharie, des années qu'ils avaient passées en captivité. « Est-ce que vous avez observé le jeûne durant soixante et dix ans ? » *Zachar.*, VII, 5. De quel droit jeûnez-vous, je vous le demande, ô Juif, puisque vos ancêtres se sont abstenus de tout jeûne, de toute fête et de tout sacrifice ? Car il résulte clairement de ces preuves qu'ils n'ont pas non

plus célébré la Pâque. Là où il n'y avait pas de sacrifice, il y avait encore moins de solennité, toutes les solennités devant être signalées par des sacrifices. Mais pour vous le démontrer avec une pleine évidence, écoutez ces paroles de Daniel : « En ces jours-là, moi Daniel je pleurais ; durant trois semaines je ne mangeai pas de pain ; ni vin, ni chair n'entrèrent dans ma bouche, et je ne répandis sur moi aucun parfum. Et, le vingt-quatrième jour du premier mois, j'eus une vision. » *Dan.*, X, 2-4. Prêtez-moi ici une attention soutenue, car ce passage établit manifestement que les Juifs alors ne célébraient point la Pâque. Comment cela ? Le voici.

Durant les jours des azymes, il n'était pas permis aux Juifs de jeûner. Or, Daniel passa vingt et un jours sans toucher à un morceau de pain. — Et comment savez-vous, répliquera-t-on, que ces vingt et un jours coïncidèrent avec les jours des azymes ? — J'en trouve la preuve en ce que le prophète mentionne le vingt-quatrième jour du premier mois : or, les fêtes de Pâque expiraient le vingt et unième jour du même mois. Elles commençaient le quatorzième, et comme elles devaient durer sept jours, le vingt et unième en était la fin. Et nonobstant, Daniel continuait à jeûner, même les fêtes pascales écoulées. Il avait commencé le troisième jour du premier mois, et ayant continué durant vingt et un jours, le quatorzième arrivé, il jeûna dix autres jours encore. Comment, après cela, nos Juifs d'aujourd'hui ne seraient-ils pas impurs et prévaricateurs, eux qui, tandis que ces saints personnages n'accomplissaient sur la terre d'exil aucune des ordonnances légales, s'obstinent par esprit de contention et de dispute à faire tout le contraire ? Si les saints qui ont parlé et agi de la sorte étaient des gens sans piété et sans religion, on pourrait attribuer à leur négligence la non-observance de ces pratiques religieuses. Mais ils étaient d'une piété et d'une ferveur remarquables ; mais

ils sacrifiaient volontiers leur vie pour accomplir le bon plaisir de Dieu ; par conséquent s'ils n'ont pas observé la loi, ce n'était pas par négligence de leur côté, c'étaient qu'ils avaient appris de la loi elle-même qu'il ne fallait pas en accomplir les prescriptions hors de Jérusalem.

De ces principes résulte une autre conséquence encore plus importante : à savoir que toutes ces prescriptions relatives au sacrifice, au sabbat, aux cérémonies et autres semblables, étaient des prescriptions de surérogation, en sorte qu'on pouvait les observer sans en retirer un grand profit au point de vue de la vertu, et ne pas les observer sans devenir, pour cela, de bon, méchant, et sans compromettre beaucoup la sainteté de son âme. En effet, ces hommes qui par leur vie se montrèrent sur la terre les émules des anges, quoiqu'ils n'accomplissent aucune de ces observances, quoiqu'ils n'offrissent pas de sacrifice, ne célébrassent pas de fête, n'accomplissent pas de jeûnes, se rendirent néanmoins si agréables à Dieu qu'ils s'élevèrent au-dessus de la nature elle-même, et qu'ils attirèrent par les circonstances de leur vie la terre entière à la connaissance du vrai Dieu. Qui pourrait-on comparer à Daniel ? Qui mettre en parallèle avec ces trois enfants dont la conduite fut l'application de l'une des plus belles maximes de l'Évangile, des plus fécondes en biens de toute sorte ? « Le plus haut degré d'amour auquel on puisse arriver est de donner sa vie pour ceux que l'on aime. » *Joan.*, XV, 13. Or, ils ont donné leur vie pour Dieu. Et, ce qui ajoute à l'admiration qui leur est due, c'est qu'ils ne l'ont pas fait en vue de quelque récompense. Aussi s'écriaient-ils : « Notre Dieu qui est dans le ciel est assez puissant pour nous délivrer ; mais ne le fit-il pas, sachez-le bien, ô roi, nous n'adorerons pas vos divinités. » *Dan.*, III, 17. Nous n'ambitionnons qu'une récompense, celle de mourir pour notre Dieu. — Voilà ce qu'ont fait ces saints, voilà les témoignages

de vertu qu'ils ont donnés, sans observer aucune des prescriptions légales.

6. Alors, dira-t-on, pourquoi Dieu a-t-il ordonné des choses dont il ne voulait pas l'accomplissement ? — Et s'il en voulait l'accomplissement, pourquoi a-t-il ruiné votre patrie ? À vouloir maintenir cet état de choses, il fallait qu'il agît de l'une ou de l'autre de ces deux manières : ou bien il devait ne pas vous imposer l'obligation de lui offrir des sacrifices en un lieu déterminé, puisqu'il allait vous disperser sur la face de la terre ; ou bien, à vouloir que vous lui offriez des sacrifices en ce lieu à l'exclusion de tout autre, il ne devait pas vous disperser sur la face de la terre, il devait rendre inexpugnable cette ville unique en laquelle il fallait lui offrir des victimes. — Quoi donc ? Poursuivra-t-on, Dieu est-il en contradiction avec lui-même, ordonnant d'une part qu'on lui offre des sacrifices en un lieu déterminé, et de l'autre rendant l'accès de ce lieu impossible ? — Assurément non ; au contraire, l'harmonie des conseils divins n'en ressort que plus admirablement. Il ne voulait pas à l'origine qu'on lui offrît des sacrifices. C'est le prophète qui nous l'atteste dans ce passage : « Écoutez la parole du Seigneur, prince de Sodome : Soyez attentif à la loi de Dieu, peuple de Gomorrhe. » *Isa.*, I, 10. Il ne s'adressa pas aux habitants de Gomorrhe et de Sodome, mais aux Juifs, que Dieu désigne ainsi, parce que les crimes que ces derniers commettaient à l'exemple de ceux-là avaient établi entre eux une sorte de parenté ! Pareillement il les appelle du nom de chiens, de chevaux indomptés, non certes qu'ils eussent revêtu la nature de ces animaux, mais parce qu'ils en reproduisaient les lascives ardeurs. *Isa.*, LVI, 10 ; *Jerem.*, V, 8. « Que m'importe la multitude de vos victimes, dit le Seigneur ? » *Isa.*, I, 11. On n'a vu nulle part que les Sodomites immolassent des

victimes au Seigneur ; ce sont les Juifs que ce discours regarde, le prophète leur donnant ce surnom pour les motifs indiqués tout à l'heure. « Que m'importe la multitude de vos victimes ? dit le Seigneur. Je suis rassasié des holocaustes des béliers ; je ne veux plus de la graisse des agneaux, ni du sang des taureaux et des boucs. Je ne veux plus que vous paraissiez en ma présence de la sorte ; qui a réclamé toutes ces choses de vos mains ? » *Ibid.*, I, 11 et seqq.

Entendez-vous cette voix si claire affirmer qu'on ne vous demandait, dès l'origine, rien de semblable ? Car, si le Seigneur l'eût demandé, il aurait assujetti au même régime tous les patriarches qui avaient vécu avant les Juifs. — Pourquoi donc l'a-t-il introduit plus tard ? — Par égard pour votre faiblesse. De même qu'un médecin ayant affaire à un homme dévoré par la fièvre inquiet, chagrin, réclamant un breuvage frais, et menaçant, si on le lui refuse, de se pendre ou de se précipiter, permettrait moindre mal pour en prévenir un plus grand, et pour soustraire cet infortuné au danger d'une mort violente ; de même le Seigneur, voyant les Juifs en proie à une sorte de délire, inquiets, avides de sacrifices, et décidés, si on ne répondait à leurs désirs, à se tourner vers les idoles, non-seulement décidés à cette criminelle démarche, mais déjà tombés dans cet abîme, leur permit les sacrifices. Une preuve que telle fut la cause de cette loi, c'est le temps où elle fut proclamée. C'est après la fête dans laquelle ils sacrifièrent aux esprits mauvais, que le Seigneur leur permit les sacrifices, leur disant, en quelque sorte : Vous ne vous possédez plus, vous voulez offrir, à tout prix, des sacrifices : eh bien, offrez-les moi à moi-même. Cette permission accordée, il ne la maintint pas indéfiniment, et il la révoqua par une mesure d'une souveraine sagesse. De même que le médecin dont nous parlions tout à l'heure (car rien ne

s'oppose à ce que nous nous servions de la même comparaison), de même que ce médecin, le caprice de son malade une fois satisfait, lui ordonnera de ne boire froid que dans une coupe qu'il aura apportée avec lui, et le malade persuadé, recommandera à ceux qui le soignent de briser cette coupe, afin que le malade soit amené, à son insu et secrètement, à renoncer à sa fantaisie : ainsi Dieu, en permettant les sacrifices, ne permit de les offrir en aucun lieu de la terre, sinon à Jérusalem. Quand on en eut offert durant quelque temps, il détruisit la ville ; et comme le médecin, la coupe brisée, il amena par la destruction de Jérusalem, les Juifs à renoncer malgré eux à cette coutume. S'il leur eût dit ouvertement : Abstenez-vous-en, ils ne se seraient pas résolus volontiers à se défaire de la manie d'immoler des victimes. Mais en frappant ce lieu consacré à ces immolations, il les éloignait, sans qu'ils s'en aperçussent, de cette passion insensée. Ainsi, Dieu sera pour nous le médecin ; le peuple juif sera ce malade fantasque ; Jérusalem sera la coupe ; la permission et le pouvoir d'immoler des victimes seront la boisson rafraîchissante. De même que le médecin, en brisant la coupe, détourne le malade de son désir insensé, de même Dieu guérit les Juifs de la fureur des sacrifices, en renversant leur capitale et en leur interdisant à tous l'accès. Si tel n'eût pas été son but, pourquoi aurait-il circonscrit ce culte en un seul lieu, lui qui est présent partout et qui remplit l'univers ? Pourquoi ce culte réduit à des sacrifices, ces sacrifices assujettis à un certain lieu, ce lieu lui-même en rapport de dépendance avec un certain temps, ce temps en rapport semblable avec une ville déterminée, et enfin, pourquoi la ruine de cette ville ? Chose encore plus surprenante et plus étrange, la terre entière s'ouvre devant les Juifs, et il ne leur est pas permis d'y sacrifier ; et le seul endroit où ils puissent le faire, Jérusalem, est pour eux inaccessible.

Cela ne suffit-il pas pour montrer clairement aux esprits les plus épais le motif de la destruction de cette cité ? Supposez qu'un architecte, après avoir bâti les fondements d'un édifice, élevé ses murs, construit la voûte destinée à le couvrir, posé la pierre qui en est la clef, enlève ensuite cette pierre ; la solidité de l'édifice en sera nécessairement compromise. C'est ainsi que Dieu, après avoir fait de Jérusalem comme la clef de voûte du culte judaïque, en renversant cette cité, a renversé simultanément et entièrement l'état de choses auquel elle était attachée.

7. Bornons ici nos attaques contre les Juifs. Nous nous sommes contenté, aujourd'hui, de les combattre de loin, et nous nous sommes appliqué dans nos paroles à garantir la sécurité de nos frères, et même avons-nous dépassé ces limites. Il nous reste maintenant à vous presser, vous qui êtes ici présents, d'environner nos membres de la plus touchante sollicitude. Ne dites pas : Que m'importe ? Pourquoi m'occuper et m'aviser des affaires d'autrui ? — Notre-Seigneur est mort pour nous, et vous ne prendriez même pas la peine de prononcer une parole ! Et quelle excuse sera la vôtre ? Quelle justification alléguerez-vous ? Pourrez-vous bien, je vous le demande, paraître avec confiance au tribunal du Christ, après avoir considéré avec indifférence la perte de tant d'âmes ? Que ne m'est-il donné de connaître les fidèles qui fréquentent les assemblées des Juifs : ah ! je n'aurais point recours à vous, et je les reprendrais moi-même sans retard. Toutes les fois qu'il s'agit de ramener un de nos frères, fallût-il exposer votre vie, n'hésitez pas ; imitez votre Maître. Avez-vous un serviteur, une épouse, retenez-les énergiquement dans votre demeure. Si vous leur défendez d'aller au théâtre, à plus forte raison devez vous leur interdire d'aller à la synagogue ; car il y a

un plus grand crime à se rendre dans ce lieu-ci qu'à se rendre en celui-là. Aller au théâtre, c'est une faute ; aller à la synagogue, c'est une impiété. Je ne parle pas de la sorte pour que vous autorisiez vos inférieurs à fréquenter le théâtre, ce qui est un mal, mais afin que vous les éloigniez avec encore plus de soin de la synagogue.

Que courez-vous donc voir dans l'assemblée de ces Juifs déicides ? Des hommes jouant de la trompette ? Or, vous feriez bien mieux de rester chez vous, pour y gémir et y pleurer sur ces malheureux qui transgressent les commandements divins, sur ces malheureux dont le démon conduit les chœurs. Comme je vous le disais précédemment, ce que l'on fait contre la volonté du Seigneur, l'eût-il auparavant permis, devient dès lors une prévarication formelle et le sujet de terribles vengeances. Si les Juifs sonnaient de la trompette lorsqu'ils avaient encore les sacrifices, maintenant il ne leur est plus permis de le faire. Écoutez pourquoi leur ont été données les trompettes : « Faites-vous, avait dit le Seigneur, des trompettes d'argent battues au marteau. » *Numer.*, x, 2. Il en indique ensuite l'emploi en ces termes : « Et vous sonnerez de ces trompettes quand vous offrirez des holocaustes et des hosties pacifiques. » *Ibid.*, 10. Que sont devenus l'autel, l'arche, le tabernacle, le Saint des saints, le pontife, la gloire des chérubins, l'encensoir d'or, le propitiatoire, les vases sacrés, les coupes pour les libations, le feu descendu du ciel ? Vous avez perdu toutes ces choses, et vous ne conservez que les trompettes ! Vous le voyez, leur culte est un jeu et non un culte. Mais, si nous les flétrissons parce qu'ils violent la loi, nous vous flétrirons encore plus énergiquement, vous qui accourez dans les rangs de ces prévaricateurs, et non-seulement ceux d'entre vous qui y accourent, mais aussi ceux qui, ayant le droit d'empêcher ce mal, refusent de le faire. Ne me dites pas : Qu'ai-je de commun avec tel

ou tel ? Ce sont pour moi des étrangers et des inconnus. — Tant qu'ils gardent la foi, tant qu'ils participent avec vous aux mêmes mystères, qu'ils se réunissent avec vous dans la même église, ils vous touchent de plus près que vos frères, vos parents et vos amis les plus chers. Par conséquent, de même qu'on châtie avec les voleurs ceux qui, pouvant les empêcher, ne l'ont pas fait, de même, outre ceux qui vivent d'une manière impie, ceux qui, pouvant les arracher à leur impiété, ne le font pas, soit lâcheté, soit indifférence, partageront les mêmes châtiments. Le serviteur de l'Évangile rend intact le talent qu'il avait reçu et enfoui, et il n'en est pas moins puni, pour n'en avoir pas tiré de bénéfice. Ainsi, vous aurez beau rester innocent et pur, si vous ne faites pas fructifier votre talent, si vous ne sauvez pas votre frère près de périr, vous subirez le même sort.

Et que vous demandé-je tant, mes bien-aimés ? Que chacun de vous me sauve un de nos frères, qu'il s'en occupe sérieusement, avec zèle, afin qu'à la prochaine assemblée nous paraissions ici avec une légitime confiance, et que nous puissions offrir à Dieu les présents les plus précieux, les âmes de nos frères errants et ramenés par nos soins. Eussions-nous à dévorer des outrages, des coups, d'autres mauvais traitements à supporter, ne négligeons rien pour gagner une âme. Lorsque ce sont des malades qui nous maltraitent, et qui nous accablent d'outrages et d'injures, nous ne sommes pas sensibles à ces procédés, et nous ne désirons qu'une chose, le retour à la santé de celui que la maladie dispose de la sorte. Plus d'une fois le patient a déchiré le vêtement du médecin, et celui-ci n'a pas laissé pour cela de lui continuer ses soins. Ne serait-il pas inconcevable, en présence de la sollicitude que l'on déploie pour des intérêts corporels, de rester indifférents à la perte de tant d'âmes, et d'estimer peu de chose le dangereux état de

plusieurs de nos membres. Ah ! Paul ne pensait pas ainsi. « Qui est faible, s'écriait-il, sans que je sois faible avec lui ? Qui est scandalisé sans que je brûle moi-même ? » II *Corinth.*, XI, 29. Embrasez-vous du même feu. Si vous voyez votre frère sur le point de périr, n'ayez égard ni à ses injures, ni à ses coups, ni à ses menaces, à aucun autre de ses procédés ; bravez tout généreusement pour mener son salut à bonne fin. S'il devient votre ennemi, Dieu sera votre ami, et au jour suprême il vous comblera des plus belles récompenses. Puissions-nous voir, par les prières des saints, nos frères égarés rentrer dans la droite voie, nos propres efforts couronnés de succès, ces Juifs blasphémateurs renoncer à leur impiété et confesser le Christ, qui a été crucifié pour eux, afin que tous, d'un même cœur et d'une seule bouche, glorifiions Dieu le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, auquel gloire et puissance appartiennent, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Amen.

CINQUIÈME DISCOURS.

1. D'où vient que notre réunion est plus nombreuse aujourd'hui ? Assurément, vous vous êtes rendus pour réclamer l'exécution de notre promesse, pour recevoir cet argent éprouvé au feu, que je m'étais engagé à vous donner : « Les paroles du Seigneur, dit le Psalmiste, sont des paroles pures, un argent passé au feu est dépouillé de toute scorie. » *Psalm.*, XI. 7. Béni soit Dieu, qui vous a inspiré un désir si ardent pour les choses spirituelles. De même que les hommes amis du vin et de la bonne chère s'empressent tous les jours à leur lever de rechercher où se tiendront les parties de plaisir, les banquets, les festins, où régneront l'orgie, l'ivresse, les vases, les cratères et les coupes : de même tous les jours, dès que vous êtes levés, vous vous informez avidement du lieu où vous entendrez une exhortation, des avis, des enseignements, des discours consacrés à la gloire du Christ. Aussi, abordons-nous avec plus d'ardeur nous-mêmes le sujet de notre promesse, et serons-nous heureux de vous dispenser ce que nous vous avons promis.

La lutte que nous avions engagée avec les Juifs a eu l'issue que nous en devions attendre. Nos trophées sont debout ; la couronne nous appartient, et dans notre précédent discours nous avons certainement remporté le prix. La tâche que nous avions entreprise consistait à démontrer que la conduite des Juifs, en ce cas-ci, est

une transgression de la loi de Dieu, une prévarication formelle, une révolte, un combat des hommes contre le Seigneur : grâces à Dieu, nous l'avons démontré jusqu'à l'évidence. Alors même que les Juifs devraient rentrer un jour dans leur patrie, reprendre leurs anciennes coutumes, voir le temple rebâti, ce qui ne sera jamais, ils n'auraient pas raison de faire ce qu'ils font. Les trois enfants, Daniel, et tous les autres Juifs qui étaient en captivité, s'attendaient bien à recouvrer leur capitale, à revoir, au bout de soixante-dix années, le sol de la patrie, et à revenir à leurs lois d'autrefois. Néanmoins, malgré cette promesse claire et formelle, ils n'osaient pas, avant le moment du retour dans la patrie, accomplir aucune des prescriptions légales qu'accomplissent ceux-ci. Voilà comment vous pourrez fermer la bouche au Juif. Interrogez-le en ces termes : Pourquoi jeûnez-vous, maintenant que Jérusalem n'est plus à vous ? S'il vous répond : J'espère y revenir un jour, ajoutez : Donc, abstenez-vous de jeûner jusqu'à ce que le moment soit venu. Tant qu'ils n'ont pas repris le chemin de leur patrie, ces saints personnages n'ont point osé faire ce que vous faites aujourd'hui. Conséquemment, il est manifeste que vous prévariquez, dussiez-vous, comme vous le prétendez, rentrer en possession de la ville sainte ; il est manifeste que vous violez vos engagements envers Dieu, et que vous outragez votre législation elle-même.

Donc, pour fermer la bouche impudente des Juifs, pour les convaincre de prévarication, ce que nous avons dit dans notre précédent entretien suffit à votre charité. Mais, comme nous ne nous proposons pas seulement de clore la bouche de ces malheureux, mais d'instruire abondamment l'Église sur les dogmes qui la concernent, établissons encore une fois que le temple ne sera plus rebâti, et que les Juifs ne reviendront jamais à leur ancien état. De la sorte, vous connaîtrez mieux les doctrines

apostoliques, et les Juifs seront mieux convaincus d'un nouveau degré d'impiété. En témoignage de ces vérités, nous n'invoquerons pas un ange, ni un archange ; nous invoquerons Notre-Seigneur Jésus-Christ. Entrant un jour dans Jérusalem, et apercevant le temple, il dit : « Viendra un jour où Jérusalem sera foulée aux pieds par des peuples nombreux, jusqu'à ce que les temps de bien des nations soient remplis ; » *Luc,* XXI, 24 ; désignant, par ces derniers mots, le temps qui doit s'écouler jusqu'à la consommation des siècles. Une autre fois, au sujet du temple, il disait, en présence de ses disciples, qu'il ne resterait pas en ce lieu pierre sur pierre, que tout y serait détruit ; *Matth.,* XXIV, 2 ; prédiction fort claire de la ruine à laquelle il était réservé et de la solitude qui y régnerait jusqu'à la fin.

Le Juif, il est vrai, n'accepte pas ce témoignage, et n'ajoute pas de valeur à nos paroles. — C'est mon ennemi, s'écrie-t-il, qui parle ainsi, celui que j'ai attaché à une croix : comment accepterais-je son témoignage ? — Et voilà ce qui est admirable, ô Juif ! que ce Christ crucifié par toi, après avoir été attaché à la croix, ait ensuite renversé ta capitale, détruit ta nation, dispersé ton peuple dans tout l'univers, prouvant par là qu'il est vraiment ressuscité, et qu'il est maintenant plein de vie dans les cieux. Tu n'as pas voulu connaître sa puissance par ses bienfaits ; il te montre par ses fléaux et ses châtiments la force invincible et irrésistible de son bras. Et pourtant tu ne crois pas, tu ne reconnais pas en lui un Dieu, le maître de l'univers, et tu y vois un homme comme les autres. Eh bien, procédons comme s'il s'agissait d'un homme ordinaire. Quand il se présente des hommes véridiques en toute circonstance, incapables de tromper, seraient-ils nos ennemis, pourvu que nous ayons du sens, nous acceptons toujours leur témoignage : par contre, si ce sont des gens faux, fussent-ils en certains cas véridiques,

nous n'acceptons leur témoignage qu'avec beaucoup de difficulté.

2. Examinons donc les mœurs et le caractère du Christ. La prédiction citée tout à l'heure n'est pas la seule qu'il ait faite ; il en a fait bien d'autres, qui ne devaient s'accomplir que dans un avenir éloigné. Exposons quelques-unes de ces prédictions : si vous y découvrez la moindre fausseté, n'acceptez pas celle dont nous nous occupons et regardez-la comme indigne de foi ; mais si vous n'apercevez partout que véracité ; si vous voyez que celle-ci a eu déjà son accomplissement et que le temps concorde parfaitement avec les choses prédites, ne persévérez pas dans une obstination imprudente, et ne vous élevez pas contre des vérités plus éclatantes que le soleil. Quelle autre prédiction a-t-il donc faite ? Examinons-le. Une femme s'approche de lui, tenant en ses mains un vase rempli d'un parfum précieux, et elle répand ce parfum. Les disciples, indignés de cette action, s'écrient : « Pourquoi ne l'a-t-on pas vendu trois cents deniers, pour les donner aux pauvres ? » *Matth.*, XXVI, 9. Le Sauveur les reprend et leur tient ce langage : « Pourquoi vous emportez-vous contre cette femme ? Elle a fait une bonne action ; et, je vous l'assure, partout où cet Évangile sera annoncé dans l'univers, on racontera ce qu'elle a fait, et l'on perpétuera sa mémoire. » *Ibid.*, 10 et seqq.

Le Sauveur s'est-il trompé, ou a-t-il dit la vérité ? Ce qu'il a prédit, est-ce arrivé, ou sa prédiction s'est-elle évanouie ? Interrogez le Juif : eût-il un front d'airain, il n'osera pas envisager cette prophétie. Dans toutes les églises nous entendons parler de cette femme, et son nom vient également y frapper les oreilles des consuls, des généraux, des hommes, des femmes, des gens les plus nobles, les plus distingués, les plus remarquables

de toutes les villes. En quelque partie de la terre que vous arriviez, vous entendrez tous le récit de l'action de cette femme prononcé avec un profond respect, et il n'est point de contrée de l'univers où cette histoire soit ignorée. Que de rois ont comblé leurs capitales de nombreuses et remarquables faveurs, mené à bonne fin des guerres, érigé bien des trophées, sauvé des peuples, bâti des villes, augmenté considérablement leurs revenus, et dont les noms, malgré tant de hauts faits, sont ensevelis dans l'oubli ! Bien des reines aussi et des femmes du plus haut rang, malgré les bienfaits dispensés à leurs inférieurs, ne sont pas même connues par leur nom. Et voilà que cette femme obscure, pour avoir répandu un peu d'huile, est chantée devant tout l'univers, et le temps qui s'est écoulé depuis n'a pu éteindre sa mémoire, sur laquelle le temps à venir sera également impuissant. Pourtant son action n'a rien de remarquable ; qu'est-ce en effet que verser un peu d'huile ? Elle n'avait pas non plus de distinction extérieure, car elle était du dernier rang. Les témoins de sa conduite n'étaient pas nombreux, elle n'était entourée que de disciples ; le lieu lui-même n'avait rien de frappant, elle n'a pas accompli son dessein sur un théâtre, mais dans une maison, en présence de dix hommes. Ni la bassesse de sa condition, toutefois, ni le petit nombre des témoins, ni l'obscurité du lieu ne peut étouffer sa mémoire, et maintenant cette femme est plus illustre que tous les rois et toutes les reines, et le temps n'a pu livrer ce fait à l'oubli. D'où vient cela, s'il vous plaît ? Quel est l'auteur de cette merveille ? N'est-ce pas le Dieu que cette femme honorait par son action, qui a répandu sa renommée dans toutes les contrées de la terre ? Appartient-il, je vous le demande, à la puissance humaine de prédire des choses aussi extraordinaires ? Et quel homme sensé oserait le soutenir ? Annoncer par avance ce qu'il devait faire lui-

même, était pour le Christ une chose suffisamment étonnante et merveilleuse. Mais de prédire ce que d'autres devaient faire, de rendre cette prédiction digne de foi et d'en faire éclater à tous les yeux la vérité, c'est encore plus merveilleux et plus admirable. Jésus dit dans une autre circonstance à Pierre : « Sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » *Matth.*, XVI, 18. Et bien, ô Juif, qu'avez-vous à reprendre dans cette prédiction, en quoi la déclarerez-vous entachée de mensonge ? Est-ce que la réalité ne l'a pas pleinement justifiée, quelque difficulté que vous souleviez à ce sujet ? Que de guerres déchaînées contre l'Église ! Que d'armées mises contre elle en campagne, que d'armes mises en usage ! Il n'y a point de tortures et de supplices qu'on n'ait inventés ; les poêles, les chevalets, les chaudières, les fournaises, les lacs, les précipices, les bêtes farouches, les flots de la mer, une infinité d'autres tourments impossibles à nommer, impossibles à supporter ; tout a été employé non-seulement par les étrangers, mais par les proches eux-mêmes contre les chrétiens. Une sorte de guerre civile s'était répandue partout, ou pour mieux dire, une guerre plus cruelle que n'importe quelle guerre civile. Ce n'étaient pas des citoyens armés contre leurs concitoyens, c'étaient des parents acharnés contre des parents, des proches contre des proches, des amis contre des amis. Mais aucun de ces assauts ne vint à bout de l'Église et ne réussit même à l'affaiblir. Œuvre surprenante et étrange ; c'est dès son berceau que ces persécutions vinrent l'atteindre. Si elles eussent fondu sur elle lorsqu'elle eût poussé déjà de profondes racines, lorsque la prédication évangélique se fût déjà répandue sur tous les points de la terre, il ne faudrait pas s'étonner, au même degré de la résistance opposée par l'Église à ces attaques. Mais que, à l'origine de cette diffusion de la doctrine chrétienne, quand la semence

de la foi venait à peine d'être jetée, quand les sentiments de ses disciples étaient tendres encore, l'Église ait été en butte à des luttes si violentes, et que, loin d'avoir eu à en souffrir, elle n'ait fait que de plus rapides progrès, c'est un prodige au-dessus de tout autre prodige. Afin que vous n'attribuiez pas la stabilité de l'Église à la paix dont elle est redevable aux empereurs, c'est lorsqu'elle était toute petite, toute faible, que Dieu a permis qu'elle fût attaquée, vous apprenant par là que sa sécurité n'est pas le fruit de la paix que lui accordent les princes de la terre, mais l'effet de la puissance de Dieu. 3. Pour bien saisir cette vérité, songez combien de philosophes ont voulu introduire chez les Grecs des croyances nouvelles et réformer leur genre de vie. Tels furent Zenon, Platon, Socrate, Diagoras, Pythagore, et une infinité d'autres. Ils furent si éloignés d'y parvenir, que plusieurs d'entre eux ne sont même pas connus de nous. Le Christ n'a pas écrit de république, mais il en a introduit une nouvelle sur la terre. Que n'attribue-t-on pas à Apollonius de Tyane ? Ce qui vous démontre que son œuvre n'était que mensonge, rêverie, et qu'elle ne contenait point la vérité, c'est qu'elle s'est évanouie et qu'elle a disparu en un clin d'œil. Que personne n'estime une injure envers le Christ, le rapprochement que nous faisons, dans un discours comme celui-ci, de Pythagore, de Platon, de Zenon et du philosophe de Tyane avec Jésus ? Nous ne le faisons pas pour obéir à nos sentiments particuliers, nous le faisons par égard pour la faiblesse des Juifs, qui ne voient dans le Christ qu'un homme. Ainsi Paul a-t-il fait lorsqu'il vint à Athènes ; il n'entretint pas soudain les Athéniens des prophètes et des Évangélistes : un autel lui servit de point de départ ; non certes qu'il vît dans cet autel une autorité supérieure à celle des Évangiles, ni dans l'inscription qui y était gravée un témoignage préférable à celui des prophéties ; mais, discutant avec

des Grecs qui n'acceptaient aucun de nos dogmes, il se servit de leurs propres croyances pour les éclairer. Aussi disait-il : « Je me suis fait Juif avec les Juifs ; avec ceux qui n'avaient pas de loi, j'étais comme si je ne l'avais pas moi-même, quoique je ne fusse pas sans loi pour Dieu, et que j'eusse la loi du Christ. » I *Corinth.*, IX, 20-21. Tel est encore le procédé dont use l'Écriture lorsqu'elle entretient les Juifs de Dieu. Nous y lisons, par exemple : « Qui est semblable à vous parmi les dieux, ô Seigneur ? » *Exod.*, XV, 11. Que dites-vous là, Moïse ? Est-ce qu'une comparaison pareille est possible ? — Je ne prétends pas faire de comparaison, reprend-il ; mais, comme je m'adresse aux Juifs, qui ont une très-haute idée des démons, par condescendance pour leur faiblesse, j'emploie ce genre de langage. — Parce que nous aussi, nous discutons avec les Juifs, qui ne voient dans le Christ qu'un homme ordinaire, et, de plus, violateur de la loi, nous avons rapproché de lui des hommes que les Grecs entourent d'une admiration particulière. Voulez-vous que j'en rapproche les hommes qui, chez les Juifs, ont entrepris la même chose, qui ont réuni des disciples, et dont l'autorité et le pouvoir, ouvertement proclamés, se sont évanouis aussitôt ? Nous essaierons la même démonstration.

Voici donc comment Gamaliel ferma la bouche aux Juifs de son temps. Voyant avec quelle fureur ils désiraient verser le sang des disciples du Christ, il voulut calmer en eux cette rage inutile ; et, après avoir fait sortir quelques instants les apôtres, il s'exprima en ces termes : « Songez bien à ce que vous allez faire de ces hommes. Il n'y a pas longtemps, Theudas se leva, s'imaginant être un personnage : quatre cents hommes s'attachèrent à lui ; et il périt, et tous ceux qui s'étaient rangés sous son obéissance furent dispersés. Après lui parut Judas le Galiléen, qui entraîna une foule considérable ; il

succomba également, et ses disciples avec lui. Et maintenant je vous dirai : Prenez-y bien garde ; si cette œuvre est l'œuvre des hommes, elle tombera en ruines ; si c'est l'œuvre de Dieu, vous ne sauriez le détruire sans vous résoudre à combattre Dieu même. » *Act.*, V, 35-39. Où est donc la preuve que si cette œuvre est l'œuvre des hommes elle tombera en ruines ? — Vous en avez fait l'expérience, dit-il, à propos de Judas et de Theudas. Conséquemment, si celui qu'annoncent les apôtres est semblable à ces derniers, et si ses efforts ne sont pas secondés par une force divine, attendez un peu et l'issue des événements vous édifiera sur ce point, et vous apprendrez par le dénouement si le Christ est, comme vous le prétendez, un homme faux et coupable, ou s'il est le Dieu qui gouverne toutes choses, et dont la puissance ineffable tient les rênes de toutes nos destinées. — C'est ce qui est arrivé. On a attendu, et les faits eux-mêmes ont révélé en cette œuvre l'intervention d'une force irrésistible et divine ; et l'expédient trompeur employé pour séduire la foule est retombé sur la tête du démon. Lorsqu'il vit l'avènement du Christ, cet esprit pervers, voulant obscurcir la réalité de sa venue et le but véritable de son incarnation, envoya les séducteurs dont on parlait il n'y a qu'un instant, afin qu'on rangeât le Christ parmi leurs pareils. Ce qu'il avait imaginé pour la croix, en faisant crucifier deux larrons avec lui, il l'employa de nouveau pour son avènement, en s'efforçant d'altérer la vérité, en y substituant le mensonge. Mais, loin de réussir en aucun cas, cette manœuvre n'a abouti qu'à faire mieux ressortir la puissance du Christ. Pourquoi, je vous le demande, ces trois hommes, ayant été crucifiés au même lieu, à la même heure, par la sentence des mêmes juges, ne parle-t-on pas des deux larrons, et le Christ seul est-il adoré ? Pareillement pourquoi, bien des individus ayant tenté d'inaugurer un nouvel état de

choses et ayant rassemblé des disciples, le nom n'en est-il même pas connu aujourd'hui, tandis que le nom de celui-ci est partout dans toutes les bouches ? Rien n'est plus propre que ce rapprochement à mettre en lumière la vérité. Opère donc ce rapprochement, ô Juif, et comprends ce que cette vérité a d'éclatant. Quel imposteur a jamais obtenu sur tous les points de la terre, un si grand nombre d'églises, a étendu son culte d'une extrémité de l'univers à l'autre, a gagné tant d'adorateurs, malgré les obstacles soulevés par une infinité d'autres ? Aucun, assurément. Donc, il est évident que le Christ n'a pas été un imposteur, mais qu'il a été notre sauveur, notre bienfaiteur et notre protecteur le plus affectueux.

Avant de revenir à notre sujet, qu'on me laisse citer encore une autre prédiction. « Je suis venu jeter sur la terre, non la paix, mais le glaive, » dit-il ; annonçant moins ce qu'il désirait lui-même que ce qui devait arriver. « Je suis venu établir un mur de division entre le fils et son père, entre la bru et sa belle-mère, entre la fille et sa mère. » *Matth.*, x, 34-35. Comment aurait-il pu parler de la sorte, s'il n'eût été qu'un homme, et un homme semblable aux autres ? Voici le sens de ses paroles : Comme il peut arriver qu'il y ait dans une même maison un fils croyant et un père infidèle, et que le père veuille ensuite entraîner le fils dans son impiété, le Sauveur prédit ce fait en disant : « Telle sera la vertu de l'Évangile, que les fils ne tiendront pas compte de leurs pères, les filles de leurs mères, les parents de leurs enfants. Non-seulement ils seront résolus à ne plus écouler leurs proches, mais encore à sacrifier leur propre vie, à tout souffrir et à tout braver, plutôt que de renoncer à leur religion. » Comment le Christ a-t-il pu connaître et opérer ces choses, s'il n'était qu'un homme ordinaire ? comment a-t-il pu en venir à croire qu'il serait pour les enfants l'objet d'un plus profond respect que leurs parents, pour les parents l'objet d'une affection plus tendre que leurs enfants, et pour les femmes l'objet d'un plus ardent amour que leurs propres époux ; et cela, non point dans une famille, ni dans deux, trois, dix, vingt, ou cent, mais sur tous les points de la terre, dans toutes les villes et dans tous les pays, sur la terre et sur la mer, sur les plages habitées comme sur les plages désertes. Ici il n'y a pas lieu de dire : Le Christ a parlé de cette manière, mais il n'a pas été justifié par l'événement. À l'origine et même de nos jours, on a vu, et l'on voit un grand nombre de fidèles haïs à cause de leur religion, chassés de la maison paternelle et s'en aller sans regret, trouvant une consolation suffisante à souffrir ces choses pour le Christ. Qui a jamais eu parmi les hommes un tel pouvoir ? Dites-le moi. Voilà cependant ce que le Sauveur a prédit de la femme au parfum, de l'Église, et de la guerre à laquelle l'Église devait être en butte. C'est lui qui a prédit que le temple serait renversé, Jérusalem prise, et que cette ville ne serait pas la ville des Juifs, comme auparavant. S'il s'est trompé sur tous ces points, si aucune de ces prophéties ne s'est réalisée, n'y ajoutez aucune foi. Mais si vous reconnaissez qu'elles sont justifiées d'une manière éclatante par l'événement, qu'elles acquièrent tous les jours un nouveau rejaillissement de vérité, que les portes de l'enfer n'ont rien pu contre l'Église, que l'action de Madeleine est encore publiée, si longtemps après, dans les diverses contrées de la terre, que les hommes gagnés au Christ lui sacrifient leurs parents, leurs épouses et leurs enfants, pourquoi refuseriez-vous de croire à cette autre prédiction ; d'autant plus que la circonstance du temps impose silence à votre effronterie. Ne se fût-il écoulé depuis la ruine de Jérusalem que dix, vingt, trente, ou cinquante années, quoique vous n'eussiez pas pour cela le droit de vous exprimer avec tant d'impudence, vous auriez toutefois, si

vous vouliez discuter, une ombre de raison à faire valoir. Maintenant qu'il s'est écoulé, non pas cent ans, non pas deux cents, ou trois cents ans, mais bien davantage, depuis la prise de votre cité, et qu'on n'a vu apparaître ni trace, ni ombre du changement que vous rêvez, à quoi bon persister inutilement et sans fondement dans votre opposition insolente ?

4. Ce qui précède suffirait assurément à démontrer que le temple des Juifs ne se relèvera jamais de ses ruines. Cependant, telle est l'abondance des preuves qui appuient cette vérité, que je passerai de l'Évangile aux prophètes, dont ils semblent adopter de préférence le témoignage ; et je montrerai clairement par leur autorité que ni le temple, ni la ville ne leur seront jamais rendus. Au fond, je ne serais nullement obligé de prouver que le temple ne sera jamais rétabli ; cela ne me regarde en rien ; c'était aux Juifs à démontrer, au contraire, qu'il devait l'être. Pour moi, j'ai en faveur de ma cause la déposition des événements ; eux, au contraire, confondus par la réalité, sont incapables d'appuyer sur des faits leur assertion : leurs propos ne sont que propos en l'air, quand ils devraient citer le témoignage des faits à l'appui. Si j'avance ma proposition, je la démontre par ce qui est arrivé, à savoir, que la ville a été détruite, et que depuis si longtemps elle ne s'est pas relevée de ses ruines. Ce qu'ils avancent de leur côté ne repose que sur des phrases vides. Ils devraient établir que Jérusalem sera un jour relevée ; car telle est la marche que l'on observe dans les tribunaux civils. Un différend surgit-il entre deux parties, dont l'une présente ses titres par écrit : si l'autre conteste l'autorité de ces preuves, c'est à cette dernière partie, et non à celle qui présente ses titres, qu'incombe l'obligation de produire des témoignages ou d'autres preuves établissant l'invalidité des

titres invoqués. Ainsi devaient agir les Juifs, et produire un prophète annonçant clairement la résurrection complète de Jérusalem. Si leur captivité présente devait avoir une fin, il est évident que les prophètes l'auraient annoncé, évident, dis-je, pour quiconque a jeté quelques regards sur les livres prophétiques de la Bible.

Dès l'antiquité la plus reculée, les prophètes inspirés du Ciel ont annoncé aux Juifs les biens et les maux que leur réservait l'avenir. Pourquoi cela ? À cause de l'ingratitude de ces derniers et de leur effronterie sans bornes. En un moment ils oubliaient les faveurs de leur Dieu, attribuaient aux démons les événements dont ils étaient les témoins, et leur rapportaient les biens qui leur arrivaient. Ils venaient de sortir de l'Égypte ; la mer avait été divisée devant eux ; bien d'autres prodiges s'étaient accomplis, et néanmoins, oublieux de Celui qui en était l'auteur, ils en transportaient la gloire à de fausses divinités, et ils disaient à Aaron : « Fais-nous des dieux qui marchent devant nous ; » *Exod.*, XXXII, 1 ; et à Jérémie : « Le langage que tu nous tiens au nom du Seigneur, nous ne le recevrons pas de toi. Nous exécuterons tout dessein qui sortira de notre bouche ; nous sacrifierons à la Reine du ciel ; nous répandrons des libations, comme nous l'avons fait, nous et nos pères, nos rois et nos princes. Nous avons été rassasiés de pain, et nous étions heureux, et nous n'avons pas vu de mal. Mais, après que nous ayons cessé de sacrifier à la Reine du ciel et de lui présenter nos libations, nous avons été en souffrance et nous avons été consumés par la faim et le glaive. » *Jerem.*, XLIV, 16-18. Afin donc qu'ils n'imputassent aux idoles aucun des événements qui survenaient, et qu'ils fussent convaincus que ces châtiments et ces bienfaits étaient en toute circonstance l'œuvre du Seigneur, ceux-là à cause de leurs péchés, ceux-ci à cause de la bonté de Dieu, les prophètes, éclairés par le ciel, leur annonçaient

à l'avance ce qui devait survenir.

Que telle soit la raison des prophètes, la grande voix d'Isaïe nous l'apprend : « Je sais, dit-il au peuple juif, que vous êtes dur, et que votre tête est une barre de fer ; » c'est-à-dire, que vous êtes inflexible ; « je sais que votre front est d'airain ; » c'est-à-dire, incapable de rougir. *Isa.*, XLVIII, 4. En effet, nous appelons *visage d'airain* les personnes dont la rougeur ne colore jamais le front. « Aussi, vous ai-je annoncé les choses qui devaient survenir avant qu'elles arrivassent, et les ai-je fait retentir à vos oreilles. » Et il indique le motif de cette prédiction comme il suit : « Et cela, pour que vous ne disiez pas : Ce sont les idoles qui m'ont traité de la sorte ; ce sont des dieux façonnés au marteau qui m'ont imposé ces commandements. » *Ibid.*, 5-6. Ce n'est pas tout encore : des esprits querelleurs et fanfarons étalaient, après l'événement, leur impudence, comme s'ils n'eussent pas eu connaissance de la prédiction. Non-seulement les prophètes annonçaient l'avenir, mais, de plus, ils prenaient des témoins pour constater l'accomplissement de leurs prophéties. « Donnez-moi, dit Isaïe, pour témoins, des hommes sûrs, le prêtre Urie et Zacharie, fils de Barachie. » *Isa.*, VIII, 2. Indépendamment de cette précaution, il écrit et dépose sa prophétie dans un volume neuf, afin que, les événements arrivés, ce livre prouvât au peuple que toutes ces choses lui avaient été surnaturellement annoncées longtemps auparavant. Aussi, le Prophète ne se contenta-t-il pas d'écrire cette prophétie dans un livre, et l'écrivit-il dans un livre neuf, qui put durer longtemps, échapper à toute altération et attendre le moment où les prophéties qu'il renfermait devaient s'accomplir. Que ceci soit la vérité, et que Dieu ait prédit aux Juifs tout ce qui devait leur arriver, je vous le démontrerai, non-seulement par ces considérations-ci, mais encore par les biens et les maux qu'ils ont eu en partage.

5. Les Juifs ont subi trois servitudes extrêmement dures ; et Dieu ne les leur a jamais envoyées sans une prédiction préalable, sans leur annoncer à l'avance chacune de ces épreuves, sans leur en faire connaître le lieu, le temps, le genre, le caractère, le terme, et toutes les autres circonstances, avec la plus grande exactitude. Je rappellerai d'abord la prophétie relative à la captivité d'Égypte. Dieu, s'adressant à Abraham, lui parla en ces termes : « Sache bien que tes descendants seront étrangers sur une terre qui ne leur appartiendra pas, et qu'ils seront réduits en servitude et persécutés durant quatre cents ans. Mais, pour la nation dont ils seront les esclaves, c'est moi qui la jugerai, dit le Seigneur. À la quatrième génération, ils reviendront ici avec de nombreuses richesses. » *Gènes.*, XV, 13-16. Voyez-vous comment il détermine la durée et la nature de cette servitude, par ces mots de *quatre cents ans ;* et, après avoir dit : « Ils seront réduits en servitude, » en ajoutant : « Et ils seront persécutés. » Écoutez Moïse décrire ensuite ce genre de persécutions : « On refuse la paille à vos serviteurs, et on veut cependant que nous fassions des briques. » *Exod.*, V, 16. On les battait journellement de verges ; ce qui vous explique la portée de ces mots : « Ils seront réduits en servitude et persécutés. » — « Mais, la nation dont ils seront les esclaves, c'est moi qui la jugerai. » *Gènes.*, XV, 14. Chose qui se rapporte à la catastrophe de la mer Rouge, dans les flots de laquelle les Égyptiens furent engloutis ; ce que Moïse chantait et décrivait, en disant : « Il a précipité dans la mer les coursiers et ceux qui les montaient. » *Exod.*, XV, 1. Quant à leur sortie de captivité, et aux richesses qui en devaient être la conséquence : « Que chacun de vous, fut-il dit aux Hébreux, emprunte à ses voisins et amis leurs vases d'or et d'argent. » *Exod.*, III, 22. Comme ils avaient longtemps servi les Égyptiens sans en recevoir de rétribution, Dieu permit qu'ils l'ob-

tinssent contre le gré de ces maîtres injustes. De son côté, le Prophète chantait : « Il les fit sortir de captivité avec beaucoup d'or et d'argent ; et dans toutes les tribus il ne s'en trouva pas un seul d'infirme. » *Psalm.*, CIV, 37. Voilà une captivité dont les circonstances ont été prédites d'une manière qui ne laisse rien à désirer. Passons maintenant à la captivité de Babylone.

Elle avait été prédite d'une manière non moins précise par Jérémie, en ces termes : « Lorsque soixante et dix années auront été accomplies à Babylone, je vous visiterai, dit le Seigneur, et j'accomplirai ma promesse de vous ramener en ces lieux. Et je mettrai un terme à votre captivité, et je vous rassemblerai, quelles que soient les nations et les contrées au milieu desquelles je vous aurai dispersés, dit le Seigneur, et je vous ramènerai dans le lieu d'où je vous avais tirés. » *Jerem.*, XXIX, 10, et V, 14. Voyez-vous encore comment il indique ici et la ville où les Juifs iraient en captivité, et le nombre d'années qu'elle devait durer, de quel lieu il devait les rassembler, et où il devait les ramener. C'est pour cela que Daniel n'offrit à Dieu de supplications en faveur de son peuple que lorsque les soixante et dix années furent accomplies. — Et qui l'assure ? — Daniel lui-même, par ces paroles : « Et moi, Daniel, j'accomplissais les ordres du roi, et j'étais étonné de la vision, et il n'y avait personne pour la comprendre. Et je compris dans les livres le nombre d'années dont parle le Seigneur au prophète Jérémie, à savoir, que la désolation de Jérusalem serait accomplie en soixante et dix ans. Et je tournai le visage vers le Seigneur mon Dieu, pour prier et supplier dans les jeûnes, le sac et la cendre. » *Dan.*, VIII, 27, et IX, 2-3. Voilà comment cette captivité a été prédite ; comment le Prophète n'osa pas offrir à Dieu de prières et de supplications avant que le temps marqué fût accompli, de crainte de se présenter en vain devant sa face et d'ouïr la

réponse qui fut faite à Jérémie : « N'intercède pas pour ce peuple, et ne demande rien pour lui, car je ne t'exaucerai pas. » *Jerem.*, XIV, 11-12. Mais quand les temps prophétiques furent accomplis, quand l'époque du retour fut arrivée, alors il ne se contenta pas de prier, et il y joignit le jeûne, le sac et la cendre. La conduite que les hommes tiennent à l'égard de leurs semblables, il la tint à l'égard de Dieu. Voyons-nous des maîtres charger de fers leurs esclaves, coupables de fautes graves et nombreuses, nous n'allons pas intercéder dans les commencements, dès le principe de la punition ; nous laissons les coupables durant quelques jours, afin qu'ils reviennent à des sentiments meilleurs, et nous allons ensuite trouver leur maître, sûrs d'avoir eu dans le temps un allié. Ainsi se conduisit le Prophète. Lorsque les Juifs eurent subi la peine, quoiqu'inégale, de leurs crimes, il se présenta devant le Seigneur pour intercéder en leur faveur. Prêtons l'oreille, si vous le voulez bien, à sa prière.

« J'ouvris la bouche, dit-il, et je m'écriai : Seigneur, Dieu grand et admirable, qui êtes fidèle et miséricordieux envers ceux qui vous aiment et qui observent vos commandements ! » *Dan.*, IX, 4. Que faites-vous, ô Daniel ? Vous intercédez pour des pécheurs et des prévaricateurs, et vous parlez des hommes qui gardent exactement les lois divines ! Est-ce donc qu'ils sont excusables, ceux qui les violent ouvertement ? — Ce n'est point, répond-il, de ces derniers que je parle, mais de leurs ancêtres, Abraham, Isaac et Jacob. C'est à eux que Dieu a fait ses promesses, avec eux qu'il s'est engagé ; ils ont accompli ses préceptes. Comme leurs descendants actuels n'ont aucun titre pour implorer le salut, j'ai dû parler de leurs aïeux. Ne croyez pas qu'il soit en effet question, dans ce passage, des Juifs rebelles. Après avoir dit : « Vous êtes fidèle et miséricordieux envers ceux qui vous aiment et qui observent vos commande-

ments, » le Prophète poursuit : « Pour nous, nous avons péché, nous avons accompli l'iniquité, consommé l'injustice, cultivé l'impiété ; nous nous sommes écartés de vos préceptes et de vos jugements ; nous n'avons pas écouté vos serviteurs les prophètes. » *Dan.*, IX, 5. Après la faute commise, il ne reste au pécheur qu'un moyen de l'excuser, à savoir, de l'avouer sincèrement. Considérez, je vous prie, la vertu du juste et la noirceur des Juifs. Quoique sa conscience ne lui reproche aucun acte mauvais, Daniel se condamne énergiquement : « Nous avons péché, nous avons accompli l'iniquité, consommé l'injustice. » Les Juifs, au contraire, bien que chargés de crimes, disent hautement : « Nous avons observé vos préceptes. Nous proclamons bienheureux les superbes ; ils s'élèvent, ceux qui commettent l'iniquité. » *Malach.*, III, 14,15. Si les justes sont modestes dans leur justice, les méchants s'enorgueillissent de leurs méfaits. Celui qui n'avait aucun reproche à se faire disait : « Nous avons accompli l'iniquité, nous nous sommes écartés de vos commandements. » Ceux qui avaient à se reprocher mille forfaits disaient, au contraire : « Nous avons observé vos préceptes. » Si j'insiste sur ce point, c'est afin que nous évitions le procédé des uns, et que nous imitions la conduite de l'autre.

6. Le Prophète, ayant indiqué les prévarications des Juifs, mentionne aussi le châtiment par lequel ils les ont expiées, et, dans le but d'exciter le Seigneur à la pitié, il dit : « Et sur nous est tombée la malédiction dont parle la loi de Moïse, serviteur de Dieu, parce que nous avons péché. » *Dan.*, IX, 11. Et quelle est cette malédiction ? Voulez-vous en faire la lecture ? « Si vous ne servez le Seigneur notre Dieu, j'amènerai contre vous un peuple qui ne respectera rien ; vous ne comprendrez pas sa langue, et vous serez réduits à un très-petit nombre. »

Deuter., XXVIII, 49-50. C'est à exprimer la même vérité, et à montrer que leur conduite avait attiré sur eux ce genre d'expiation, qu'aboutit l'aveu que font les trois enfants des péchés du peuple, lorsqu'ils s'adressent à Dieu en ces termes : « Vous nous avez livrés entre les mains d'ennemis sans loi, des hommes les plus pervers, d'un roi injuste et impie au delà de tout ce qui est sur la terre. » *Ibid.*, III, 32. Voyez-vous l'accomplissement de cette parole : « Vous serez réduits à un très-petit nombre ? » Quant à cette autre : « J'amènerai contre vous un peuple qui ne respectera rien, » Daniel y fait allusion dans ce passage : « Des maux ont fondu sur nous, tels qu'on n'en a pas vu de semblables sous le ciel. Non, il n'y en a pas qu'on puisse comparer à ceux qui sont tombés sur Israël. » Et quels sont ces maux ? « Les mères ont dévoré leurs propres enfants. » Prédiction formelle dans la bouche de Moïse, dont Jérémie atteste l'accomplissement. « La femme molle et délicate, dit le premier, la femme dont le pied pouvait à peine se poser à terre et marcher, à cause de sa mollesse et de sa délicatesse, s'assiéra devant une table horrible, et se repaîtra de ses propres enfants. » *Deuter.*, XXVIII, 56. Le second atteste le fait en ces termes : « Les femmes, au cœur si compatissant, ont mis de leurs propres mains leurs enfants dans des chaudières bouillantes. » *Tren.*, IV, 10.

Quoiqu'il ait reconnu les crimes des prévaricateurs, et rappelé comment ils en ont été punis, Daniel n'en demande pas, néanmoins, une pleine délivrance. Admirez les sentiments vertueux de ce serviteur. Il vient de montrer que le châtiment de ses frères n'est pas aussi rigoureux que l'eussent mérité leurs crimes, et qu'ils n'ont pas encore expié par leurs maux leurs prévarications, et le voilà pourtant qui recourt à la miséricorde de Dieu et à son amour pour les hommes : « Et maintenant, s'écrie-t-il, Seigneur notre Dieu, vous qui avez

tiré votre peuple de la terre d'Égypte, et qui avez fait de votre nom ce qu'il est aujourd'hui, nous avons péché, nous avons commis l'iniquité. » *Dan.*, IX, 15. De même que vous avez sauvé nos pères, dit-il, non certes à cause de leurs bonnes actions, mais parce que vous avez considéré leurs tribulations et leurs angoisses, et que vous avez prêté l'oreille à leurs cris ; de même, qu'il nous suffise, pour tout motif, de votre amour envers les hommes, et délivrez-nous des maux qui nous accablent, car nous n'avons pas d'autre espérance légitime de salut. Après avoir parlé de la sorte et s'être abandonné à de longs gémissements, il pleure sur Jérusalem, semblable à une femme captive, et il s'exprime en ces termes : « Tournez votre face vers votre sanctuaire, inclinez votre oreille, ô mon Dieu ! Écoutez, ouvrez vos yeux, et voyez notre désolation et celle de votre cité, sur laquelle a été invoqué votre saint nom. » *Dan.*, IX, 17-18. Ayant jeté ses regards sur les hommes, et n'en ayant trouvé aucun qui pût apaiser le Seigneur, il a recours aux édifices, il met en avant la ville elle-même, il dépeint sa désolation, et, par les considérations qui terminent sa prière, il rend Dieu propice à ses vœux, comme on le voit par ce qui suit.

Et ce que je disais ? Car il faut bien reprendre le sujet proposé : si je me suis permis ces digressions, ce n'est ni sans raison, ni sans but, mais pour donner un peu de relâche à vos esprits, fatigués de ces luttes continuelles. Revenons donc à notre point de départ, et démontrons que les maux destinés à fondre sur les Juifs leur ont été annoncés à l'avance de la manière la plus précise. Nous venons de voir que les deux captivités dont ils furent victimes n'ont été ni fortuites, ni inattendues, et qu'elles ont été précédées de prophéties correspondantes. Il nous reste à nous occuper d'une troisième captivité, avant de passer à celle dans laquelle ils languissent

maintenant, et à prouver clairement que nul prophète n'a prédit le terme et la délivrance de ces maux. Quelle est donc cette troisième servitude ? Celle dont fut l'auteur Antiochus Épiphane. Alexandre, roi de Macédoine, ayant vaincu Darius, roi de Perse, devint maître de son empire. Alexandre mort, quatre rois régnèrent après lui. C'est de l'un de ces rois que descendait cet Antiochus qui, longtemps après, brûla le temple, profana le Saint des saints, abolit les sacrifices, rangea les Juifs sous sa domination, et détruisit complètement leur république

7. Or, tous ces événements ont été, jusqu'à un seul jour, prédits par Daniel avec une irrécusable exactitude : il en a désigné le temps, la manière, le principe, les circonstances ; il a marqué comment ils finiraient, et quel état de choses devait s'en suivre. Mais vous le comprendrez beaucoup mieux lorsque vous aurez entendu la vision du Prophète. Il nous la propose sous une forme allégorique : il représente sous la figure d'un bélier, Darius, roi des Perses ; sous la figure d'un bouc, le roi grec Alexandre de Macédoine ; sous la figure de quatre cornes, les princes qui parurent après lui ; enfin, sous la figure de la dernière des cornes, Antiochus lui-même. Écoutons plutôt le récit de la vision ; cela vaudra mieux : « J'ai eu une vision, dit le Prophète ; j'étais assis près d'Ubal » (nom persan désignant le théâtre de la vision) ; « et j'élevai les yeux, et je regardai ; et voici un bélier qui se tenait devant Ubal, ayant des cornes très-hautes ; et l'une d'elles était plus grande que l'autre, et cette corne s'éleva au-dessus de toutes. Et je vis un bélier qui frappait de la corne contre la mer, le nord et le midi ; et aucune bête ne pouvait soutenir sa présence, et aucune ne pouvait échapper à ses atteintes ; et il faisait tout ce qu'il voulait, et il fut glorifié ; et moi je songeais. » *Dan.*, VIII, 2 et seqq.. Il parle de l'empire des Perses et

de la domination qu'il exerçait sur toute la terre. Passant à Alexandre de Macédoine, il ajoute : « Mais voici un bouc d'entre les chèvres, venant de l'occident sur toute la terre ; et il ne touchait pas la terre ; et ce bouc avait une grande corne entre les deux yeux. » Il raconte ensuite la lutte d'Alexandre et de Darius, et la victoire qui ravit à celui-ci l'empire : « Et le bouc vint jusqu'au bélier qui avait des cornes, et il se précipita sur lui, et il le frappa, » (car il faut abréger), « et il brisa ses deux cornes, et nul ne pouvait délivrer le bélier de sa puissance. » Voici comment il indique la mort d'Alexandre et le règne des quatre rois qui lui succédèrent : « Et lorsqu'il était dans toute sa force, sa grande corne fut brisée, et quatre cornes s'élevèrent, sous celle-là, vers les quatre vents du ciel. »

De là, venant à la royauté d'Antiochus, il montre le lien qui le rattache à l'un de ces quatre monarques, en ces termes : « Et de l'une de ces cornes sortit une corne robuste, et elle s'éleva grandement du côté du midi et de l'orient. » Quant à la ruine de la république juive, il l'indique par ces mots : « C'est par lui que le sacrifice fut troublé ; et il en fut ainsi, et sa prospérité s'affermit. Et le saint devra être désolé, et le péché s'insurgera contre le sacrifice. L'autel une fois renversé, le Saint des saints méprisé, il y dressa une idole, et il offrit, contrairement à la loi, des victimes aux idoles, et la justice fut renversée ; il fit cela, et il prospéra. » *Ibid.* Parlant, peu après, une seconde fois du règne d'Antiochus Épiphane, de la captivité du peuple, de la ruine et de la désolation du temple, il en détermine l'époque. Il prend pour point de départ le règne d'Alexandre, et jusqu'à la fin de sa prophétie il rappelle tous les événements qui s'écoulèrent dans l'intervalle, tout ce qui signala les démêlés des Ptolémées et des Séleucides, les actes de leurs généraux, leurs stratagèmes, leurs victoires, leurs campagnes, les

combats livrés, soit sur mer, soit sur terre ; et, revenant à Antiochus, il poursuit : « Et des bras s'armeront pour lui, et ils souilleront le sanctuaire, et ils en expulseront les sacrifices quotidiens et solennels, et ils y introduiront l'abomination ; et ils prépareront la perte de ceux qui violent l'alliance des Juifs prévaricateurs ; ils les emmèneront avec eux et les transporteront captifs. Mais le peuple qui connaît son Dieu restera victorieux. » Il fait allusion aux exploits des Machabées, de Judas, de Simon et de Jean. « Et les sages du peuple comprendront bien des choses ; et ils seront affaiblis par le glaive et par les flammes » (nouvelle prédiction de l'incendie de la ville) : « Ils seront affaiblis par la captivité et la ruine de ces temps-là ; et, lorsqu'ils auront été affaiblis, ils seront soutenus par un faible secours ; » par où le Prophète annonce qu'ils respireront au milieu de ces maux, et qu'ils pourront sortir des tribulations dans lesquelles ils seront plongés. « Et plusieurs se joindront à eux en cette catastrophe, et les sages deviendront pour eux une cause de faiblesse. » Paroles indiquant que plusieurs de ceux qui étaient debout devaient tomber également.

Le prophète découvre ensuite le motif pour lequel Dieu les a laissés, en proie à des maux si affreux. Ce motif, quel est-il ? Afin de les passer au feu, de les choisir, de les purifier jusqu'au temps marqué. « C'est pour cela, dit-il, que Dieu a permis ces afflictions, pour les purifier de toute souillure et faire connaître ceux dont la vertu était à toute épreuve. Après quoi s'occupant de la puissance de ce prince, Daniel ajoute : « Et il agira selon sa volonté, et il sera exalté, et il sera glorifié. » Il dépeint aussitôt son esprit blasphémateur. « Il tiendra de superbes propos contre le Dieu des dieux, et il prospérera jusqu'à ce que la colère soit accomplie. » *Dan.*, XI, 31 et seqq. D'où il résulte que ce n'est pas à sa propre sagesse, mais à la colère de Dieu qu'Antiochus fut redevable de

ses succès contre les Juifs. Daniel ayant en plusieurs autres passages énuméré les maux que ce prince devait commettre en Égypte et en Palestine, et conté comment il devait revenir, sur l'appel de qui, pour quel motif pressant, annonce un changement dans les temps, un répit pour les Juifs au sortir de tant d'orages un secours qui leur est apporté du ciel par un ange. « En ce temps-là, dit-il, se lèvera Michel, le grand prince, qui protège les fils de ton peuple ; il viendra un temps d'affliction tel qu'il n'y en a pas eu depuis que les nations ont existé sur la terre jusqu'au temps présent. Et en ce temps-là tout le peuple sera sauvé, quiconque sera trouvé écrit dans le livre, » c'est-à-dire ceux qui seront dignes du salut. *Dan.,* XII, 1.

8. Nous n'avons pas, avec cela, mis en lumière la question que nous nous étions proposée. Quelle était cette question ? Si la durée de ces maux avait toujours été prédite. Nous avons vu dans un cas quatre cents ans, dans un autre soixante et dix années déterminées par les prophéties. Voyons maintenant si dans le cas présent le temps a été précisé de quelque manière. Où pourrons-nous le voir ? Dans ce que le prophète va dire ensuite. Ayant appris ces maux si nombreux et si effrayants, l'incendie de Jérusalem, la destruction de la république juive, la captivité de ses concitoyens, Daniel désirait savoir le terme de ces maux et quel état de choses devait suivre ce terme. Aussi adressait-il à Dieu cette demande : « Seigneur, quelle sera la fin de tout ceci ? — Et il me répondit : Viens ici, Daniel, car les paroles sont fermées et scellées jusqu'au temps marqué ; » expression qui désignait l'obscurité de ces paroles. La raison de ces maux est encore rappelée dans ce qui suit : « Jusqu'à ce que plusieurs soient choisis, purifiés et éprouvés par le feu, tant que les prévaricateurs transgresseront la loi que

les impies comprennent ainsi que les sages. » *Ibid.,* XII, 8 et seqq. Quant à la durée de ces maux, elle est déterminée par ces paroles : « Depuis le temps où le sacrifice continuel aura été aboli ; » on appelle ici sacrifice continuel les sacrifices que l'on offrait chaque jour ; le mot employé dans le texte indique quelque chose de fréquent et de continuel. Effectivement, c'était un usage chez les Juifs d'offrir tous les jours, le soir et le matin, un sacrifice à Dieu. De là la qualification de *continuel* donnée à ce sacrifice. Or, depuis qu'Antiochus aura aboli et changé cet usage, ou bien, selon l'expression de l'ange, « depuis l'abolition du sacrifice continuel, il y aura mille deux cent quatre-vingt-dix jours, c'est-à-dire un peu plus de trois années et demie. Telle devait être la durée, tel devait être le terme de ces maux. « Bienheureux celui qui attendra et parviendra jusqu'à mille trois cent trente-cinq jours. » Quarante-cinq jours ont été ajoutés aux mille deux cent quatre-vingt-dix précédents. Comme l'action décisive eut lieu dans ces quarante-cinq jours, c'est à cette époque que la victoire fut complète et que les Juifs furent délivrés de tous leurs maux. C'est pourquoi ces paroles : « Bienheureux celui qui attendra jusqu'à mille trois cent trente-cinq jours, » indiquent un nouvel état de choses. Il n'y a pas seulement : « Celui qui parviendra, » mais « celui qui attendra et parviendra. » Beaucoup de ceux qui avaient commis l'iniquité ayant été témoins de ce changement, ce n'est point eux que le prophète déclare bienheureux, mais ceux qui au jour de la persécution avaient constamment rendu bon témoignage, qui n'avaient pas trahi leur religion et avaient enfin obtenu un terme à ces maux. Aussi ne dit-il pas simplement : « Celui qui parviendra, » mais « celui qui attendra et parviendra. » Que désirer de plus clair ? Voyez-vous comment non-seulement les années et les mois de cette captivité, mais jusqu'au jour qui en

devait être le terme, tout a été annoncé de la manière la plus exacte par le prophète ?

Et sachez-le bien, ce ne sont pas là de ma part de simples conjectures ; consultons un témoin dont l'autorité est aux yeux des Juifs extrêmement respectable, ce Josèphe qui a raconté leurs malheurs épouvantables et donné, pour ainsi parler, une paraphrase de l'Ancien Testament. Il vécut après l'avènement du Christ, et écrivit l'histoire de la captivité prédite par le Sauveur. En outre, il a donné ce qui se rapporte à la première captivité, expliqué la vision du prophète et montré ce que signifient le bélier, ses quatre cornes et la corne qui vint après elles. Pour écarter tout soupçon à l'endroit de ce que nous avançons, nous emprunterons ses propres paroles. Il commence par faire l'éloge de Daniel sur le ton de l'admiration la plus vive, par l'élever au-dessus de tous les autres prophètes ; après quoi, abordant la célèbre vision, il s'exprime de cette façon : « Il nous a laissé des écrits qui font ressortir avec une clarté parfaite son titre et son caractère de prophète incomparable. Il nous dit qu'étant sorti de Suze, capitale de la Perse, dans la campagne avec quelques-uns de ses compagnons, il sentit tout à coup une violente secousse et un tremblement de terre ; ses amis s'enfuirent et le laissèrent seul. Il tomba la face contre terre et resta appuyé sur ses deux mains. Dans cette position il sentit quelqu'un le toucher, lui ordonner de se lever et de contempler les destinées réservées par l'avenir à ses concitoyens. Il se leva donc et il vit un bélier gigantesque, sur la tête duquel surgirent plusieurs cornes, dont la dernière fut encore plus haute que les précédentes. Après cela il leva les yeux du côté du couchant, et il aperçut un bouc qui franchissait l'espace avec impétuosité. Ce bouc fondit sur le bélier, et, l'ayant frappé deux fois de ses cornes, il le renversa et le foula à terre. Le bouc parut ensuite plus grand, et

de son front s'éleva une corne puissante : cette corne brisée, il en naquit quatre autres tournées chacune vers l'un des vents de l'horizon. De ces cornes en naquit une petite qui devint bientôt très-grande. Dieu, qui montrait toutes ces choses au prophète, lui dit que le personnage figuré par cette corne, attaquerait son peuple, prendrait sa capitale par la force, pillerait le temple, interdirait les sacrifices, et que cela durerait mille deux cent quatre-vingt-dix jours. Telle est la vision que Daniel raconte avoir eue dans la campagne près Suze. Quant à l'explication des particularités de la vision, Dieu la lui donna, dit-il : le bélier désignait le roi des Perses et des Mèdes ; les cornes, les rois qui devaient lui succéder ; la dernière corne, le dernier de ces rois qui devait l'emporter sur les autres en puissance et en gloire. Le bouc représentait un roi grec qui saisirait le roi des Perses en deux batailles rangées et lui ravirait l'empire. La grande corne qui s'éleva sur le front du bouc désignait le premier monarque ; les quatre qui surgirent après, et qui regardaient chacun des points de l'horizon, désignaient les quatre successeurs de ce premier roi, qui devaient se partager entre eux son empire, et régner après lui sur l'univers, sans être ni ses enfants ni ses parents. De ces rois descendrait celui qui devait déclarer la guerre à la législation des Juifs, détruire leur république, dépouiller leur temple, et suspendre durant trois ans l'oblation des sacrifices. C'est le sort qu'imposa à nos pères Antiochus Épiphane, qui réalisa la vision qu'avait eue Daniel plusieurs années auparavant, et accomplit ce que celui-ci avait annoncé longtemps à l'avance. »

9. Pourrait-il y avoir encore quelque chose de plus manifeste ? Voici le moment, si nous ne vous fatiguons pas, de revenir à notre premier sujet, et de parler de la captivité et de la servitude présentes qui ont motivé

toutes nos précédentes recherches. Prêtez-nous donc maintenant une attention soutenue, car il s'agit d'une question des plus importantes. Il serait honteux pour nous, quand nous voyons aux jeux olympiques des gens attendre patiemment depuis le milieu de la nuit jusqu'à l'heure de midi dans l'espérance de voir qui remportera la couronne, endurer tête nue les brûlants rayons du soleil, et ne se retirer jamais avant que l'on ait proclamé les résultats du combat ; il serait honteux, dis-je, que nous qui combattons, non pour une couronne terrestre, mais pour une palme immortelle, nous cédions à l'ennui et à la lassitude. Que trois captivités aient été annoncées avant qu'elles arrivassent, l'une devant durer quatre cents ans, l'autre soixante et dix, l'autre trois ans et demi, c'est un point à cette heure parfaitement démontré. Occupons-nous donc de la dernière. Elle a été pareillement prédite par le prophète, et je vous en donnerai pour garant ce même Josèphe, qui partage avec les Juifs les mêmes sentiments. Écoutez ce qu'il ajoute aux paroles déjà citées : « Daniel a prédit de la même manière la domination des Romains, la prise de Jérusalem et la désolation du temple. » Veuillez bien considérer, que tout Juif qu'était l'auteur de ces paroles, il s'est tenu bien loin de votre querelleuse obstination. En disant que Jérusalem devait être détruite, il n'a pas osé avancer et affirmer qu'elle se relèverait un jour de ses ruines, ni préciser le temps où s'accomplirait cette restauration. C'est parce qu'il savait que le prophète n'avait rien déterminé à ce sujet, bien qu'auparavant, à propos des victoires et de la persécution d'Antiochus, il eût marqué les années et les jours pendant lesquels durerait la captivité, qu'il ne dit rien de semblable de la domination future des Romains. Que Jérusalem et le temple dussent être renversés, il le constate ; mais que cette désolation aurait une fin, il ne l'a point déclaré,

parce qu'il avait vu le prophète garder là-dessus un profond silence. « Toutes ces prédictions écrites et laissées par Daniel, Dieu même les lui avait inspirées, afin que quiconque les lirait et en verrait l'accomplissement, admirât l'honneur fait par le Seigneur à ce prophète. » Où donc Daniel a-t-il dit que le temple serait désolé ? C'est à nous à l'examiner maintenant.

Quand Daniel eut terminé sa prière sous la cendre et le cilice, Gabriel vint à lui et parla en ces termes : « Les soixante et dix semaines sont abrégées sur ton peuple et sur la cité sainte. » *Dan.*, IX, 24. — Le temps n'est-il pas ici déterminé, remarquera-t-on ? — Oui, mais au lieu du temps pendant lequel durerait la captivité, c'est le temps au bout duquel la captivité devait se présenter de nouveau. Autre chose est de préciser la durée de la servitude, et autre chose de préciser l'époque à laquelle elle doit commencer et survenir. « Les soixante et dix semaines ont été abrégées sur ton peuple. » Il ne dit pas : *Sur mon peuple*. Le prophète s'est écrié naguère : « Tournez votre visage vers votre peuple. » Mais Dieu, en prévision de ses forfaits à venir, ne le considère plus comme son peuple. Il en donne la raison aussitôt. « Jusqu'à ce que la prévarication prenne fin et que le péché soit consommé. » Qu'est-ce à dire, « jusqu'à ce que le péché soit consommé ? » Ils commettent beaucoup de crimes, sans doute, mais ils mettront le comble à leurs iniquités lorsqu'ils immoleront leur Seigneur. C'est ce que disait le Christ : « Comblez la mesure de vos pères. » *Matth.*, XXIII, 32. Vous avez immolé les serviteurs, répandez encore le sang du Maître. Admirez les rapports étroits de ces sentences : Le Christ dit : « Comblez la mesure de vos pères. » Le prophète dit : « Jusqu'à ce que le péché soit consommé, jusqu'à ce que le sceau soit mis à l'iniquité. » Que signifie cette dernière expression ? Jusqu'à ce qu'il n'y ait pas de nouvelle iniquité à commettre. « Et

jusqu'à ce que paraisse la justice éternelle.. » Quelle est cette justice éternelle, si ce n'est celle dont le Christ est l'auteur ? « Jusqu'à ce que la vision et la prophétie soit accomplie, et que le Saint des saints reçoive l'onction, » c'est-à-dire jusqu'à ce que finissent les prophéties ; tel est le sens de ces expressions : mettre le sceau, un terme à l'onction, un terme aux visions. De là ce mot du Sauveur : « La loi et les prophètes ont régné jusqu'à Jean. » *ibid.*, XI, 13. Voyez-vous ces menaces éclatantes de désolation, de vengeance prête à punir le crime et l'iniquité ? Ce n'est pas à pardonner, c'est à châtier les prévarications des Juifs que s'engage le Seigneur.

10. Mais à quelle époque cela est-il arrivé ? À quelle époque les prophéties ont-elles cessé ? À quelle époque l'onction s'est-elle évanouie de façon à ne plus reparaître ? Nous aurions beau garder le silence, les pierres elles-mêmes élèveraient la voix, tant le langage des événements est manifeste. Nous n'avons d'autre temps à signaler pour l'accomplissement de ces prédictions que le temps déjà long qui s'est écoulé depuis, et le temps encore plus long que renferme l'avenir. Parlant d'une façon encore plus exacte, Daniel ajoute : « Tu le sauras et tu le comprendras par le résultat du décret en vertu duquel sera rebâtie Jérusalem : jusqu'à la venue du Christ, il y aura sept semaines et soixante et deux semaines. » *Dan.*, IX, 25. Prêtez-moi toute votre attention, c'est ici la clef du problème. Ces sept semaines et ces soixante et deux semaines font une somme de quatre cent quatre-vingt-trois ans, car il n'est pas question en ce passage de semaines de jours ou de mois, mais de semaines d'années. Depuis Cyrus jusqu'à Antiochus Épiphane et à la captivité dont ce dernier fut l'auteur, il s'écoula trois cent quatre-vingt-quatorze années. Le prophète montre donc qu'il ne parle pas de la désolation

du temple arrivée sous ce prince, mais de celle qui survint ensuite sous Pompée, Vespasien et Titus, puisqu'il assigne une date plus reculée. Il nous enseigne après comment il faut compter ces années, et il commence par établir qu'il ne faut pas prendre pour point de départ le retour de la captivité. Où faut-il donc le prendre ? « À l'exécution du décret en vertu duquel sera rebâtie Jérusalem. » Or, elle fut rebâtie non sous Cyrus, mais sous Artaxerxès Longuemain. Après le retour des Juifs, on vit successivement régner Cambyse, puis les Mages, puis Darius, fils d'Hystaspe, puis Xerxès, fils de Darius, puis Artaban, et après Artaban, Artaxerxès Longuemain occupa le trône de Perse. Durant le pouvoir de ce dernier, la vingtième année de son règne, Néhémie étant retourné en Palestine, y releva la cité sainte, restauration dont Esdras nous a raconté toutes les circonstances. II *Esdr.*, III.

Pour nous, si nous partons de là pour compter les quatre cent quatre-vingt-trois années, nous arriverons certainement à l'époque de la dernière catastrophe. De là ce mot du prophète : « Les places publiques et l'enceinte des murailles seront rebâties. » Lors donc, dit-il, que la ville sera relevée et qu'elle aura repris la physionomie qui lui est propre, à partir de ce moment comptez les soixante et dix semaines, et vous verrez que cette captivité n'est point encore parvenue à son terme. Du reste il établit encore plus clairement cette vérité, que les maux actuels des Juifs n'auront pas de fin dans ce qu'il ajoute : « Au bout des soixante et dix semaines l'onction sera abolie, et il n'y aura plus de jugement, et la ville et le saint seront dévastés par le Chef qui doit venir, et ils périront comme dans un cataclysme. » Et il n'échappera personne, et aucune racine ne repoussera « jusqu'à la fin de la guerre que le carnage abrégera. » Il dit encore au sujet de cette captivité : « Le sacrifice et l'oblation ces-

seront, et à ces choses s'ajoutera dans le temple l'abomination de la désolation, et jusqu'à la consommation des temps persévérera cette désolation. » *Dan.*, IX, 27. Puisque l'on vous parle de la consommation des temps, ô Juifs, que vous reste-t-il donc à espérer ?

« À ces choses s'ajoutera... » Que signifie cette expression ? Aux maux que l'on vient de mentionner, à la cessation des oblations et des sacrifices se joindra un mal beaucoup plus affreux. Ce mal, quel est-il ? « Dans le temple régnera l'abomination de la désolation. » L'abomination dont parle le prophète, c'est l'idole que plaça dans le temple l'auteur de la prise et de la ruine de Jérusalem, « Et jusqu'à la consommation des temps persévérera cette désolation. » Aussi le Christ, qui selon la chair vient après Antiochus Épiphane, annonçant la ruine prochaine de la cité sainte, déclare-t-il en ces termes qu'elle avait été prédite par le prophète Daniel : « Lorsque vous verrez l'abomination de la désolation, annoncée par le prophète Daniel, debout dans le lieu saint ; que celui qui lit comprenne. » *Matth.*, XXIV, 15. Comme toute idole et toute image faite par la main des hommes avait reçu des Juifs le nom d'abomination, le prophète, par cette désignation énigmatique, annonçait simultanément et le temps et l'auteur de cette captivité. Que ce langage annonce, les Romains, Josèphe, que nous avons déjà consulté, nous l'assure également. Que vous reste-t-il donc à dire, puisque les prophètes qui, prédisant les autres captivités, en déterminent la durée exacte, ici ne la déterminent pas, mais au contraire, affirment qu'elle n'aura pas de fin ? Et ceci n'est pas un propos sans fondement, comme le prouve le témoignage des faits eux-mêmes. Si les Juifs n'eussent point essayé de rebâtir le temple, ils pourraient dire : Il n'aurait tenu qu'à nous de le relever, si nous l'eussions voulu. Or, il est notoire qu'ils ont tenté cette entreprise, non pas

une fois, mais deux et trois fois, comme aux jeux olympiques, mais en vain ; ce qui assure incontestablement la couronne à l'Église.

11. Et quels sont les auteurs de ces tentatives ? Ces hommes qui résistent toujours à l'Esprit-Saint, qui veulent toujours un nouvel ordre de choses, qui organisent des séditions ? Ces hommes, après la catastrophe arrivée sous Titus et Vespasien, se soulevèrent du temps d'Adrien et essayèrent de recouvrer leur ancienne indépendance, ne voyant pas qu'ils combattaient les arrêts de Dieu même, lequel avait condamné leur capitale à une ruine irrévocable. Or, comment rester vainqueur d'une lutte engagée contre Dieu ? Le résultat de leur insurrection contre l'empereur fut de l'amener à détruire Jérusalem de fond en comble. Quand il les eut vaincus et soumis, et qu'il eut éteint tous les restes de la rébellion, pour leur ôter à l'avenir toute occasion de révolte, il y fit ériger sa statue. Comprenant, néanmoins, qu'elle pourrait tomber un jour, afin de leur imprimer la flétrissure ineffaçable de leur défaite et stigmatiser leur impudente audace, il imposa son propre nom aux ruines de la ville. Il s'appelait Ælien Adrien, et il imposa à la ville le nom Ælia, nom qu'elle a conservé jusqu'à ce jour, perpétuant celui de son destructeur et de son vainqueur. Telle a été la première tentative des Juifs. En voici une seconde. Elle eut lieu sous Constantin ; mais ce prince, à la vue de ces efforts, leur fit couper les oreilles, imprimer sur le corps la marque de leur esprit d'insoumission, et les fit traîner en divers lieux, comme des esclaves et des criminels voués aux verges, les signalant, par ces mutilations, à la haine publique, et avertissant par ce traitement ses autres sujets de ne pas imiter leur exemple. — On observera que ces faits-là sont anciens et oblitérés. — Ils le sont si peu, que le dernier est encore dans la mémoire

de nos vieillards. Quant à ceux que je vais raconter, les plus jeunes d'entre nous eux-mêmes ne les ignorent pas. Ils arrivèrent, non sous Adrien ou Constantin, mais sous le prince qui régnait vingt ans avant la génération présente.

Julien, qui surpassa tous les autres empereurs en impiété, invitant les Juifs à sacrifier aux idoles, à embrasser ses croyances impies, et leur rappelant, pour les y déterminer, leurs coutumes d'autrefois, en disant que leurs ancêtres honoraient Dieu de cette façon ; ils se refusèrent à ses vœux, proclamant la vérité que nous avons établie, à savoir, qu'il ne leur était pas permis d'offrir des sacrifices hors de Jérusalem. Ce sont des prévaricateurs, répondaient-ils, ceux qui sacrifient sur une terre étrangère. Si vous voulez que nous offrions des sacrifices, rendez-nous notre ville, relevez le temple, montrez-nous le Saint des saints, rétablissez l'autel ; alors nous sacrifierons comme nous le faisions autrefois. — Ils n'eurent pas honte, ces hommes impurs et effrontés, de faire une pareille demande à un prince impie et idolâtre, et d'inviter ses mains souillées à relever le Saint des saints. Ils ne comprirent pas qu'ils entreprenaient une chose impossible : si un homme avait détruit Jérusalem, un autre homme aurait pu certainement la rebâtir ; mais Dieu étant le véritable destructeur de cette cité, il ne pouvait se faire qu'une puissance humaine prévalût contre les arrêts de la volonté divine. « Ce que le Dieu saint a établi, disait le Prophète, qui le renversera ? Qui écartera sa main si haute ? » *Isa.*, XIV, 27. De même que tout ce qu'il relèvera et maintiendra, les hommes seront impuissants à le renverser ; de même, ce qu'il a renversé et qu'il veut maintenir dans cet état, il n'est pas possible ensuite de le relever.

Mais soit ! Que ce prince, ô Juifs, vous eût rendu le temple, qu'il eût rétabli l'autel, choses que vous croyez, à tort, réalisables ; pouvait-il aussi faire descendre le feu du ciel ? Et si le feu du ciel eût fait défaut, le sacrifice ne fût-il pas resté impur et souillé ? Si les fils d'Aaron périrent, ce fut pour avoir employé un feu étranger. *Levit.*, XX ; *Numer.*, III. —Malgré cela, tel était leur aveuglement, que les Juifs conjuraient et suppliaient l'empereur de se joindre à eux pour entreprendre la reconstruction du temple. Julien ne ménagea pas l'argent ; il mit à la tête de cette entreprise les personnages les plus distingués ; il rassembla des ouvriers de tous côtés ; il ne négligea rien, tout en agissant avec mesure et prudence, pour faciliter aux Juifs l'offrande de leurs sacrifices, dans l'espoir de les amener aisément, de là au culte des idoles, et comptant en même temps, le malheureux et l'insensé, rendre inefficace la sentence par laquelle le Christ a proscrit la restauration de cet édifice. Mais celui qui prend les habiles dans les filets de leur propre sagesse, fit voir bientôt par ses actes que les sentences divines sont au-dessus de tout, et que l'effet des paroles de Dieu est irrésistible. I *Corinth.*, *III*, 19 ; *Job.*, V, 13.

Dès que les Juifs eurent commencé d'exécuter leur dessein impie, à peine avaient-ils creusé les fondements, en avaient-ils retiré de grandes quantités de terre, et étaient-ils au moment d'élever l'édifice, que des feux jaillissant des fondements dévorèrent un grand nombre d'ouvriers et portèrent le désordre dans les pierres qu'on avait amoncelées. Non-seulement les Grecs qui avaient commencé ces travaux se désistèrent de leur obstination absurde, mais bien des Juifs, à ce spectacle, demeurèrent saisis de frayeur et de honte. À cette nouvelle, l'empereur Julien, malgré l'ardeur qu'il avait témoignée pour cette entreprise, craignant qu'en poursuivant ses témérités il n'attirât le feu du ciel sur sa propre tête, y renonça, et fut confondu avec tous les Juifs. Et maintenant, allez à Jérusalem, et vous y verrez les fondements

mis à nu ; demandez-en la cause ; on ne vous en donnera pas d'autre que celle-ci. Ce fait, nous tous en sommes les témoins ; car il s'est produit de nos jours, et non à une époque reculée. Considérez l'éclat de notre victoire. Ce prodige n'est pas arrivé sous le règne des empereurs religieux, afin que l'on ne dise pas : « Les chrétiens se sont opposés ouvertement à l'exécution de ce dessein ; » c'est lorsque notre foi était persécutée, que nous courions risque de perdre la vie, qu'il n'y avait plus de sauvegarde, que le paganisme était en honneur, que les fidèles se cachaient dans leurs demeures, se réfugiaient dans les solitudes, évitaient les places publiques ; c'est alors qu'éclata ce prodige, enlevant ainsi tout prétexte à l'impudence des Juifs.

12. Es-tu encore dans le doute, ô Juif, en voyant la prédiction du Christ, celle des prophètes, et la voix des événements déposer contre toi ? Mais pourquoi m'en étonner ? De tout temps ton peuple a été signalé par sa fausseté et son impudence ; de tout temps il a lutté opiniâtrement contre les vérités les plus évidentes. Veux-tu que je produise contre toi d'autres prophètes, déclarant de la façon la plus formelle que ta religion doit avoir une fin, tandis que la nôtre sera florissante, que la prédication du Christ se répandra dans toute la terre, et qu'un nouveau genre de sacrifices succédera à vos sacrifices abrogés ? Écoute donc Malachie, qui parut après les autres prophètes ; car je ne veux invoquer ni le témoignage d'Isaïe, ni celui de Jérémie, ni celui des prophètes qui ont vécu avant ta captivité, pour t'empêcher de prétendre que les maux, objet de ces prédictions, concernent exclusivement la captivité. Je te citerai donc un prophète qui a été postérieur au retour de Babylone et à la restauration de Jérusalem, et qui a prédit clairement ce qui vous devait arriver. Les Juifs étaient rentrés

dans leur patrie, ils avaient relevé le temple, repris leurs sacrifices, lorsque Malachie, annonçant la désolation actuelle et l'abolition des sacrifices légaux, parlait en la personne de Dieu de cette manière : « Accueillerai-je votre visage ? dit le Seigneur tout-puissant. Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, mon nom est grand parmi les nations ; et en tous lieux on offre en mon nom de l'encens et des sacrifices sans tache. Vous, au contraire, vous avez profané mon nom. » *Malach.*, I, 11. Quand donc, ô Juif, cela s'est-il accompli ? Quand donc l'encens a-t-il été offert au Seigneur en tous lieux ? Quand un sacrifice sans tache ? Tu ne saurais assigner d'autre temps que les temps postérieurs à la venue du Christ. Prétendre que cette prophétie ne concerne ni notre temps, ni notre sacrifice, mais le sacrifice judaïque, c'est mettre la prophétie en opposition manifeste avec la loi. Moïse ayant défendu d'offrir nulle part à Dieu des sacrifices, à l'exception du lieu que le Seigneur aura choisi, et restreignant les sacrifices à une seule contrée, le Prophète, disant ensuite qu'en tous lieux on doit offrir à Dieu de l'encens et un sacrifice sans tache, contredit et heurte ouvertement la défense de Moïse. *Deuter.*, XVI, 5-6. Mais il n'existe entre eux ni contrariété, ni opposition : l'un ayant parlé d'un genre de sacrifices, et l'autre d'un autre. — Et où en est la preuve ? — Dans le texte lui-même, et ensuite en plusieurs autres particularités.

Et d'abord, cela résulte du lieu désigné ; car ce n'est plus dans une seule ville, comme sous la loi judaïque, mais depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, que doit être exercé ce culte. Cela résulte, en second lieu, du genre de sacrifice : en le qualifiant de sacrifice sans tache, le Prophète détermine celui dont il parle. Cela résulte, en troisième lieu, de ceux qui le doivent offrir ; car il n'est point écrit, « dans Israël, » mais, « parmi les nations. » Ainsi, de peur que vous pensiez que ce culte

ne sortirait pas de deux ou trois villes, Malachie ne dit pas seulement, « en tout lieu, » mais, « depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher ; » indiquant par là que toutes les contrées éclairées par le soleil recevraient la prédication chrétienne. Il appelle ce sacrifice *sans tache*, par opposition aux sacrifices judaïques, qui étaient impurs, non par eux-mêmes, mais parles dispositions de ceux qui les offraient ; d'où ce mot du Seigneur : « Votre encens est pour moi abominable. » *Isa.*, I, 13. Au surplus, comparerait-on ces sacrifices, pris en eux-mêmes, les uns aux autres, on remarquerait une telle différence, qu'au point de vue de la raison, ce dernier mériterait seul l'épithète en question. Ce que Paul disait de la loi et de la grâce : « Ce qui était glorieux dans la loi ne mérite même pas ce titre, tant la grâce l'emporte en gloire sur la loi, » nous l'appliquerons à bon droit en ce cas-ci, en ce sens que des deux sacrifices rapprochés l'un de l'autre, celui-là seul dont nous parlons doit être qualifié de pur. Ce ne sont ni la graisse, ni la fumée, ni le sang, ni le prix du rachat, mais l'Esprit et sa grâce, qui lui donnent sa pureté. Écoutez encore un autre prophète annoncer la même chose, et déclarer que Dieu ne serait plus honoré en un seul lieu, et que tous les hommes seraient désormais appelés à le connaître. Voici comment s'exprime Sophonie : « Le Seigneur se manifestera à toutes les nations, et il détruira leurs divinités, et chacun l'adorera au lieu où il se trouvera. » *Soph.*, II, 11. Or, voilà ce qui n'était pas permis aux Juifs, Moïse leur ayant désigné un lieu consacré exclusivement au culte divin. Puis donc que vous entendez les prophètes prédire et annoncer que les hommes ne seront plus obligés de se réunir en un seul et même lieu, et que chacun pourra dans sa maison honorer le Seigneur, quel temps assignerez-vous à l'accomplissement de cette prophétie, sinon le temps présent ? Remarquez l'harmonie frappante qui règne

entre le langage du Prophète et celui des Évangiles et de l'apôtre : « La grâce de Dieu notre Sauveur, disait celui-ci, s'est montrée à tous les hommes, pour nous instruire. » — « Le Seigneur se manifestera à toutes les nations, » avait dit le prophète. L'un dit : « à toutes les nations ; » l'autre : « à tous les hommes. » L'un ajoute : « Le Seigneur détruira les fausses divinités ; » l'autre : « Il nous invitera à renoncer à l'impiété et aux désirs du siècle, afin que nous vivions avec tempérance, piété et justice. » *Tit.*, II, 11. Le Christ disait pareillement à la Samaritaine : « Crois-moi, femme, l'heure est venue où vous adorerez le Christ, non plus sur cette montagne, ou à Jérusalem. Dieu est esprit ; et à l'adorer, il faut l'adorer en esprit et en vérité. » *Joan.*, IV, 21. Paroles par lesquelles le Sauveur déclare abrogée l'obligation d'adorer en un lieu déterminé, et annonce en même temps un culte plus noble et plus spirituel. C'en serait assez de ces preuves pour montrer qu'il n'y aura plus chez les Juifs ni sacrifice, ni royauté, ni sacerdoce. D'autant plus que la ruine de Jérusalem justifie de tout point cette conclusion. Je pourrais en outre vous citer les prophètes dont le témoignage, à ce sujet, est formel. Mais je crois que la longueur de ces considérations vous a lassés, et je craindrais de vous être à charge sans résultat aucun. C'est pourquoi, tout en vous promettant de terminer cette tâche en une autre circonstance, je vous demanderai pour le moment une chose, de veiller au salut de vos frères, de les arracher à l'erreur, de les ramener à la vérité. Il ne vous servirait de rien de vous instruire, si les actions n'étaient point en rapport avec ce qu'on vous a appris. D'ailleurs, ce que nous venons de vous dire, nous ne l'avons pas dit uniquement pour vous, mais en vue de ces chrétiens trop faibles, afin qu'éclairés par vous sur ces matières, et renonçant à ces habitudes mauvaises, ils déploient un christianisme pur et sans

mélange, et qu'ils évitent les réunions et les synagogues des Juifs, qu'elles aient lieu dans la ville ou dans les faubourgs, car ce sont des antres de voleurs, des habitacles de démons. Ne négligez donc pas le salut de vos frères ; par tous les moyens et les efforts en votre pouvoir, ramenez au Christ ces malades, afin de recevoir, dans ce siècle actuel et dans la vie à venir, une récompense bien supérieure à vos mérites, par la grâce et la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par lequel et avec lequel gloire soit au Père, ainsi qu'à l'Esprit-Saint et vivificateur, maintenant et toujours, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SIXIÈME DISCOURS.

1. Tant que les bêtes fauves restent dans leurs forêts et qu'elles n'ont pas encore combattu contre des hommes, elles sont moins sauvages et moins féroces. Mais lorsque, tombées au pouvoir de chasseurs, elles sont conduites dans les villes, enfermées dans des cages, d'où on les fait sortir pour combattre contre des hommes, dès qu'elles se sont rassasiées de leur chair et abreuvées de leur sang, loin d'éprouver ensuite de la répugnance pour cette nourriture, elles accourent à de pareils festins avec la plus grande avidité. Voilà une image de ce que nous avons éprouvé nous-mêmes. En étant venus aux mains avec les Juifs, quand nous eûmes repoussé énergiquement leurs impudentes attaques, anéanti leurs raisonnements, rangé sous la captivité et l'obéissance du Christ toute hauteur qui s'élevait contre la connaissance de Dieu, toutes les pensées rebelles, nous n'avons ressenti après cela qu'une ardeur plus vive de combattre ces mêmes ennemis. II *Corinth.*, x, 5. Que faire, néanmoins ? Vous le voyez, ma voix est affaiblie et incapable de fournir une longue carrière. Il m'arrive ce qui arriverait à un guerrier qui, après avoir immolé un grand nombre d'ennemis, attaqué avec impétuosité leurs rangs, jonché le sol de cadavres, serait contraint par son glaive brisé de retourner tristement vers les siens. Que dis-je ? Ce qui m'arrive est encore plus grave.

Le soldat qui a brisé son glaive peut s'emparer du glaive de ceux qui l'entourent, s'abandonner à son ardeur et déployer une valeur brillante. Mais lorsque la voix est fatiguée, on ne peut pas emprunter la voix d'autrui. Que faire, donc ? Tournerons-nous le dos, nous aussi ? Mais la force de votre charité ne me le permet pas. Également touché de la présence de notre Père et de votre bienveillant empressement, j'aborde sans hésiter cette tâche au-dessus de mes forces, comptant à la fois et sur ses prières et sur votre charité. Que nul d'entre vous ne condamne ce discours comme inopportun, parce que, omettant d'exposer les combats des martyrs qui réclament aujourd'hui notre souvenir, nous descendons contre les Juifs dans l'arène ; car ce discours sera beaucoup plus agréable aux martyrs ; nos éloges, en effet, n'ajouteront rien à leur gloire. En quoi auraient-ils besoin du langage humain, eux dont les luttes ont dépassé les limites humaines, dont la victoire dépasse tout ce que nous pouvons imaginer ? Dédaignant la vie présente, ils ont foulé aux pieds les tortures et les supplices, ils ont méprisé la mort, ils ont pris leur essor vers les cieux, ils ont échappé aux flots des choses terrestres, ils ont gagné un port à l'abri des tempêtes, emportant avec eux, non de l'or, de l'argent, ou des vêtements précieux, mais des trésors que nul ne saurait leur ravir, la patience, le courage et la charité. Maintenant, ils font partie du chœur de Paul, heureux des couronnes qu'ils attendent, avant même de les avoir reçues, parce qu'ils sont désormais à l'abri de l'incertitude de l'avenir. De quoi donc leur serviraient nos discours ? Ce sujet leur sera certainement plus agréable. Car si, comme je le disais tout à l'heure, nos louanges peuvent ajouter à leur gloire, nos luttes contre les Juifs augmenteront beaucoup leur joie ; et comme ces paroles ont pour but la gloire de Dieu, ils y prêteront une oreille attentive. Les Juifs sont pour les

martyrs l'objet d'une haine particulière, parce que celui que les Juifs ont crucifié est de leur part l'objet d'un amour particulier. Les uns disaient : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants ; » *Matth.*, XXVII, 25 ; les autres ont répandu leur propre sang pour l'amour de celui qu'ont immolé les premiers. Ils écouteront, par conséquent, avec intérêt nos paroles.

2. Que les prophètes eussent dû prédire la fin de la captivité présente des Juifs, si elle devait cesser, et qu'ils n'eussent point gardé le silence, nous l'avons suffisamment démontré en prouvant qu'ils avaient annoncé toutes les autres captivités, celle d'Égypte, celle de Babylone et celle d'Antiochus Épiphane. Nous avons établi par les saintes Écritures que le temps et le lieu de chacune d'elles avait été parfaitement déterminé. Or, pour la captivité présente, aucun prophète n'en a marqué le terme. Seulement, qu'elle dût arriver, entraînant après elle la grande désolation et le changement d'état politique, et le temps où cela devait avoir lieu relativement au retour de la captivité de Babylone, tout cela a été prédit par Daniel ; mais qu'elle doive finir, que ces maux doivent cesser un jour, ni Daniel ne l'a indiqué, ni aucun autre prophète ; au contraire, il a dit que cette servitude des Juifs durerait jusqu'à la fin des temps. À l'appui de ces assertions si exactes, les années nombreuses qui se sont écoulées depuis la ruine de Jérusalem, l'absence jusqu'à ce moment de toute trace, de tout commencement, de tout vestige d'amélioration au présent état de choses, malgré les tentatives multipliées de ce peuple pour relever son temple, une fois, deux fois, trois fois, sous Adrien, Constantin et Julien, tous leurs efforts sont restés inutiles : d'abord, les soldats réprimèrent leur audace ; en dernier lieu, ce furent des flammes jaillissant des fondements qui opposèrent une

barrière à leur obstination insensée.

Après cela je leur adresserai cette question : Pourquoi donc, s'il vous plaît, malgré les longues années passées en Égypte, avez-vous recouvré votre première patrie ? Pourquoi, de Babylone, où vous aviez été transportés, êtes-vous retournés à Jérusalem ? Pourquoi, malgré les maux dont Antiochus vous avait accablés, êtes-vous revenus à votre ordre de choses accoutumé, et êtes-vous rentrés en possession de l'autel, des sacrifices, du Saint des saints et de tout ce qui constituait votre dignité passée, tandis que maintenant il ne s'est présenté rien de semblable ? Pourtant cent ans, deux cents ans, trois cents ans et plus se sont écoulés, car cinq cents ans nous séparent déjà de cette époque, et nous ne voyons apparaître nulle part la plus légère trace d'un changement favorable ; leur situation est toujours déplorable, et ils n'ont même pas l'ombre des espérances qui leur restaient autrefois. Si, alléguant leurs fautes, ils disaient : « C'est parce que nous avons péché contre Dieu, parce que nous l'avons offensé que nous ne recouvrons pas notre patrie ; » si ces malheureux, qui autrefois écoutaient avec effronterie les reproches du prophète et qui niaient les crimes que ceux-ci flétrissaient, maintenant reconnaissaient et condamnaient leurs prévarications, j'interrogerais encore volontiers chacun d'eux en particulier :

Est-ce à cause de tes péchés, ô Juif, que tu restes si longtemps éloigné de Jérusalem ? Qu'y aurait-il en cela de nouveau et d'étrange ? Vivriez-vous actuellement dans le mal, et viviez-vous autrefois selon la droiture et la justice ? Est-ce que dès le commencement vous n'êtes pas tombés dans des crimes sans nombre ? Est-ce que le prophète Ézéchiel ne vous accable pas de reproches lorsque, s'adressant aux deux courtisanes Ola et Oliba, il disait : « Vous avez bâti en Égypte un antre de prostitution, vous vous êtes livrées à toute sorte de folies avec des barbares, et vous avez adoré des dieux étrangers. » *Ezech.*, XXIII, 3. Eh quoi ! lorsque la mer venait d'être divisée, les rochers fendus, les prodiges multipliés dans le désert, n'avez-vous pas adoré un veau ? N'avez-vous pas essayé, tantôt en le lapidant, tantôt en le repoussant, tantôt de mille autres manières, de mettre Moïse à mort ? N'avez-vous pas constamment blasphémé contre Dieu ? N'avez-vous pas été initiés au culte de Béelphégor ? *Num.*, XXV. N'avez-vous pas offert vos enfants et vos filles aux démons ? *Psalm.*, CV, 37. N'avez-vous pas donné l'exemple de toute sorte de prévarication et d'impiété ? Dieu ne vous dit-il pas par la bouche du prophète : « Durant quarante ans j'ai été irrité contre ce peuple, et j'ai dit : Ils errent toujours dans leur cœur. » *Ibid.*, XCIV, 10. Comment Dieu alors ne vous a-t-il pas abandonnés ? Comment après ces sacrifices d'enfants, après tant d'actes d'idolâtrie, après une telle insensibilité, une si noire ingratitude, vous a-t-il laissé pour maître ce grand prophète, et a-t-il accompli de si frappants et de si prodigieux miracles ? Comment des choses que nul autre peuple n'avait vues, ont-elles été accomplies en votre présence ; comment une nuée vous a-t-elle tour à tour couverts comme un toit de son ombre, et marché devant vous pour vous éclairer en guise de flambeau ; comment des villes se sont-elles pour ainsi dire soumises à votre voix ? Vous n'avez eu besoin ni d'armes, ni d'appareils de bataille, ni de combat ; vos trompettes ont résonné et les murailles ennemies tombaient d'elles-mêmes. Une nourriture nouvelle et étrange vous a été présentée ; aussi le prophète s'écriait-il : « Il leur a donné un pain céleste : l'homme a mangé le pain des anges, des vivres lui ont été donnés en abondance. » *Psalm.*, LXXVII, 25. Pourquoi donc, encore une fois, impies comme vous l'étiez alors, adorateurs des idoles, meurtriers de vos en-

fants, lapidateurs des prophètes, auteurs d'une infinité de crimes, obteniez-vous du Seigneur tant de marques de bienveillance, étiez-vous environnés de la protection divine ; tandis que maintenant, quoique vous, haïssiez l'idolâtrie, que vous n'immoliez plus vos enfants, que vous ne lapidiez plus les prophètes, vous êtes sous le joug d'une servitude sans terme ? Est-ce que Dieu était autre en ce temps qu'il est maintenant ? N'est-ce pas le même Dieu qui alors dirigeait ces événements et qui conduit les événements présents ? Pourquoi est-ce précisément quand vos prévarications étaient les plus nombreuses que Dieu vous traitait avec le plus d'égards, et maintenant que vous l'offensez bien moins, pourquoi se détourne-t-il de vous entièrement et vous livre-t-il à un opprobre continuel ? Si maintenant il se détourne de vous à cause de vos fautes, il aurait dû le faire de même à cette époque ; si alors il vous supportait malgré vos impiétés, il devrait d'autant plus vous supporter maintenant que vous ne consommez plus de pareils attentats. Pourquoi ne vous supporte-t-il plus ? Si vous rougissez d'en dire la cause, je la proclamerai, moi, ouvertement, ou plutôt ce sera la vérité des faits eux-mêmes qui la proclamera. Depuis que vous avez mis à mort le Christ, depuis que vous avez levé les mains sur votre Seigneur, depuis que vous avez versé son sang adorable, il n'y a plus pour vous désormais ni expiation possible, ni indulgence, ni pardon. Alors du moins vos forfaits n'atteignaient que des serviteurs, Moïse, Isaïe, Jérémie ; alors, si vous commettiez quelque impiété, du moins n'alliez-vous pas jusqu'au forfait qui met le comble à tous les autres. Maintenant vous avez dépassé tous vos anciens crimes, vous avez comblé de toute façon la mesure de l'iniquité en assouvissant sur le Christ votre fureur ; c'est pourquoi vous êtes maintenant plus rigoureusement châtiés. Que si telle n'est pas la cause réelle de

l'opprobre où vous gisez, expliquez-nous Dieu vous supportant quand vous immoliez vos enfants, et vous considérant avec aversion maintenant que vous ne commettez rien de pareil. Évidemment vous avez commis un crime plus affreux, plus abominable que l'immolation de vos enfants et que tout autre crime, quand vous avez mis le Christ à mort.

3. Pourriez-vous bien ensuite le traiter d'imposteur et de prévaricateur, et n'irez-vous pas vous cacher dans quelque retraite, quand vous avez devant vos regards des faits d'une vérité si éclatante ? Si Jésus était, comme vous le prétendez, un imposteur et un prévaricateur, il faudrait vous glorifier de l'avoir mis à mort. Si Phinées, pour avoir frappé mortellement un Hébreu, arrêta la colère divine qui sévissait contre le peuple : « Phinées se leva et le fléau s'arrêta ; » *Psalm.*, LV, 30 ; et si, par l'immolation d'un seul prévaricateur, il préserva une foule criminelle du courroux du Seigneur, à plus forte raison cela fût-il arrivé, si celui que vous avez crucifié eût été un prévaricateur. Pourquoi Phinées, après avoir mis à mort un violateur de la loi, est-il glorifié et honoré du sacerdoce ? *Num.*, XXV, 7 ; et vous, qui avez attaché à la croix un imposteur, un ennemi de Dieu, du moins à ce que vous prétendez, pourquoi, loin d'en être félicités et récompensés, souffrez-vous un sort plus cruel que lorsque vous immoliez vos enfants ? N'est-il pas manifeste, même pour les moins clairvoyants, que vous êtes en cela punis d'avoir lésé la majesté du Sauveur et du prince de l'univers ? Pourtant vous vous abstenez maintenant de tout sang impur, vous gardez le sabbat, tandis que vous violiez alors ce même jour. Dieu promet, par la bouche de Jérémie, d'épargner votre cité, pourvu que vous renonciez à porter des fardeaux le jour du sabbat. Vous observez aujourd'hui cette loi, vous ne portez plus

de fardeau le jour du sabbat, et néanmoins Dieu ne se réconcilie pas avec vous. *Jerem.*, XVII, 21. Ce crime donc est le plus grand de vos crimes, et vainement alléguez-vous vos fautes ordinaires. Ce n'est point à cause de votre conduite en général, mais à cause de ce forfait en particulier que vous êtes dans les calamités présentes. S'il n'en était pas ainsi, Dieu ne se serait pas détourné de vous de la sorte, auriez-vous commis un plus grand nombre de péchés ; vérité qui résulte de ce qui précède aussi bien de ce que je vais dire. Qu'est-ce donc ?

Nous avons vu Dieu parlant à vos ancêtres par l'organe des prophètes et en ces termes : « Vous méritiez des maux infinis, mais j'agis de cette façon à cause de mon nom, afin qu'il ne soit pas déshonoré parmi les nations. » *Ezech.*, XXXVI, 21. « Je n'agis pas ainsi à cause de vous, maison d'Israël, mais à cause de mon nom. » *Ibid.*, v, 32 "Vous aviez mérité des châtiments et des supplices bien plus redoutables, veut-il dire, mais on pourrait s'écrier : Dieu est faible et incapable de sauver ; il laisse les Juifs entre les mains de leurs ennemis, et c'est pour cela que je vous assiste de mon aide et de ma protection. Si donc le Christ était un prévaricateur, comme vous l'avez crucifié, eussiez-vous commis des milliers de fautes plus graves que celles d'autrefois, Dieu vous eût sauvés en cette considération, afin que son nom ne fût pas déshonoré, que l'on ne prêtât pas au Christ une fausse grandeur, et que l'on ne mît pas en lui la raison de vos infortunes. Si on le voit à cause de sa propre gloire fermer les yeux sur le péché, il les eût dû fermer surtout en ce cas-ci, agréer cet acte violent pour effacer la multitude de vos fautes. Mais puisqu'il paraît définitivement vous avoir pris en horreur, il montre évidemment même à l'impudence la plus raffinée par ce témoignage de sa colère, et ce délaissement sans retour, que celui que vous avez immolé n'était pas un prévaricateur, mais l'auteur même de la loi venu pour vous combler de toute sorte de biens. C'est pourquoi vous qui l'avez outragé, êtes maintenant plongés dans l'ignominie et l'opprobre ; nous, au contraire, qui l'adorons, après avoir été naguère dans une abjection plus grande que la vôtre, sommes maintenant par la grâce de Dieu plus honorés que vous et environnés d'une plus haute considération.

Et où se trouve la preuve que Dieu nous a pris en aversion ? demandera-t-on. — Vous faudrait-il donc, dites-moi, qu'on s'étendît sur ce point et qu'on vous le démontrât ? Quand les faits eux-mêmes parlent à haute voix et avec des accents plus éclatants que ceux de la trompette ; quand la ruine de votre capitale, la désolation de votre temple, et toutes les autres calamités qui ont fondu sur vous tiennent le même langage, vous réclameriez encore une démonstration verbale ? — Mais, reprend-on, les hommes sont les auteurs de ces maux et non le Seigneur. — Ah ! c'est bien Dieu qui est l'auteur de tout cela. Si vous l'attribuez aux hommes, faites attention que les hommes, l'eussent-ils osé, n'auraient jamais pu mener cette entreprise à bonne fin, si elle n'eût pas été conforme à la volonté de Dieu. Lorsque ce roi barbare se précipita sur vous traînant à sa suite la Perse entière, et s'attendant à soumettre tout sur son passage ; lorsqu'il vous eût renfermés tous dans la ville comme dans des rets et des filets, est-ce que, alors, Dieu vous étant favorable, sans combat, engagement ni bataille, il ne fut pas réduit à s'enfuir, laissant derrière lui cent quatre-vingt mille cadavres, et bien heureux d'échapper à cette catastrophe ? Maintes fois le Seigneur a terminé des guerres de la sorte. Aussi dans le cas présent, jamais, s'il ne vous eût délaissés, vos ennemis n'eussent réussi à s'emparer de Jérusalem et à dévaster le temple ; cette désolation ne se fût point maintenue jusqu'à ce jour,

et, avec les tentatives répétées que vous avez faites, vos efforts ne seraient pas restés constamment infructueux.

4. Outre ces considérations, je vous en soumettrai d'autres, afin de vous convaincre que si les empereurs romains vous ont traités de la sorte, la raison doit en être cherchée, non dans leur puissance, mais dans le courroux de Dieu et dans l'abandon où il vous a laissés. Si ces événements étaient l'œuvre des hommes, vos infortunes auraient dû cesser à la prise de Jérusalem, et votre honte n'aurait pas dû se produire plus avant. Accordons, comme vous le voulez, que les hommes aient renversé vos murailles, ruiné la ville, détruit l'autel, les hommes ont-ils fait que vous n'avez plus de prophètes, vous ont-ils ravi la grâce de l'Esprit, ont-ils aboli les choses admirables dont vous jouissiez autrefois, la voix qui sortait du propitiatoire, la vertu propre de l'onction, l'éclat mystérieux des pierres précieuses du grand prêtre ? Toutes les choses qui concouraient à l'accomplissement des rites judaïques n'étaient pas des choses d'origine terrestre ; il y en avait un grand nombre et de très-remarquables d'origine surnaturelle et céleste. Prenons par exemple les sacrifices que Dieu permettait de lui offrir. L'autel était de la terre aussi bien que le bois, le glaive et le prêtre ; mais le feu qui devait pénétrer dans les parvis sacrés et dévorer l'oblation avait une origine céleste. Ce n'était pas un homme qui portait le feu dans le temple, c'était une flamme descendue du ciel qui venait compléter l'offrande du sacrifice. Avait-on quelque chose à apprendre, une voix partait du propitiatoire, du milieu des chérubins et annonçait l'avenir. Des pierres qui ornaient la poitrine du grand prêtre, et que l'on appelait *manifestation,* jaillissait une vive clarté qui indiquait également l'avenir. En outre, quand il fallait donner l'onction sainte, la grâce de l'Esprit descendait

sur l'élu et l'huile coulait sur son front. Telles étaient les choses dont les prophètes furent les ministres. Souvent une nuée et la fumée obscurcissaient le sanctuaire. Or, pour confondre l'effronterie des Juifs, pour qu'ils ne missent pas sur le compte des hommes leur situation lamentable, Dieu permit non-seulement la chute de leur capitale et la désolation de leur temple, mais il leur ravit ces choses d'origine céleste, ce feu, cette voix, cet éclat de pierreries et tous ces autres prodiges. Par conséquent, lorsqu'un Juif vous dira : « Ce sont les hommes qui nous ont attaqués, les hommes qui nous ont tendu des pièges, » répondez-lui : « Non, jamais les hommes ne vous auraient attaqués si Dieu ne le leur eût permis. » Mais soit, que les hommes aient renversé vos remparts, est-ce un homme qui a empêché le feu céleste de descendre, est-ce un homme qui a imposé silence à la voix qui se faisait entendre habituellement du haut du propitiatoire ; l'éclat mystérieux des pierreries du grand prêtre, l'onction sacerdotale et toutes les autres merveilles, est-ce un homme qui vous les a ravies, n'est-ce pas Dieu qui vous les a enlevées ? Mais personne ne saurait en douter. Et pourquoi Dieu vous en a-t-il privés ? N'est-ce pas évidemment parce qu'il vous hait, qu'il vous a pris pour toujours en aversion ? — Ce n'est pas cela, disent-ils ; parce que nous n'avons plus notre capitale nous sommes privés de toutes ces choses. — Et votre capitale, pourquoi ne l'avez-vous pas ? N'est-ce pas à cause de l'abandon où vous êtes de la part du Seigneur ?

Mais fermons encore mieux leurs bouches impudentes, et, par les Écritures elles-mêmes, prouvons-leur que la cause de la cessation du ministère prophétique n'a pas été la ruine du temple, mais bien le courroux de Dieu, et l'indignation allumée en lui plus vivement par leur fureur à l'égard du Christ, qu'autrefois

par leurs adorations prodiguées au veau d'or. Lorsque Moïse prophétisait, il n'y avait ni temple, ni autel : les Israélites persistèrent dans leurs innombrables impiétés, sans que pour cela le don de prophétie fût retiré d'au milieu d'eux. Indépendamment de cet honneur si grand et si admirable, ils eurent alors jusqu'à soixante et dix prophètes. Il en fut de même quand le temple leur eût été donné, et le culte qui s'y rapporte établi. Le temple ayant été la proie des flammes, et tous les Juifs transportés à Babylone, Ezéchiel et Daniel, quoiqu'ils n'eussent pas sous les yeux le Saint des saints, qu'ils ne se tinssent pas debout à côté de l'autel, qu'ils vécussent dans une contrée barbare, parmi des hommes criminels et impurs, furent remplis de l'Esprit, annoncèrent l'avenir, prédirent des faits beaucoup plus nombreux et beaucoup plus mystérieux que les faits passés, et furent favorisés de la vision de Dieu, autant du moins qu'il leur était possible de l'être. Pourquoi donc, vous demanderai-je encore, n'avez-vous pas actuellement de prophètes ? N'est-ce pas, évidemment, parce que Dieu s'est détourné de vous ? Pourquoi s'est-il détourné de vous ? N'est-ce pas évidemment à cause de celui que vous avez crucifié, à cause de cet odieux attentat ? — Qu'est-ce qui le prouve ? Dites-vous. — Tout ce que vous avez obtenu avant ce forfait, malgré l'impiété où vous viviez ; et maintenant, que vous semblez mener une conduite plus régulière depuis la croix, le châtiment plus terrible que jamais que vous endurez, et l'absence de toutes ces faveurs qui, autrefois, étaient votre partage.

5. Mais, comme les prophètes affirment en termes clairs et formels cette vérité, pour que vous compreniez mieux la cause réelle de vos maux actuels, écoutez ce que dit Isaïe ; écoutez comment il annonce les bienfaits que devait répandre sur tous les hommes l'avène-

ment du Christ, et de plus votre propre ingratitude : « Nous avons été guéris par ses meurtrissures ; » *Isa.*, LIII, 5 ; c'est le salut que la croix a procuré à tous les hommes. Déclarant ensuite ce que nous étions, le Prophète ajoute : « Nous avons été tous comme des brebis errantes ; l'homme s'est égaré dans sa voie. » *Ibid.* 6. Expliquant le supplice de la croix, il s'exprime en ces termes : « Il a été conduit à la mort comme une brebis ; semblable à l'agneau devant celui qui le tond, il est resté sans voix, et il n'a pas ouvert la bouche. C'est à cause de son humilité que son jugement a été proclamé. » *Ibid.*, 7-8. Et où a-t-on pu voir s'accomplir cette prophétie ? Dans le prétoire inique de Pilate. Comme on portait contre le Sauveur une foule de témoignages, Jésus ne répondit rien. Et le juge lui dit : « Entends-tu les témoignages nombreux déposés contre toi ? » *Matth.*, XXVII, 13. Et il ne répondit rien, et il resta debout en silence. Voilà ce que le Prophète inspiré du ciel avait prédit, en disant : « Il a été conduit à la mort comme une brebis. Tel que l'agneau devant celui qui le tond, il est resté sans voix. » *Isa.*, LIII, 8. Il montre après cela l'iniquité qui s'accomplit dans le prétoire : « C'est à cause de son humilité que son jugement a été proclamé. » Nul ne porte sur lui une juste sentence ; tous acceptaient les faux témoignages déposés contre lui. Les choses se passaient ainsi, parce que le Sauveur ne voulait pas s'y opposer : s'il l'eût voulu, il lui eût été facile de produire le bouleversement et l'horreur. Si, au moment où il était sur la croix, il fendit les rochers, couvrit l'univers de ténèbres, détourna les rayons du soleil, répandit sur la terre, au milieu du jour, une nuit épaisse, il eût pu le faire tout aussi bien étant dans le prétoire. Il ne le voulut pas, nous montrant par là sa douceur et sa mansuétude. De là ces expressions : « C'est grâce à son humilité que son jugement fut prononcé. » Mais il ne s'agissait pas

d'un homme ordinaire, comme le démontrent ces mots d'Isaïe : « Sa génération, qui la racontera ? » Quel est-il, celui duquel il est écrit : « Sa vie a été retranchée de la terre ? » Aussi Paul disait-il : « Notre vie est cachée en Dieu avec le Christ. Lorsque le Christ, notre vie, se manifestera, vous paraîtrez alors, vous aussi, avec lui dans la gloire. » *Coloss.*, III, 3-4. Mais ce que je désirerais mettre en lumière et démontrer, à savoir, que les Juifs, souffrent leurs maux actuels à cause du Christ, il me faut l'appuyer sur la parole expresse d'Isaïe. Où donc le dit-il ? Après avoir parlé du prétoire, de la mort et de la disparition du Sauveur, après avoir dit : « Sa vie a été retranchée de la terre, » il poursuit : « Et je rendrai les méchants responsables de sa sépulture, et les riches de sa mort. » *Isa.*, LIII, 9. Il ne dit pas simplement *les Juifs*, mais *les méchants*. Quelle méchanceté plus noire, que d'immoler leur bienfaiteur, après en avoir reçu tant de bienfaits ? Si tous ces événements sont une fable, si vous n'êtes pas maintenant environnés d'ignominie et dépouillés de tous les biens de vos pères ; s'il est vrai que Jérusalem ne soit pas tombée, que le temple ne soit pas un amas de ruines, que vos malheurs ne surpassent pas la tragédie la plus affreuse, alors, ô Juif, ne crois rien de tout ceci. Si, au contraire, les faits parlent à haute voix, si le ministère prophétique n'est plus, pourquoi te retrancher dans une obstination non moins inutile et vaine qu'imprudente ? Où sont maintenant, parmi vous, toutes ces choses vénérables ? Où est le grand prêtre, où la tunique sacerdotale, où le rational, où l'éclat mystérieux dont nous parlions tout à l'heure ? Ne me citez pas vos patriarches d'aujourd'hui, ces taverniers, ces trafiquants, ces hommes chargés d'iniquités. Quel prêtre auriez-vous, dites-moi, quand vous n'avez plus l'huile antique, et qu'il ne vous reste plus rien de toutes les choses saintes d'autrefois ? Quel prêtre auriez-vous, dites-moi,

quand vous n'avez plus de sacrifice, quand vous n'avez plus d'autel, quand vous n'avez plus de culte ? Voulez-vous que je vous rappelle les lois qui concernent les prêtres, et comment on faisait anciennement ? Vous verrez que ces hommes, que vous nommez vos patriarches, ne sont point prêtres, mais qu'ils en portent le masque, qu'ils en jouent le rôle, comme sur le théâtre, ou plutôt, qu'il leur est même impossible de soutenir ce rôle, tant ils sont éloignés, non-seulement de la réalité du sacerdoce, mais encore de son image. Souvenez-vous comment le sacerdoce fut conféré à Aaron, des sacrifices que Moïse offrit à cet effet, des victimes qu'il immola, comment il le purifia, des onctions qu'il lui fit sur l'extrémité de l'oreille, à la main droite et au pied droit, comment il l'introduisit dans le Saint des saints, et comment il lui prescrivit, après cela, une retraite de plusieurs jours. Mais il vaudra mieux en écouter le récit.

« Voici en quoi consiste l'onction d'Aaron et l'onction de ses fils. Et le Seigneur parla à Moïse, disant : Prends Aaron et ses fils, leurs vêtements, l'huile d'onction, le veau offert pour le péché, un bélier, et assemble tout le peuple à l'entrée du tabernacle du témoignage. Et Moïse dit à la multitude rassemblée : Voici les ordres que m'a donnés le Seigneur. Et, faisant approcher Aaron et ses fils (il faut le dire un peu en raccourci), il les purifia dans l'eau, revêtit le grand prêtre de la tunique, le ceignit avec la ceinture, le revêtit par-dessus d'une robe, mit sur la robe l'éphod, l'entoura de sa ceinture, attacha sur lui le rational, et sur le rational les mots *doctrine* et *vérité*, couvrit sa tête de la tiare, et sur la tiare passa une lame d'or. Puis, prenant de l'huile, il en répandit sur l'autel et le sanctifia ; et il sanctifia les vases, le bassin et sa base ; et il en répandit sur la tête d'Aaron ; et il fit de même pour ses fils ; puis amena le veau, qu'il immola. Et quand il l'eut immolé, et qu'Aaron et ses fils eurent mis leurs

mains sur la tête de la victime, il prit de ce sang et en toucha les cornes de l'autel, et il purifia l'autel, et il versa du sang sur la base de l'autel, et le purifia pour y prier. Et avoir brûlé plusieurs choses, les unes dedans, les autres dehors, après il fit amener de nouveau le bélier, et l'offrit en holocauste. Et faisant approcher un autre bélier pour la consécration, il le mit à mort, tandis qu'Aaron et ses fils étendaient les mains sur sa tête ; et, prenant de son sang, il en toucha l'extrémité de l'oreille droite d'Aaron, l'extrémité de sa main droite et l'extrémité de son pied droit : il en fit de même à ses fils. Il prit ensuite une patte de la victime, la remit entre les mains d'Aaron et de ses fils, et l'offrit de la sorte. Prenant ensuite le sang et l'huile de l'onction, il en répandit sur Aaron et sur ses vêtements, sur ses fils et sur leurs vêtements, et les sanctifia, et il leur ordonna de faire cuire des viandes à l'entrée du tabernacle du témoignage et de s'en nourrir. Vous ne quitterez pas, leur dit-il, le vestibule du tabernacle du témoignage durant sept jours, jusqu'à ce que soit rempli le temps de votre consécration. Car il faut sept jours pour que vos mains soient consacrées et pour vous rendre le Seigneur propice. » *Levit.*, XXXV, 8 et seqq. Puisque c'est par tous ces moyens qu'Aaron, au témoignage de Moïse, fut sacré, purifié, sanctifié, et que Dieu lui fut rendu propice ; puisque maintenant il n'y a rien de tout cela, ni sacrifice, ni holocauste, ni effusion de sang, ou d'huile, ni tabernacle du témoignage, ni possibilité d'y rester durant sept jours, il s'ensuit évidemment que le prêtre actuel des Juifs est un homme sans caractère sacré, ni mission, un homme impur et profane, et uniquement propre à attirer l'indignation divine. Si la consécration sacerdotale, en effet, ne peut avoir lieu qu'à ces conditions, il est de toute rigueur que les Juifs soient absolument privés de sacerdoce. Vous le voyez, je n'exagérais pas en disant qu'ils sont infiniment

éloignés, en ce point, non-seulement de la vérité, mais de son image.

6. Outre ces circonstances, il y en a d'autres qui nous font comprendre la dignité du sacerdoce. Quelques hommes scélérats et criminels, s'étant insurgés contre Aaron, s'efforçant de le renverser de sa charge et lui disputant sa dignité, Moïse, désirant dans son extrême douceur leur persuader par les faits eux-mêmes qu'en élevant Aaron à cet honneur, il n'avait pas eu égard à ses titres de frère, de parent, d'ami, mais qu'il avait dû, pour obéir aux ordres de Dieu, lui conférer ce sacerdoce, commanda que chaque tribu apportât une verge : il commanda à Aaron la même chose. Quand ces verges eurent été apportées, il les prit toutes, les enferma, et l'on attendit le jugement que Dieu allait prononcer par l'intermédiaire de ces verges. Or, tandis que toutes les autres étaient restées telles qu'auparavant, la verge d'Aaron seule avait germé, avait produit des fleurs et des fruits ; par où les Hébreux pouvaient comprendre que Dieu choisissait Aaron de nouveau pour son prêtre, et que ces fruits indiquaient en grandes lettres sa réponse. Celui qui avait dit au commencement : « Que la terre germe et se couvre de gazon, » et qui lui avait communiqué la puissance de produire des fruits, permit qu'un bois aride et sans sève, privé de racines et des sucs de la terre, germât cependant ; en sorte que cette verge fut désormais une preuve irrécusable de la malice des Juifs, aussi bien que des jugements de Dieu ; preuve muette, sans doute, mais avertissant par son seul aspect, d'une façon plus éclatante que l'accent de la trompette, de ne pas renouveler de pareilles tentatives. *Gènes.*, II, 11 ; *Numer.*, XVII. Ce ne fut pas de cette manière seulement que Dieu publia le choix qu'il avait fait d'Aaron. Un certain nombre d'Hébreux s'étant soulevés et convoitant sa

charge (car la puissance est une occasion de lutte et le but de beaucoup d'ambitions), il leur fut ordonné d'apporter des encensoirs, d'y mettre de l'encens, et d'attendre la sentence céleste. Or, comme ils faisaient brûler l'encens, la terre, s'entrouvrant, engloutit tous leurs partisans ; et pour ceux qui avaient saisi l'encensoir, un feu descendu du ciel les dévora. *Numer.*, XVI. Et pour que cette catastrophe ne tombât pas dans l'oubli avec les siècles, et que la postérité n'ignorât pas cette sentence admirable du Seigneur, Moïse ordonna de fixer ces encensoirs à l'autel : ainsi, de même que la verge d'Aaron, toute muette qu'elle était, tenait pourtant un langage significatif par son seul aspect ; de même ces encensoirs devaient entretenir la postérité de ces événements, l'avertir et lui conseiller de ne pas imiter la folie de ses ancêtres, si elle ne voulait pas subir le même châtiment.

Voyez-vous comment autrefois les prêtres étaient choisis ? Ce qui se passe aujourd'hui chez les Juifs n'est que jeu, que dérision, qu'un mélange de honte, de gloutonnerie et d'iniquité. Et vous suivez ces hommes, dont les actes et les paroles sont opiniâtrement opposés aux lois du Seigneur ? Et vous courez vers leurs synagogues ? Et vous ne craignez pas que la foudre tombe du ciel et consume votre tête ? Ignorez-vous donc que, pour paraître dans une caverne de brigands, alors même qu'on n'en mènerait pas la vie, on partage néanmoins leurs châtiments ? Et que parlé-je de brigands ? Vous savez tous, et vous vous souvenez qu'à l'époque où des charlatans et des misérables renversèrent les statues, non-seulement les auteurs de cet attentat, mais tous ceux qui s'étaient contentés d'assister à cette scène, parce qu'ils semblaient l'approuver, furent traduits en jugement, chargés des mêmes fers et punis du dernier supplice. Mais vous, c'est là où l'on insulte le Père, où

l'on blasphème le Fils, où l'on méprise l'Esprit-Saint et vivificateur, que vous accourez avec empressement ! Et vous ne craignez pas, et vous ne frissonnez pas lorsque vous mettez le pied dans ces lieux impurs et malsains ? Quelle excuse invoquerez-vous, je vous le demande, quel pardon obtiendrez-vous, vous qui vous jetez de plein gré dans l'abîme et vous précipitez vous-mêmes ? Ne me répondez pas que là sont déposés la loi et les livres des prophètes : cela n'est pas suffisant pour sanctifier le lieu. Laquelle de ces choses est préférable, ou que ces livres soient en tel lieu, ou que l'on dise les choses que ces livres renferment ? Assurément il vaut mieux énoncer le contenu de ces livres et le pénétrer par la pensée. Cela étant, lorsque le diable récitait maints passages des Écritures, je vous demanderai si sa bouche en était sanctifiée ? On ne saurait le soutenir : il resta ce qu'il était. Et les démons ? Lorsqu'ils disaient à haute voix : « Ces hommes sont les serviteurs du Dieu très-haut, ils vous annoncent la voie du salut, » *Act.*, XVI, 17, les mettrons-nous pour cela au rang des apôtres ? Point du tout ; ils n'en sont pas moins, à nos yeux, un objet d'exécration et de haine. Mais si les paroles que l'on prononce ne sanctifient pas, est-ce que des livres placés en certain lieu sanctifieraient ? Et comment oser le dire ?

Or, précisément, l'une des raisons pour lesquelles je hais la synagogue, c'est qu'elle possède la loi et les prophètes, et je la hais plus en ce moment que si elle ne les avait jamais possédés. Pourquoi cela ? Parce qu'elle en fait un appât plus séduisant, un piège plus dangereux pour les âmes trop simples. Paul chassa une fois un démon qui parlait, beaucoup plus vite qu'il ne l'eût chassé gardant le silence. « Fatigué, il dit à l'esprit : Va-t'en. » Et pour quel motif ? Parce qu'il criait : « Ces hommes sont les serviteurs du Dieu très-haut. » *Ibid.*, XVI, 18. En gardant le silence, les démons n'eussent pas trompé aussi

aisément ; mais en prenant la parole, ils devaient fasciner et subjuguer les âmes trop simples et les gagner pour tout le reste à leur cause. C'était un excellent moyen d'ouvrir la porte à leurs erreurs et de donner du crédit au mensonge, que d'y joindre quelques éléments de vérité ; semblables aux préparateurs de breuvages empoisonnés, lesquels bordent de miel la coupe, afin de frayer au mal un chemin facile. Voilà ce qui fatiguait Paul et le pressait de leur imposer silence ; le rôle qu'ils usurpaient leur convenant si peu. Voilà pourquoi je liais, moi aussi, les Juifs, parce que, possédant la loi, ils outragent la loi et en font un appât à l'adresse des plus faibles. Encore leur cause serait-elle moins compromise, s'ils refusaient en même temps de croire à la parole des prophètes et d'obéir au Christ. Maintenant, ils ont renoncé à toute indulgence, parce que, tout en protestant de leur foi aux prophètes, ils accablent d'injures celui que les prophètes ont annoncé.

7. Enfin, si vous pensez qu'un lieu soit saint parce qu'on y aura déposé la loi et les prophètes, vous devez regarder comme saints et les idoles et les temples consacrés aux idoles. Dans une guerre où étaient autrefois engagés les Juifs, les Philistins, vainqueurs, s'emparèrent de l'arche et la mirent dans leur temple. Leur temple est-il donc devenu saint pour avoir renfermé l'arche ? Assurément non ; il reste toujours impur et profane. Les événements ne tardèrent pas à le montrer. Afin que les ennemis comprissent bien que leur victoire était l'effet non de la faiblesse de Dieu, mais des prévarications de ses serviteurs, l'arche captive ne laissa pas que de manifester sa vertu sur une terre étrangère, en renversant jusqu'à deux fois l'idole sur le pavé, de telle façon qu'elle vola en éclats. Ainsi loin de sanctifier le temple, l'arche se mettait en hostilité ouverte avec lui. Mais, en

ce moment, quelle arche possèdent les Juifs, eux qui n'ont ni propitiatoire, ni onction, ni table d'alliance, ni Saint des saints, ni voile, ni souverain pontife, ni encens, ni holocauste, ni sacrifice, ni toutes les autres choses qui rendaient si vénérable l'arche antique. À mes yeux l'arche actuelle des Juifs n'a pas plus de valeur que les coffres mis en vente sur la place publique ; elle a même une valeur moindre. Ceux-ci sont incapables de nuire en quoi que ce soit aux personnes qui en approchent ; celle-là cause tous les jours le plus grand mal aux personnes qui viennent auprès d'elle.

« Mes frères, ne soyez pas enfants par la sagesse, soyez-le par la malice. » I *Cor.*, XIV, 20. Quant à ceux que ce spectacle pénètre de crainte, délivrez-les de cette crainte sans fondement, enseignez-leur que ce qu'il leur faut craindre et respecter, ce n'est point cette arche, c'est de profaner le temple de Dieu par cet empressement à courir vers ce lieu, par une conscience gagnée au judaïsme, par des observances qui ont fait leur temps. « Vous tous, qui cherchez votre justification dans la loi, vous êtes déchus de la grâce, » *Galat.*, V, 4, disait l'Apôtre. Voilà ce qu'il vous faut craindre, afin de ne pas entendre au jour du jugement ces paroles tomber de la bouche de votre juge : « Éloignez-vous, je ne vous connais pas. » *Luc*, XIII, 27. Vous avez fait cause commune avec ceux qui m'ont crucifié ; les solennités que j'avais abrogées, vous les avez renouvelées contre ma volonté ; vous couriez sans cesse vers les synagogues de ces Juifs qui transgressent mes commandements. Or, j'ai renversé leur temple ; cet édifice si vénérable et rempli de tant d'objets mystérieux, j'en ai fait un amas de ruines, et vous avez choisi pour lieu de votre culte des tabernacles comparables à des tavernes et à des cavernes de brigands. Si dans un temps où le temple contenait les chérubins et l'arche, dans un temps où la grâce de l'Esprit

l'habitait encore, le Seigneur a dit : « Vous en avez fait une caverne de brigands, une maison de trafiquants, » à cause de leurs crimes et de leurs brigandages ; maintenant que la grâce de l'Esprit leur a été enlevée, qu'ils sont privés de toutes ces choses précieuses, et que néanmoins, en opposition formelle avec Dieu, ils continuent à pratiquer leur culte impie, quelle juste dénomination assigner à leurs synagogues ? Leur temple était une caverne de brigands lorsqu'ils jouissaient de leur indépendance ; vous le traiterez maintenant de lupanar, de lieu d'iniquité, d'asile des démons, de forteresse du diable, de fléau des âmes, d'abîme affreux de toute perdition ; donnez-lui une qualification quelconque, vous resterez encore au-dessous de la réalité.

Vous désirez voir le temple ? ne courez point à la synagogue, soyez vous-même un temple. En détruisant le temple unique qu'il avait à Jérusalem, Dieu en a élevé une foule d'autres infiniment plus vénérables. « Vous êtes, dit-il, le temple du Dieu vivant. » II *Corinth.*, VI, 16. Eh bien ornez ce temple, chassez toute pensée mauvaise afin de devenir un membre précieux du Christ, le temple du Saint-Esprit. Rendez vos frères semblables à vous en ce point. Et de même qu'en apercevant des pauvres, vous ne vous éloignerez pas avec indifférence, quand vous verrez un chrétien se diriger vers la synagogue, n'hésitez pas : que vos paroles soient un frein qui le retienne et le ramène à l'église. Cette aumône-ci est bien plus riche que celle-là, et le profit qui en résulte est bien au-dessus de dix mille talents. Que dis-je, au-dessus de dix mille talents ? je devrais dire au-dessus de cet univers visible tout entier, car l'homme surpasse en valeur le monde entier ; c'est pour lui qu'ont été créés le ciel, la terre, la mer, le soleil et les astres. Songez à la dignité de celui qu'il s'agit de sauver, et ne dédaignez pas de lui accorder vos soins. Dépenseriez-vous

d'innombrables trésors en aumônes, ce ne serait rien en comparaison d'une âme que vous sauveriez, que vous éloigneriez de l'erreur, et que vous conduiriez vers la piété. Celui qui donne à un pauvre apaise sa faim, mais celui qui redresse un judaïsant a remporté une victoire sur l'irréligion : l'un a secouru l'indigence, l'autre a mis une borne à l'iniquité ; l'un a délivré le corps d'un tourment, l'autre a soustrait une âme à l'enfer.

Je vous ai montré le trésor, ne négligez pas cet avantage. Vous ne sauriez ici invoquer votre pauvreté, alléguer votre indigence ; vous n'avez qu'à dépenser des paroles, tous vos frais se borneront à des discours. Loin de nous donc toute torpeur ; mettons-nous avec le zèle et l'ardeur dont nous sommes capables à la recherche de nos frères, entrainons-les contre leur gré, s'il le faut, dans nos maisons, servons-leur à manger, asseyons-nous aujourd'hui même avec eux à une table commune, afin qu'après avoir rompu le jeûne à nos propres yeux et donné un témoignage surabondant de leur foi et de leur pleine conversion, ils obtiennent à eux et à nous les biens éternels par la grâce et la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec lequel gloire soit au Père, en l'unité du Saint-Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

SEPTIÈME DISCOURS.

1. Êtes-vous las encore des combats contre les Juifs ? Ou bien consentez-vous à ce que nous traitions aujourd'hui cette même question ? Quoique nous nous soyons étendu précédemment sur ce sujet, je crois cependant que vous désirez entendre parler de nouveau de la même doctrine. Celui qui ne saurait trouver dans l'amour de Jésus de satiété, ne saurait en trouver non plus contre ceux qui le haïssent. D'ailleurs, une raison particulière rend ce discours indispensable pour nous : les fêtes qu'ils ont encore à célébrer. De même que leurs trompettes sont plus détestables que celles des théâtres, de même que leurs jeûnes sont plus honteux que des festins où règnent l'intempérance et l'ivresse, de même les tentes qu'ils établissent en ce moment ne valent pas plus que les maisons publiques, séjour des courtisanes et des joueurs de flûte. Que personne n'accuse mon langage d'audace excessive : l'audace excessive et l'iniquité consisteraient à concevoir de ces choses une opinion différente. Puisqu'ils agissent de la sorte contre la volonté formelle de Dieu et par résistance ouverte à l'Esprit-Saint, pourquoi ne porterions-nous pas sur eux cette sentence ? Cette fête autrefois était sans doute respectable, parce qu'elle se célébrait conformément à la loi et aux ordres du Seigneur ; cela n'est plus maintenant, parce qu'elle a perdu tout éclat, parce qu'elle se célèbre

contrairement à la volonté divine. Et ceux qui traitent avec le moins de respect la loi et ces antiques solennités, sont précisément ceux qui paraissent aujourd'hui les observer. Ceux qui respectent le plus la loi, c'est nous qui la laissons en repos comme on laisserait un homme accablé de vieillesse, nous qui ne la forçons pas à descendre avec sa tête blanche dans l'arène, et à combattre en un temps où cela ne lui convient plus.

Que ce ne soit plus le temps de la loi ou du culte antique, nous l'avons démontré jusqu'ici abondamment : examinons aujourd'hui les points qui ont été laissés de côté. Ce serait assez sans doute d'avoir montré par le témoignage unanime des prophètes que l'accomplissement des cérémonies légales hors de Jérusalem est une impiété, pour avoir rempli ma tâche. S'il était vrai, ce dont ils ne cessent à tout propos de fatiguer nos oreilles, qu'ils dussent rentrer un jour en possession de leur capitale, ils ne réussiraient même pas à se soustraire à l'accusation d'impiété. Nous avons néanmoins démontré par surcroît que Jérusalem ne se relèvera jamais de ses ruines, et que l'ancienne république des Juifs ne sera point rétablie. Ce point démontré, les conséquences on sont évidentes : ni les sacrifices, ni les holocaustes, ni la vertu de la loi, ni aucune des parties de cet état de choses ne sauraient plus subsister. D'abord, la loi ordonnait à tout homme de se présenter au temple trois fois l'an : le temple n'étant plus debout, impossible d'observer ces prescriptions. Elle ordonnait de plus que tout homme sujet à des pertes séminales ou atteint de la lèpre, toute femme souffrant selon les règles naturelles, ou ayant enfanté, offrissent certains sacrifices. C'est également impossible, puisqu'il n'y a plus ni temple ni autel. La loi ordonnait de chanter des hymnes sacrés ; or, nous avons prouvé précédemment qu'ils ne le pourraient pas faute de lieu convenable, et que les prophètes leur faisaient

un crime d'avoir lu la loi et d'avoir publié les louanges divines sur une terre étrangère. Si la loi ne peut même être lue hors de Jérusalem, comment pourra-t-elle être observée hors de Jérusalem ? Aussi le Seigneur faisait-il entendre cette menace : « Je ne visiterai pas vos filles lorsqu'elles se seront prostituées, ni vos brus lorsqu'elles auront commis l'adultère. » *Osée*, IV, 14. Que signifient ces paroles ? Je vais rappeler la loi antique, afin de vous les mieux expliquer. Que dit la loi ?

« Si une femme pèche contre son mari ; si, pleine de mépris et de dédain pour lui, elle dort avec un autre homme, sans que le mari s'en aperçoive dans la suite, que l'adultère soit surpris ou prouvé par des témoins, si l'esprit de jalousie s'empare de cet homme, quoiqu'elle ne soit pas souillée. » Voici le sens de ce passage : Si une femme commet l'adultère et que son mari la soupçonne, ou bien si son mari la soupçonne sans qu'elle l'ait commis, s'il n'y a point de témoin ni de preuves physiques, « il l'amènera au prêtre et offrira pour elle une oblation de la farine d'orge. » *Num.*, v, 15. Pourquoi de la farine d'orge et non de la fleur de farine de froment, ou de la farine de froment ordinaire ? Comme il s'agit d'une chose pénible, d'une accusation, d'un soupçon mauvais, le sacrifice aussi était en rapport avec le malheur qui en était le sujet. « Vous ne répandrez pas sur elle ni huile ni encens, poursuit la loi. » J'abrège : « Après cela le prêtre l'emmènera prendre une eau pure dans un vase d'argile, prendre de la terre du tabernacle qu'elle jettera dans l'eau, » et, en présence de la femme debout, il la conjurera en disant : « Si tu as péché et si tu t'es souillée, si un autre homme que ton mari a dormi avec toi, que le Seigneur te donne en exécration et en abomination à tout son peuple. » *Ibid.*, v, 15 et seqq. Qu'est-ce à dire, en exécration et en abomination à tout son peuple ? — Qu'il ne m'arrive pas, devaient-ils s'écrier, ce qui est ar-

rivé à cette femme. « Que ton sein se brise, que ces eaux de malédiction entrent dans ton ventre et le rongent. — Et la femme répondra : Amen, amen. Et si elle s'est souillée, l'eau maudite rentrera en elle et rompra son ventre, et fera d'elle un objet de malédiction. Si elle n'est point souillée, elle n'en souffrira rien et elle aura des enfants. » *Ibid.* Une fois transportés en captivité, les Juifs ne pouvaient point accomplir ces prescriptions, puisqu'ils n'avaient ni temple, ni autel, ni tabernacle, ni sacrifices ; c'est pourquoi le Seigneur leur disait en les menaçant : « Je ne visiterai pas vos filles lorsqu'elles se seront prostituées, ni vos brus lorsqu'elles se seront rendues coupables d'adultère. » *Ose.*, IV, 14.

2. Voyez-vous la force que le lieu donne à la loi ? Qu'il ne puisse pas y avoir de prêtre, Jérusalem n'existant plus, c'est une conséquence évidente de ce qui précède. De même qu'il ne saurait y avoir d'empereur là où il n'y a ni armée, ni diadème, ni pourpre, ni aucune des choses indispensables an pouvoir impérial ; de même il ne saurait y avoir de prêtre là où les sacrifices sont abolis, les oblations interdites, le sanctuaire profané, tout appareil évanoui. Car toutes ces choses étaient indispensables au sacerdoce. Il suffisait donc à notre thèse, comme je l'ai déjà dit, d'avoir montré que les sacrifices, les holocaustes, les purifications diverses, tout ce qui constituait les observances judaïques, sont abolis sans retour, d'avoir montré enfin que le temple ne se relèvera jamais de ses ruines. De même que toutes ces choses ont disparu maintenant que le temple n'est plus, et que toute tentative en ce genre est une tentative criminelle, de même, une fois prouvé que le temple ne reprendra jamais sa condition première, il est prouvé par cela même que le culte ne sera pas non plus rétabli, et qu'il n'y aura plus ni prêtre, ni roi. Il n'était pas permis à un homme

de race juive, fût-il simple particulier, d'être le serviteur de nations étrangères ; à plus forte raison, qu'un roi fût soumis à des étrangers, serait-ce une chose intolérable. Cependant, comme nous nous appliquons ici de tous nos efforts non-seulement à fermer la bouche à ces Juifs, mais encore à instruire votre charité, nous démontrerons cette vérité d'une autre manière, à savoir qu'il n'y a plus pour eux ni sacrifices, ni sacerdoce, de telle façon qu'ils ne reviendront jamais pour ces choses à leur condition d'autrefois. Qui l'assure ? David, le grand et admirable prophète. Il annonce l'abolition future de ce genre de sacrifices et l'introduction d'un genre de sacrifice nouveau, en ces termes :

« Vous avez fait, mon Seigneur et mon Dieu, bien des choses merveilleuses, et telles sont vos pensées que nul n'est semblable à vous ; je l'ai dit et je l'ai publié. » *Psalm.*, XXXIX, 6. Remarquez la sagesse du prophète. Après s'être écrié : « Vous avez fait, mon Seigneur et mon Dieu, bien des choses merveilleuses, » et après avoir manifesté le ravissement où le mettent les œuvres surprenantes de Dieu, il ne nous entretient ni de la création visible du ciel, de la terre, de la mer, de l'eau, du feu, ni des prodiges extraordinaires accomplis en Égypte, ni d'aucun autre prodige semblable ; quels sont donc les sujets qu'il signale à l'admiration ? « Vous n'avez voulu ni maison, ni sacrifice. » *Ibid.*, 7. Que dites-vous ? Est-ce bien là, je vous le demande, ce qui vous paraît si étrange et si admirable ? — Non, sans doute, répond-il, car ce n'était pas la seule chose qui frappât ses yeux ; éclairé par une lumière supérieure, il contemplait encore d'un regard prophétique la conversion des nations ; il voyait des peuples qui, précédemment attachés au culte des faux dieux, adoraient des pierres, et se trouvaient dans une condition plus misérable que celle des bêtes privées de raison, illuminés soudain et reconnaissant le Sei-

gneur de toutes choses, et abandonner le culte impur des démons pour embrasser le culte pur et non sanglant du vrai Dieu. Comprenant en même temps que, outre ces peuples, les Juifs dont le cœur serait simple renonceraient à leurs victimes, à leurs holocaustes, à toutes leurs observances grossières pour se ranger à notre philosophie ; considérant à cet égard cette charité ineffable de Dieu qui confond toute intelligence, frappé de la grandeur de cette révolution à venir, de l'ordre nouveau établi par le Seigneur, de ces hommes transformés par lui en anges, de la vie digne des cieux introduite sur la terre, toutes choses qui devaient être la conséquence de l'abolition de l'antique sacrifice et de l'oblation d'un nouveau par le corps du Christ, ravi d'admiration à ce spectacle, David s'écriait : « Vous avez, ô mon Dieu, accompli bien des merveilles. » Et pour montrer qu'il prophétise en la personne du Christ, après ces mots : « Vous n'avez voulu ni oblation ni sacrifice, » il ajoute : « Vous m'avez donné un corps. » Il parle du corps du Sauveur, de ce corps devenu l'hostie commune de l'univers, de ce corps qui a purifié nos âmes, effacé nos péchés, détruit la mort, ouvert les cieux, déployé à nos yeux de grandes et magnifiques espérances et changé la face de l'univers. Paul voyait aussi ces merveilles et s'écriait à son tour : « Ô profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont incompréhensibles, et qu'impénétrables sont ses voies ! » *Roman.*, XI, 33.

C'est à la vue de tous ces prodiges que David disait : « Vous avez fait, mon Seigneur et mon Dieu, bien des choses merveilleuses. » Parlant ensuite en la personne du Christ, après ces mots : « Vous n'avez pas voulu des holocaustes pour le péché, » il poursuit en ces termes : « Alors j'ai dit : Me voici, je viens. » *Psalm.*, XXXIX, 7-8. Alors, quand ? Lorsque le temps d'une doctrine plus parfaite sera arrivé. Les enseignements les moins parfaits pouvaient bien nous être dispensés par des serviteurs ; mais les enseignements dont la sublimité dépasse la nature humaine, nous devions les recevoir de l'auteur même de la loi. D'où ce langage de Paul : « Dieu qui a parlé autrefois à nos pères en bien des circonstances et de bien des manières, nous a parlé récemment par son Fils qu'il a établi héritier de toutes choses et par lequel il a créé les siècles. » *Hebr.*, I, 1-2. Jean disait aussi : « La loi nous a été donnée par Moïse, mais c'est à Jésus-Christ que nous sommes redevables de la grâce et de la vérité. » *Joan.*, I, 17. Conséquemment, le plus haut titre de gloire de la loi est d'avoir préparé la nature humaine à recevoir ce maître. Ensuite, pour que vous ne voyez pas en ce maître un Dieu de récente date, dans ces enseignements des nouveautés sans valeur, il ajoute : « Au commencement du livre il a été écrit de moi. » *Psalm.*, XXXIX, 8. Depuis longtemps les prophètes ont annoncé mon avènement : dès le commencement de leurs livres ils ont initié les hommes à la connaissance de ma divinité.

3. Lors donc que Dieu, au commencement du monde, disait : « Faisons l'homme à notre ressemblance, » *Gènes.*, I, 26, il nous découvrait d'une manière obscure la divinité de son Fils, auquel il s'adressait. Cependant, le Psalmiste fait voir que cette nouvelle religion n'est en rien l'ennemie de l'ancienne, que c'est un dessein formel de Dieu d'abroger celle-ci, et de lui substituer celle-là, ce qui constituait une réforme complète et non une opposition et une lutte ; et après ces expressions : « Au commencement du livre il a été écrit de moi, » il dit : « Que je ferai votre volonté. Ô Dieu, je l'ai voulu, et votre loi est gravée au fond de mon cœur. » *Psalm.*, XXXIX, 8-9. Après cela il expose en quoi consiste ce dessein de Dieu ; et, laissant de côté les sacrifices, les holocaustes, les oblations, les fatigues et les sueurs, il dit :

« J'ai annoncé la justice au milieu d'un grand peuple. » *Ibid.*, 10. Il ne dit pas : « J'ai donné, » mais, « j'ai annoncé. » Qu'est-ce à dire ? Ce ne sont point des actes de vertu, des fatigues, une satisfaction, mais la grâce seule, qui a justifié le genre humain. Paul le déclare en ces termes : « Maintenant, en dehors de la loi, la justice de Dieu a été manifestée. » *Roman.*, III, 21. Or, la justice de Dieu s'acquiert par la foi en Jésus-Christ, et non par des fatigues et des tribulations. Invoquant le psaume dont nous nous occupons, en témoignage, l'Apôtre s'exprime comme il suit : « La loi, n'ayant que l'ombre des biens à venir, et non la forme des choses, ne saurait jamais par les victimes offertes tous les ans, rendre justes et parfaits ceux qui s'approchent de l'autel. — Aussi le Fils de Dieu, entrant dans le monde, dit : Vous n'avez voulu ni oblation, ni sacrifice ; vous m'avez donné un corps. » *Hebr.*, X, 1-5. C'est l'histoire de l'entrée du Fils de Dieu dans le monde par l'incarnation. Il vint ainsi à nous, non certes en passant d'un lieu dans un autre ; comment le ferait-il, lui qui est partout et qui remplit tout ? Mais en se manifestant à nous sous le voile de la chair.

Puisque nous avons à combattre, indépendamment des Juifs, les Gentils et une foule d'hérétiques, nous offrirons à vos regards une doctrine plus profonde sur ce point : recherchons pourquoi Paul, entre mille témoignages qui constatent la vétusté de la loi et des anciennes observances, ne mentionne que celui-ci. Il avait, en effet, une infinité d'autres témoignages plus étendus et plus énergiques, s'il eût voulu s'en servir en cette matière, et tout le monde en conviendra. Isaïe a dit : « Mon cœur n'est plus avec vous. Je suis rassasié des holocaustes des béliers, de la graisse des agneaux, du sang des taureaux et des boucs, je n'en veux plus, quand même vous paraîtriez vous-mêmes en ma présence. Qui a réclamé ces choses de vos mains ? Vous auriez beau m'offrir de la fleur de farine, ce serait en vain ; votre encens est abominable à mes yeux. » *Isa.*, I, 11 et seqq. — « Je ne t'ai point appelé maintenant, lisons-nous encore dans le même prophète, et je ne t'ai point affligé, ô Israël ! Tu ne m'as pas glorifié par tes sacrifices, tu ne m'as pas servi par tes présents. Je ne t'ai point été à charge au sujet de l'encens, et tu ne m'as pas offert des parfums de prix. » *Isa.*, XLIII, 22 et seqq. « Pourquoi, écrivait Jérémie, m'apportez-vous de l'encens de Saba et des parfums des terres les plus lointaines ? Vos holocaustes ne m'ont point été agréables. — Rassemblez vos holocaustes et tous vos autres sacrifices, et mangez-en les viandes, dit-il ailleurs. »*Jerem.*, VI, 20 ; VII, 21. Un autre prophète s'exprime en ces termes : « Éloignez de moi le bruit de vos chants, et que je n'entende pas les accents de vos instruments de musique. » *Amos*, V, 23. Ailleurs, les Juifs demandent : « Le Seigneur acceptera-t-il mes holocaustes ? Lui offrirai-je mon premier né pour mon crime, et pour le péché de mon âme le fruit de mes entrailles ? » Le Prophète les gourmande comme il suit : « Un t'a fait connaître, ô homme, ce qui est bon et ce que le Seigneur Dieu réclame de toi, à savoir, que tu pratiques la justice, que tu aimes la miséricorde, que tu sois prêt à marcher en présence du Seigneur ton Dieu. » *Mich.*, VI, 7-8. David disait pareillement : « Je n'accepterai point des veaux de votre maison, ni des boucs de vos troupeaux. » *Psalm.*, XLIX, 9. Pourquoi, pouvant invoquer des témoignages si nombreux, qui nous montrent le Seigneur rejetant les sacrifices, les cérémonies, le sabbat, les solennités judaïques, les laisse-t-il dans l'oubli, et ne cite-t-il que celui-ci ? Il ne l'a pas fait au hasard et sans raison : du reste, en voici le motif.

Bien des infidèles, bien des Juifs même en lutte contre nous, prétendent que si la religion judaïque est tombée en ruines, ce n'est pas à cause de son imper-

fection, ni de l'apparition d'une religion supérieure, c'est-à-dire de la nôtre, mais à cause de la malice des personnes qui offraient alors les sacrifices. « Quand vous étendrez vos mains, disait Isaïe, je détournerai de vous mes yeux. Quand vous multiplieriez vos prières, je ne vous exaucerai pas. » *Isa.*, I, 15. Et il en donne aussitôt la raison : « Car vos mains sont pleines de sang. » Or, ce langage ne met pas en cause les sacrifices ; il condamne seulement la perversité de ceux qui les offrent : en sorte que si le Seigneur n'acceptait pas ces oblations, c'était parce qu'on les lui présentait avec des mains souillées. De même David, après ces mots : « Je n'accepterai point des veaux de votre maison, ni des boucs de vos troupeaux, » ajoute : « Quant au pécheur, Dieu lui a dit : Pourquoi racontes-tu les œuvres de ma justice ? Pourquoi ta bouche parle-t-elle de mon alliance ? Ne hais-tu pas l'ordre, et n'as-tu pas rejeté ma parole derrière toi ? Apercevais-tu un brigand, tu courais vers lui ; et tu as fait cause commune avec les adultères. Tu as rassasié ta bouche d'iniquité, et ta langue ourdissait la fraude. Assis, tu parlais contre ton frère, et tu soulevais le scandale contre le fils de ta mère. » *Psalm.*, XLIX, 9-16-20. Il est évident, par ces textes, que Dieu ne repousse pas absolument les sacrifices ; il les rejette parce que l'on s'abandonnait à l'adultère, au brigandage, parce que l'on tendait des pièges à des frères. Et comme chaque prophète ne manque pas de flétrir ceux qui offraient des sacrifices, c'est dans ce sens qu'il nous les représente repoussés de Dieu.

4. Voilà le langage de nos contradicteurs. Mais Paul les traite assez rudement, et ferme la bouche à leur impudence par le témoignage en question, d'une manière pleinement satisfaisante. Se proposant de prouver que Dieu a repoussé la religion judaïque et qu'il en a abrogé

les dispositions, à cause de son imperfection, il invoque ce témoignage, dans lequel il ne s'agit en aucune façon d'accuser les personnes qui offraient des sacrifices, tandis que l'imperfection de la religion y est mise complètement à nu. En effet, le Prophète, sans accuser en rien les Juifs, y parle ainsi : « Vous n'avez voulu ni oblation, ni sacrifice ; mais vous m'avez donné un corps. Vous n'avez pas agréé les holocaustes pour le péché. » *Psalm.*, XLIII, 7. Ce que Paul explique en disant : « Il commence par enlever, pour établir ensuite. » *Hebr.*, X, 9. Si après ces mots : « Vous n'avez voulu ni oblation, ni sacrifice, » David eût gardé le silence, le texte eût fourni un moyen de justification ; mais en ajoutant : « Vous m'avez donné un corps, » et en indiquant l'avènement d'un autre sacrifice, il ôtait toute espérance de voir l'ancien se rétablir un jour. C'est pour expliquer cette doctrine, que Paul écrivait : « C'est par ces sacrifices que nous avons été sanctifiés, conformément à la volonté du Christ. Si le sang des taureaux et des boucs, si l'eau mêlée à la cendre des génisses purifient les hommes des souillures corporelles, à plus forte raison le sang de Jésus-Christ, qui s'offrit lui-même par la vertu du Saint-Esprit comme une victime sans tache, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortes. » *Ibid.*, IX, 10-13 et seqq. Il est donc abondamment prouvé que les sacrifices anciens sont abolis, qu'un sacrifice nouveau les a remplacés, et que ceux-là ne se relèveront plus. Essayons encore d'établir ce que nous nous efforçons depuis quelque temps déjà de démontrer, qu'il n'y a plus et qu'il n'y aura plus désormais, pour les Juifs, de sacerdoce ; et cela, par les saintes Écritures, après quelques considérations préliminaires propres à répandre un plus grand jour sur l'intelligence de ce que nous allons dire.

À son retour de Perse, Abraham engendra Isaac, puis Isaac engendra Jacob, Jacob les douze patriarches qui

furent les pères des douze, ou plutôt des treize tribus, car les enfants de Joseph, Éphraïm et Manassès, furent à sa place les pères de deux tribus. De même que les autres enfants de Jacob donnèrent leur nom aux diverses tribus, en sorte qu'il y eut la tribu de Ruben, de Siméon, de Lévi, de Juda, de Nephtali, de Gad, d'Aser, de Benjamin ; de même les deux enfants de Joseph, Manassès et Éphraïm, donnèrent leur nom à deux tribus ; en sorte qu'il y eut la tribu d'Ephraïm et la tribu de Manassès. De ces treize tribus, douze eurent en partage des champs et des revenus nombreux ; elles cultivèrent le sol et se livrèrent à toutes les autres industries qu'imposent les nécessités de la vie. Seule, la tribu de Lévi, qui était honorée du sacerdoce, fut affranchie de tous ces travaux temporels ; ses membres n'eurent ni la terre à travailler, ni des arts à exercer, ni autre chose semblable à faire ; ils ne s'occupaient que des fonctions sacerdotales, recevant du peuple la dîme, soit du froment, soit de l'orge, soit du vin, soit de tout autre fruit ; et c'était là leur revenu. Aucun membre d'une autre tribu ne pouvait parvenir au sacerdoce. Dans cette tribu naquit Aaron, je veux dire dans la tribu de Lévi : ses descendants se transmettaient le sacerdoce, par ordre de succession, et aucun prêtre ne sortit jamais d'une tribu différente. Les lévites recevaient donc des autres tribus la dîme ; et c'est par ce moyen qu'ils suffisaient à leurs besoins. Avant Jacob et Isaac, au temps d'Abraham, bien avant Moïse, quand il n'y avait encore ni loi écrite, ni sacerdoce lévitique, ni tabernacle, ni temple, ni tribus distinctes, que Jérusalem n'existait pas, que l'histoire des Juifs n'était pas encore commencée, en ce temps vivait un prêtre du Très-Haut nommé Melchisédech. Melchisédech était à la fois pontife et roi : c'était une figure du Christ, comme l'atteste expressément l'Écriture. Un jour Abraham revenait chargé de dépouilles, d'un combat contre les Perses ;

il avait arraché de leurs mains Loth, son neveu, il était vainqueur ; Melchisédech, au témoignage de l'Écriture, parut alors de cette manière : « Et Melchisédech, roi de Salem, offrit du pain et du vin ; car il était prêtre du Dieu très-haut ; et il bénit Abraham, et il dit : Béni soit Abraham par le Dieu très-haut, qui a créé le ciel et la terre : béni soit le Dieu très-haut, qui a livré entre tes mains tes ennemis. Et Abraham lui donna la dîme de tout ce qu'il avait » *Genes.*, XIV, 18-20. Si donc il vient un prophète annonçant qu'après Aaron, après son sacerdoce, après ses sacrifices et ses oblations, il se lèvera un autre prêtre sorti, non de la tribu de Lévi, mais d'une tribu qui n'a jamais produit de prêtre, et dont le sacerdoce sera, non selon l'ordre d'Aaron, mais selon celui de Melchisédech, il s'ensuit clairement que le sacerdoce antique expire, et qu'un sacerdoce nouveau se lèvera à sa place. Mais qui a prédit cela ? Celui qui a prophétisé touchant les sacrifices, tout en nous entretenant du Christ. Il parle, en effet, quelque part en ces termes : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite. » *Psalm.*, CIX, 1.

5. Et vous ne sauriez soupçonner qu'il soit ici question d'un personnage vulgaire. Ce n'est point Isaïe qui parle de la sorte, ni Jérémie, ni aucun prophète qui ait été simple particulier ; c'est un roi ; or, un roi ne peut donner le nom de Seigneur à personne qu'à Dieu. Si David eût été un particulier obscur, un de ces individus sans pudeur aurait prétendu peut-être qu'il parlait d'un homme : comme il était roi, Dieu est le seul qu'il ait pu appeler son Seigneur. Comment, s'il n'eût été question que d'un homme semblable aux autres, aurait-il parlé de ce siège qu'il lui donne à la droite de la Majesté immense et ineffable ? C'eût été impossible. Pourtant il s'exprime de la sorte : « Le Seigneur a dit à mon

Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de vos ennemis l'escabeau de vos pieds. » *Psalm.*, CIX, 1-2. De crainte, ensuite, que vous ne soupçonniez ce Seigneur de faiblesse ou d'impuissance, il ajoute : « En vous est la royauté aux jours de votre puissance. » S'exprimant avec encore plus de clarté, il poursuit : « Avant l'aurore, je vous ai engendré de mon sein. » Or, nul homme n'a été engendré avant l'aurore. « Vous êtes prêtre pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech. » Il ne dit pas : « Selon l'ordre d'Aaron. » Demandez ensuite au Juif pourquoi, si l'antique sacerdoce ne devait pas être abrogé, il est ici question d'un autre prêtre selon l'ordre de Melchisédech.

Arrivé à ce point, voici comment Paul y répand la plus grande lumière. Après avoir dit du Christ : « Il est écrit quelque part de lui : Vous êtes prêtre pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech, » il ajoute : « Nous pourrions dire à ce sujet bien des choses, mais difficiles à comprendre. » *Hebr.*, V, 11. Il blâme ensuite ses disciples, et (car il faut que j'abrège) il montre ce qu'était Melchisédech, et en rappelle l'histoire de la manière que voici : « Ce Melchisédech vint au devant d'Abraham, qui retournait chez lui, ayant mis en pièces les rois ; il le bénit, et il reçut d'Abraham la dîme de toutes choses. » Découvrant ensuite la signification de ce type, il dit : « Voyez combien devait être grand celui auquel le patriarche Abraham donna la dîme de tout ce qu'il avait. » *Ibid.*, VII, 1-4. L'Apôtre ne parle pas de la sorte sans but, mais dans l'intention de montrer la supériorité de notre sacerdoce sur le sacerdoce des Juifs. Et d'abord, les figures elles-mêmes établissent cette excellence. Abraham était le père d'Isaac, par conséquent l'aïeul de Jacob, et le bisaïeul de Lévi, qui était lui-même fils de Jacob. C'est en Lévi que le sacerdoce, chez les Juifs, a pris racine. Or, Abraham, le père des lévites et des prêtres juifs, en présence de Melchisédech, qui était la figure de notre sacerdoce, n'eut que la qualité de laïque. On le voit de deux manières : premièrement, par la dîme qu'il lui donne, dîme que les prêtres recevaient des laïques ; en second lieu, par la bénédiction qu'il en obtint, car les laïques sont bénis par les prêtres. Voyez donc combien est remarquable la supériorité de notre sacerdoce, puisque Abraham, le patriarche des Juifs, l'ancêtre des lévites, nous apparaît béni par Melchisédech et lui remettant la dîme ; car l'Ancien Testament mentionne expressément ces deux choses, et que Melchisédech reçut la dîme d'Abraham et qu'il le bénit. *Genes.*, XIV. Ayant mis ces faits sous les yeux du lecteur, Paul ajoutait : « Considérez combien cet homme était grand. » Lequel ? — « Melchisédech, poursuit-il, auquel le patriarche Abraham donna la dixième partie de ses plus riches dépouilles. Ceux des enfants de Lévi qui sont élevés au sacerdoce ont le droit de recevoir la dîme du peuple, à savoir, de leurs frères, sortis aussi bien qu'eux d'Abraham. » *Hebr.*, VII, 4-5. Ainsi donc les lévites, qui étaient les prêtres des Juifs, avaient le droit, selon la loi, de recevoir la dîme des autres Juifs ; et, quoique tous soient issus d'Abraham, et les lévites et le reste du peuple, ceux-là ne laissaient pas que de recevoir la dîme des mains de leurs frères. Mais Melchisédech, sans avoir la même origine, car il n'était ni de la race d'Abraham, ni de la tribu de Lévi, mais d'une race différente, reçut néanmoins la dîme d'Abraham. Non-seulement il en reçut la dîme, il fit encore autre chose. Que fit-il ? Il bénit le dépositaire des promesses divines, Abraham lui-même. — Et que conclure de ces faits ? demande-t-on. — Qu'Abraham était évidemment inférieur à Melchisédech. Comment cela ? « Il est incontestable que celui qui reçoit la bénédiction est inférieur à celui qui la donne. » *Hebr.*, VII, 7. Par conséquent, si Abraham, le père des lévites, n'eût été inférieur

à Melchisédech, il n'aurait pas reçu sa bénédiction et il ne lui aurait pas donné la dîme. Voulant montrer après, en ceci, l'excellence du rôle de Melchisédech, l'Apôtre dit : « Lévi lui-même, pour ainsi parler, lui donna aussi la dîme par l'entremise d'Abraham. » Il offrit le même tribut en la personne de son père, quoiqu'il n'existât pas encore : « Car il était encore dans Abraham, son aïeul, quand Melchisédech alla au devant du patriarche. » Aussi emploie-t-il la précaution de dire : « Pour ainsi parler. »

Quant à la raison de ce langage, il l'indique aussitôt. « Si le sacerdoce lévitique sous lequel le peuple avait reçu la loi pouvait rendre les hommes justes et parfaits, pourquoi était-il besoin qu'il se levât un autre prêtre selon l'ordre de Melchisédech et non selon l'ordre d'Aaron ? » *Ibid.*, VII, 11. Quelle est la portée de ces paroles ? Si le même culte des Juifs eût été un culte parfait, si la loi n'eût pas été l'ombre des biens à venir, et si elle eût été pleinement efficace, si elle n'eût pas dû se retirer devant une loi nouvelle, et le sacerdoce antique disparaître pour faire place à un autre sacerdoce, pourquoi les expressions du prophète : « Vous êtes prêtre à tout jamais selon l'ordre de Melchisédech ? » *Psalm.*, CIX, 4. Il eût fallu dire : « Selon l'ordre d'Aaron. » De là, ce passage de Paul : « Si le sacerdoce lévitique pouvait rendre les hommes justes et parfaits, pourquoi était-il besoin qu'il se levât un autre prêtre selon l'ordre de Melchisédech et non selon l'ordre d'Aaron ? » Il est clair d'après cela que ce sacerdoce a cessé d'exister et qu'il a été remplacé par un sacerdoce beaucoup plus noble et beaucoup plus élevé. Ce point reconnu, il faut de plus reconnaître celui-ci, qu'un genre de vie en rapport avec ce nouveau sacerdoce, une législation supérieure, et c'est la nôtre, ont dû également faire leur avènement. Ce que Paul établissait par ces mots : « Le sacerdoce changé, la loi doit nécessairement être changée ; et l'auteur de ces deux changements est assurément le même. » *Hebr.*, VII, 12. Comme la plupart des dispositions légales se rapportaient aux fonctions du sacerdoce, le sacerdoce ancien ayant été abrogé, et un sacerdoce nouveau se présentant, il était de toute rigueur qu'une législation meilleure remplaçât la législation ancienne.

Ensuite l'Apôtre désigne le personnage que concernent ces choses. « Celui duquel ces choses ont été dites, est sorti d'une tribu dont aucun membre n'a jamais servi à l'autel. Il est certain, en effet, que Notre-Seigneur est sorti de la tribu de Juda, tribu à laquelle Moïse n'a jamais attribué le sacerdoce. » *Ibid.*, VII, 13-14. Si le Christ est incontestablement de cette tribu de Juda, s'il est prêtre selon l'ordre de ce Melchisédech qui fut plus grand qu'Abraham, il faut avouer absolument que le sacerdoce antique a fait place à un sacerdoce nouveau beaucoup plus remarquable. Si le type de ce nouveau sacerdoce était lui-même plus noble que le sacerdoce judaïque, certainement la vérité figurée par ce type le sera bien davantage. L'Apôtre le déclare en ces termes : « Ceci paraît encore plus clairement en ce qu'il s'élève un autre prêtre selon l'ordre de Melchisédech, lequel est établi non selon la loi d'un précepte charnel, mais par la puissance d'une vie immortelle. » *Ibid.*, 15-16, Qu'est-ce à dire, « lequel n'est point établi selon la loi d'un précepte charnel, mais par la puissance d'une vie immortelle ? » Que parmi ces prescriptions aucune n'est charnelle. Car il ne nous a pas ordonné de sacrifier des brebis et des taureaux, mais d'honorer Dieu par une âme vertueuse, et en récompense il nous a promis une vie qui n'aura jamais de fin. De plus, par son avènement, il nous a tirés de la mort où nos péchés nous avaient plongés, et il nous a rendus à la vie, nous affranchissant de deux sortes de mort, de la mort du péché et de la

mort de la chair. C'est parce qu'il vient nous apporter des biens de cette nature que l'Apôtre dit : « Non selon la loi d'un précepte charnel, mais par la puissance d'une immortelle vie. »

6. Voilà donc démontré que le changement de sacerdoce entraîne un changement de législation. Il serait facile en outre d'appuyer cette vérité sur des textes, et de citer les témoignages des prophètes déclarant que la loi devait changer un jour, qu'un bien meilleur état de choses serait introduit dans la religion, et que nul monarque juif ne régnerait à l'avenir. Mais comme il faut se borner aux choses utiles à l'auditeur et ne pas tout dire à la fois et sans mesure, nous renverrons ces considérations à une occasion prochaine, et nous terminerons le présent discours en exhortant votre charité à se souvenir de nos paroles et à les joindre aux enseignements qui vous ont été précédemment donnés. Ce que nous vous demandions naguère, nous vous le demandons encore aujourd'hui, de travailler au salut de vos frères et de témoigner une vive sollicitude envers nos membres délaissés. Si nous entreprenons une tâche aussi laborieuse, ce n'est pas simplement pour discourir ni pour recueillir le bruit des applaudissements, mais pour ramener nos frères égarés dans la voie de la vérité. Et qu'on ne me dise pas : Il n'y a rien de commun entre eux et moi ! J'ai assez à faire pour bien diriger ce qui me regarde. — Impossible de bien diriger ce qui nous regarde si nous négligeons le salut et l'amour du prochain. Aussi Paul disait-il : « Que personne ne cherche son propre avantage, mais les avantages d'autrui, » I *Corinth.*, x, 24 ; sachant bien que vos intérêts sont étroitement liés à ceux du prochain. Vous êtes en santé, et votre frère malade. Si vos sentiments sont bons, vous serez vivement affligé de l'état de votre frère, et vous imiterez en cela le bien-

heureux qui s'écriait : « Qui est faible, sans que je sois faible avec lui ? Qui est scandalisé sans que je brûle ? » II *Corinth.*, xi, 29. Avons-nous donné des oboles, avons-nous versé un peu d'argent entre les mains des pauvres, nous sommes pleins de joie : si nous parvenons à sauver quelques âmes, quelle satisfaction n'en retirerons-nous pas ? Quelle récompense ne recevrons-nous pas dans le siècle à venir ? Ici même, toutes les fois que nous nous réunirons, nous goûterons les plus doux charmes, en souvenir du bien que nous leur aurons fait ; et quand nous les verrons comparaître à la barre du redoutable tribunal, nous serons nous-mêmes animés de la plus vive confiance. De même que les hommes injustes, avides et ravisseurs, les hommes qui ont abreuvé de maux leur prochain, lorsque au sortir de cette vie ils apercevront leurs victimes, et ils les verront sûrement, comme le prouve l'histoire du riche et de Lazare, ne pourront ni ouvrir la bouche, ni prononcer une parole, ni essayer de se justifier, mais, courbés sous la confusion et leur sentence, ils n'échapperont à ce spectacle que pour être précipités dans des torrents de flamme ; ainsi, les hommes qui rappellent leurs frères à la vie, qui les éclairent, qui les dirigent, à la vue de ceux qu'ils auront sauvés et qui plaideront en ce moment leur cause, ressentiront une confiance à toute épreuve. De là cette exclamation de Paul : « Nous sommes votre gloire, comme vous êtes la nôtre. » Dans quelle circonstance ? « Au jour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » II *Corinth.*, i, 14. Le Christ nous donne ce conseil : « Faites-vous des amis avec le fruit de l'iniquité, afin qu'après votre mort ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels. » *Luc*, xvi, 9. Voyez-vous la sécurité que nous procureront ceux de nos frères auxquels nous aurons fait du bien. Si, pour un service pécuniaire rendu, les couronnes sont si belles, si belle la rémunération, si belle la récompense, comment,

lorsque nous aurons fait du bien à une âme, ne serions-nous pas récompensés magnifiquement ? Tabithe, cette femme qui habillait les veuves, soulageait les pauvres, fut rappelée de la mort à la vie ; et les larmes de ceux qu'elle avait comblés de ses bienfaits rappelèrent son âme dans son corps avant le jour de la résurrection : que ne feront donc pas les larmes des hommes dont vous aurez assuré le salut ? De même que les veuves dont le cadavre de Tabithe était environné y ramenèrent la vie ; de même les âmes que vous aurez sauvées vous entoureront, vous concilieront l'indulgence du juge et vous arracheront à la prison de feu.

Dans cette persuasion, ne bornons pas notre ferveur et notre zèle au moment présent ; que la flamme jaillisse du feu qui vous brûle maintenant. Au sortir de cette assemblée, partagez-vous ensemble le salut de la ville : si vous ne les connaissez pas, mettez-vous en mesure de connaître les fidèles atteints de ce mal. De la sorte nous éprouverons une plus grande ardeur à vous instruire, convaincu par les faits que notre semence ne tombe pas sur la pierre ; et vous, de votre côté, vous vous livrerez avec plus de zèle à la pratique de la vertu. Quiconque a pu mettre à part une pièce d'or éprouve ensuite beaucoup plus d'inclination à en amasser et à en réserver dix et vingt. Ce qui arrive à propos des richesses arrive pareillement au sujet de la vertu. Celui qui a fait une bonne œuvre et produit quelque bien, trouve dans l'accomplissement même de ces œuvres une force et un aiguillon qui le poussent à mettre la main à des œuvres nouvelles. Par conséquent, afin de sauver nos frères, d'assurer à nos fautes l'indulgence, de nous préparer même une sécurité parfaite, et par-dessus tout de glorifier le nom de Dieu , mettons-nous avec nos femmes, nos enfants, nos serviteurs à la recherche de cette proie, et retirons des pièges du démon ceux qu'il a réussi à y

faire tomber ; ne prenons pas de repos avant d'avoir fait ce qui était en notre pouvoir, que l'on nous écoute ou que l'on ne nous écoute pas, mais non, il est impossible que des chrétiens soient sourds à nos prières.

Pour vous enlever tout prétexte, j'ajoute ceci : Lorsque, ayant dépensé beaucoup de paroles et usé de tous vos moyens, vous ne serez pas parvenu à toucher un frère égaré, amenez-le aux prêtres, et par la grâce de Dieu ils viendront à bout de sa résistance, et tout le mérite en appartiendra à vous qui l'aurez amené. Époux, transmettez cet avis à vos épouses, épouses à vos époux, pères à vos enfants, amis à vos amis. Que les Juifs, que les fidèles qui, en apparence des nôtres, partagent les sentiments de ces derniers, sachent notre zèle, notre sollicitude, nos efforts pour ramener ceux de nos frères qui fréquentent leurs assemblées. Certainement ils nous préviendront et repousseront les chrétiens qui se présentent chez eux, ou plutôt personne n'osera plus y aller, et le corps de l'Église restera pur. Que Dieu, qui veut le salut de tous les hommes et qu'ils arrivent tous à la connaissance de la vérité, vous arme de courage pour cette entreprise, ramène nos frères égarés, et, après nous avoir tous mis dans la voie du salut, nous fasse mériter le royaume des cieux où nous le glorifierons, car à lui appartiennent la gloire et la puissance dans les siècles des siècles. Amen.

HUITIÈME DISCOURS.

1. Voici enfin passé le jeûne ou plutôt l'ivresse des Juifs, car il y a une ivresse que le vin ne produit pas, et l'on peut, tout en jeûnant, perdre le sens et subir toutes les fureurs de l'intempérance. Si l'ivresse était impossible sans le vin, le prophète n'eût point dit : « Malheur à ceux qui sont ivres sans avoir bu du vin. » *Isa.*, XXIX, 9. Si l'ivresse était impossible sans le vin, Paul n'eût point dit non plus : « Gardez-vous de l'ivresse que produit le vin. » *Thess.*, V, 18. C'est parce que l'ivresse peut avoir d'autres causes qu'il dit ces paroles : « Gardez-vous de l'ivresse que produit le vin. » En effet, il y a une ivresse véritable qui résulte de la colère, de la concupiscence aveugle, de l'avarice, de l'amour de la gloire et d'une foule d'autres passions. Qu'est-ce que l'ivresse, sinon un état où la droite raison ne règne plus, un délire, une fièvre de l'âme ? Par conséquent, non-seulement l'homme qui s'est gorgé de vin, mais encore celui dont une passion dévore l'âme, doit être avec raison estimé en proie à une violente ivresse. Oui, celui qui brûle pour une femme qui n'est pas la sienne, celui qui passe sa vie au milieu des courtisanes, sont ivres. Et de même que l'homme, dont des libations copieuses ont troublé la tête, prononce des paroles sans retenue, et aperçoit ce qui n'est pas au lieu de ce qui est ; de même, celui qui est enivré du vin de sa passion impudique, loin de

proférer des, paroles irréprochables, répand des propos honteux, obscènes, grossiers et bouffons, il aperçoit ce qui n'est pas au lieu de ce qui est, et il reste aveugle en face des choses les plus évidentes. Sa passion va-t-elle jusqu'à la pensée de l'outrage, tout lui rappelle l'image de la personne qui en est l'objet ; et tel qu'un homme en délire et hors de lui-même, dans les assemblées comme dans les festins, en tout temps comme en tout lieu, lui adressât-on une infinité de questions, il ne semble pas même les entendre ; c'est elle qui absorbe ses pensées, c'est le crime qui est l'objet de ses rêves : tout devient pour lui une source de défiance et de crainte ; un animal captif et furieux n'est pas plus misérable. Il est ivre également celui que la colère possède : son visage s'enfle, sa voix grossit, ses yeux s'injectent de sang, son esprit s'obscurcit, sa raison disparaît, sa langue tremble, ses regards deviennent obliques, ses oreilles entendent certaines choses pour d'autres ; car, plus violente que n'importe quel vin, la colère a frappé son cerveau, soulevé l'orage et produit un tumulte qui ne s'apaisera pas.

Si la concupiscence et la colère nous jettent dans une véritable ivresse, à plus forte raison l'homme qui professe l'impiété, qui blasphème contre Dieu, qui s'oppose à ses lois, qui refuse de renoncer à une opiniâtreté absurde, est-il en proie à l'ivresse et à la démence, et se trouve-t-il dans une condition plus méprisable que celle des hommes dont la débauche a perdu la raison, quoiqu'il ne paraisse pas lui-même s'en apercevoir, car c'est un des effets les plus caractéristiques de l'ivresse, de se couvrir d'ignominie et de n'en avoir aucun sentiment. Aussi de même que les personnes atteintes de démence, offrent ce terrible spectacle lorsqu'elles sont malades de ne pas même sentir qu'elles sont malades ; de même les Juifs n'ont pas conscience en ce moment de l'ivresse à laquelle ils sont en proie.

Il est donc passé leur jeûne dont nulle ivresse n'égale l'ignominie. Quant à nous, ne nous relâchons pas de la sollicitude due à nos frères, et ne regardons pas comme sans utilité à l'avenir les soins dont ils sont l'objet. Que font les soldats lorsque le combat est terminé et les ennemis en fuite ? À leur retour, ils ne se dirigent pas soudain vers leurs tentes, mais, se transportant sur le champ de bataille, ils en font disparaître les victimes dont il est jonché ; ils confient à la terre les dépouilles des morts : pour ceux qu'ils découvrent, respirant encore parmi les cadavres et sans blessures mortelles, ils les prennent et les portent avec toute sorte de précaution dans leurs tentes ; là on leur tire le fer des plaies, on appelle les médecins, on essuie le sang dont les plaies sont couvertes, on y met un appareil, on emploie en un mot tous les moyens utiles en pareil cas, et on ramène de la sorte les blessés à la santé. Et nous aussi, après avoir, appuyés de la grâce de Dieu, poursuivi les Juifs à outrance, attiré sur eux les armes des prophètes, examinons de tous les côtés, maintenant que nous sommes de retour, si quelques-uns de nos frères ne sont pas tombés, si quelques-uns n'ont pas été entraînés au jeûne, si quelques-uns n'ont pas pris part à leurs solennités. Cependant n'ensevelissons personne ; emportons au contraire tous les blessés pour les guérir. Dans les guerres ordinaires, impossible au guerrier de retrouver celui de ses compagnons qui est tombé et qui a rendu son âme, et de le rappeler à la vie. Dans la guerre et dans le combat que nous poursuivons, eût-on reçu un coup mortel, il est possible, avec de la bonne volonté et le concours de la grâce divine, de revenir encore à la vie. Ce n'est pas la nature qui nous condamne ici à la mort, comme dans le cas précédent, c'est notre volonté et notre résolution. Or, on peut tirer la volonté de la mort où elle est plongée, on peut relever une âme à l'état de cadavre et lui persuader de retourner

à la vie qui lui est propre, de reconnaître son souverain.

2. Surtout point d'abattement, mes frères, point de découragement, point de laisser aller, et que l'on ne me fasse pas entendre ces paroles, à savoir, qu'il fallait avant le jeûne prendre ses précautions et ne rien négliger. Mais maintenant le jeûne passé et le péché commis, la prévarication consommée, quel avantage espérer ? — Celui qui comprend ce qu'est la sollicitude fraternelle, comprendra également que voici venu le moment où il faut la déployer et user de tout notre zèle. Ce n'est pas assez de prévenir nos frères avant la faute, il faut de plus, après leur chute, leur tendre une main secourable. Si, dès le principe, Dieu en avait agi de la sorte envers nous, s'il se fût contenté de nous prévenir avant le péché, s'il eût abandonné l'homme après sa faute et l'eût laissé dans l'abîme où il gisait, nul d'entre nous n'eût été sauvé. Mais Dieu n'agit pas ainsi ; miséricordieux et bon comme il est, désirant ardemment notre salut, il nous témoigne après nos fautes une touchante sollicitude. Il avait bien averti Adam avant sa chute, et il avait dit : « Tu pourras manger du fruit de tous les arbres qui sont dans le paradis. Mais le fruit de l'arbre de la science, du bien et du mal, vous n'en mangerez pas ; le jour où vous en mangeriez, vous mourrez de mort. » *Genes.*, II, 16-17. Voilà donc le Seigneur faisant usage de la douceur de la loi, du large champ que laisse sa libéralité, de la menace des supplices à venir, de la promptitude du châtiment, car il ne dit pas : « Dans un, deux ou trois jours, » mais « le jour même où vous en mangeriez, vous mourrez de mort. » Voilà, dis-je, le Seigneur employant tous les moyens capables de faciliter à l'homme son salut. Et quand l'homme, malgré une sollicitude, des avertissements, des exhortations, des bienfaits si éclatants, est tombé, et qu'il a transgressé les préceptes divins, Dieu

ne dit pas : Qu'espérer, désormais ? Quel avantage attendre ? L'homme a mangé, il est tombé, il a écouté le diable, il a violé mon commandement, il a reçu un coup mortel, il appartient à la mort, il a attiré sur lui la sentence ; à quoi bon lui adresser maintenant la parole ? Il ne dit rien de semblable, il vient au contraire sur-le-champ vers Adam, l'entretient, le console, lui indique un remède inconnu, le travail et les sueurs ; il met tout en œuvre jusqu'à ce qu'il ait relevé la nature humaine déchue, qu'il l'ait affranchie de la mort, conduite vers les deux, comblée de biens supérieurs aux biens perdus, montrant par là au démon qu'il n'avait rien gagné à ses pièges, et qu'il verrait avant peu dans les deux, parmi les anges, ces hommes, qu'il faisait chasser du paradis.

Le Seigneur agit de même envers Caïn. Avant son crime il le prémunit ; il l'avertit en ces termes : « Tu as péché ; reste en repos. Vers toi se tourneront ses regards, et tu lui imposeras ton autorité. » *Ibid.*, IV, 7. Quelle sagesse et quelle prudence ! Une chose, dit le Seigneur, t'inspire de la crainte ; que ton frère, à cause de l'honneur que je lui ai fait, ne te ravisse ton droit d'aînesse et ne s'arroge une autorité qui ne convient qu'à toi. — En effet, aux aînés revenait une autorité que ne pouvaient revendiquer leurs frères. — Aie confiance, poursuit Dieu ; ne crains pas, ne t'affliges pas à ce sujet. « Vers toi se tourneront ses regards, et tu lui imposeras ton autorité. » Langage qui revient à ceci : Conserve tes droits d'aînesse ; sois vis-à-vis de ton frère un secours, un soutien, une protection ; reste au-dessus de lui par l'empire et la puissance. Seulement, ne te précipite pas dans le crime et ne te laisse pas aller à ce meurtre impie. — Caïn, néanmoins, n'écouta pas ces conseils et ne se tint pas en repos ; il accomplit ce meurtre horrible et plongea ses mains dans le sang de son frère. Et après cela ? Croyez-vous que Dieu se soit écrié : Ne songeons

plus à lui désormais ? Quel avantage en sortirait-il ? Il a consommé le meurtre, il a immolé son frère, il a dédaigné mes avis, il n'a pas reculé devant un odieux et inénarrable forfait ; et quand je ne lui avais épargné ni sollicitudes, ni enseignements, ni conseils, il a chassé tous les souvenirs de son cœur, et nul motif n'a pu ébranler sa résolution. Qu'il soit donc rejeté et abandonné à l'avenir, et qu'il reste indigne de tout intérêt de notre part. Ce n'est point de cette façon que Dieu a parlé, ni que Dieu a agi. Il fait encore des avances à Caïn, et pour le ramener, l'interroge en ces termes : « Où est Abel, ton frère ? » *Genes.*, IV, 9-10. Quoique Caïn prétende l'ignorer, Dieu ne le lâche pas ; il l'oblige à faire malgré lui l'aveu de son attentat. Caïn ayant répondu : « Je l'ignore, » le Seigneur ajoute : « La voix du sang de ton frère s'élève de la terre jusqu'à moi. » Le fait lui-même proclame le fratricide. — Que dit Caïn « Mon crime est trop grand pour m'être pardonné ; vous me rejetterez de la face de la terre, et je finirai loin de votre présence. » *Ibid.*, 13-14. Voici le sens de ce passage : Sans doute mon crime ne mérite ni excuse, ni indulgence, ni pardon ; et si vous voulez tirer vengeance de ce forfait, je deviendrai en butte à la haine universelle, abandonné que je serai de votre secours. Et Dieu de répondre : « Non, il n'en sera pas ainsi ; quiconque tuera Caïn sera puni sept fois. » *Ibid.*, 15. Ne crains pas à ce sujet : tu vivras longtemps encore ; et si quelqu'un te frappe mortellement, il en sera sept fois puni. En effet, le nombre sept, dans l'Écriture, exprime une idée de multitude. Comme Caïn était déjà condamné à des supplices de diverses natures, à l'angoisse, au tremblement, aux gémissements, à une sombre humeur, à une sorte de paralysie corporelle, Dieu dit : « Celui qui te tuera et te délivrera de ces maux, en assumera sur lui le faix. Quelque dur et sévère que paraisse ce châtiment, il n'en

est pas moins une preuve de la profonde sollicitude du Seigneur. Dans le dessein de rendre plus sages les futurs habitants de la terre, il impose à Caïn un châtiment capable de lui faire expier sa faute. S'il l'eût exterminé sur-le-champ, cet infortuné eût disparu entraînant avec lui son crime, qui n'eût pas ainsi été connu de la postérité. En lui permettant, au contraire, de vivre longtemps encore avec ce tremblement, il en faisait un maître qui, par son seul aspect et l'agitation de son corps, avertissait les personnes témoins de ce spectacle de ne pas commettre de pareils attentats, si elles ne voulaient pas subir de pareils supplices ; et en même temps il le ramenait lui-même à de meilleurs sentiments. Cette frayeur et ce tremblement, cette vie d'angoisse, cette faiblesse corporelle le retenaient, pour ainsi parler, en captivité, l'empêchaient de commettre de nouveau un crime semblable, lui rappelaient sans cesse celui qu'il avait commis, et de cette façon établissaient son âme dans une modération plus grande.

3. Mais tout en disant ces choses, il me vient dans l'esprit d'aborder une autre question et de chercher pourquoi, après avoir reconnu son crime, condamné sa conduite, avoué que son forfait était trop grand pour mériter de pardon, que sa cause était indigne d'être défendue, Caïn n'est pas parvenu à effacer ses péchés, le Prophète disant cependant : « Soyez le premier à avouer vos iniquités, et vous serez justifié ; » pourquoi, enfin, il a été condamné. C'est qu'il n'a pas accompli dans sa vérité le mot du Prophète. Celui-ci ne se borne pas à dire : « Avouez vos iniquités ; » mais il ajoute : « Soyez le premier à avouer vos iniquités. » C'est à savoir qu'il ne suffit pas de dire ses fautes, qu'il faut les dire tout d'abord, et sans attendre accusation ni réprimande. Or, Caïn n'agit pas ainsi ; il attendit que Dieu le gourman-

dât ; ou plutôt il opposa une négation formelle à de telles observations. Quand son crime eut été mis à découvert, alors seulement il en convint ; ce qui n'est certes pas une confession. En conséquence, mon bien-aimé, vous aussi, quand vous aurez commis quelque faute, n'attendez pas qu'un autre vous accuse ; avant qu'on vous accuse et qu'on s'élève contre vous, reconnaissez le mal que vous aurez fait ; en sorte que, si l'on vous met ensuite en cause, on ne supplée pas au défaut de votre confession, mais que ce soit une simple correction de la part de celui qui vous a signalé. De là ce mot d'un sage : « Le juste commence par s'accuser lui-même. » *Proverb.*, XVIII, 17. Ainsi, la question n'est pas seulement de s'accuser soi-même, mais d'être le premier à s'accuser soi-même, sans attendre d'ailleurs aucune réprimande. Après son triste reniement, Pierre ne tarde pas à songer à son péché ; avant que personne l'accuse, il avoue sa faiblesse, il pleure amèrement, et il efface si bien ce reniement, qu'il devient le premier des apôtres, et qu'il est chargé de l'univers entier. *Matth.*, XXVI.

Je disais donc (car il faut revenir à notre point de départ), je disais, et ce qui précède l'a suffisamment démontré, qu'il ne faut pas abandonner nos frères déchus, ni les mépriser ; mais, de même qu'on les prémunit avant la faute, nous devons après la faute les environner de la sollicitude la plus vive. Ainsi font les médecins : ils indiquent d'abord aux hommes les moyens propres à maintenir leur santé et à se préserver de toute maladie ; mais si l'on néglige ces recommandations et si l'on tombe dans quelque maladie, les hommes de l'art, loin de nous abandonner, nous prodiguent toute espèce de soins, afin de nous délivrer de nos maux. Ainsi faisait Paul : il ne délaisse pas l'impudique après sa faute, après son crime abominable, crime inconnu aux païens eux-mêmes ; cet homme qui n'acceptait pas de frein, qui se

refusait à tout remède, que rien n'arrêtait et qui fuyait sa guérison, l'Apôtre le rendit à la santé, et l'y rendit si complètement, qu'il le rattacha au corps de l'Église. Il ne se dit pas à lui-même : À quoi bon s'en occuper ? Quel avantage en résulterait-il ? Son crime infâme a été consommé, la faute est faite ; le criminel ne veut pas renoncer à son libertinage : au contraire, il est plein d'orgueil et de hautes pensées ; sa blessure en est devenue incurable ; laissons-le donc et ne pensons plus à lui. Il ne dit rien de pareil : c'est plutôt là une raison pour déployer la plus grande sollicitude ; en sorte que, le voyant précipité dans cet abîme affreux, il ne cesse d'employer la crainte, les menaces, les châtiments, et de prendre, soit par lui-même, soit par autrui, tous les moyens imaginables, jusqu'à ce qu'il l'ait conduit à reconnaître ses péchés, à sentir ses forfaits, enfin, jusqu'à ce qu'il l'ait délivré de toute souillure.

Faites de même, à votre tour : imitez le Samaritain que l'Évangile vous montre plein d'une si touchante sollicitude pour un infortuné. *Luc*, X, 30 et seqq. Un lévite était passé près du lieu où celui-ci gisait ; un pharisien y était également passé ; nul des deux ne s'inclina à ses côtés ; ils le délaissèrent inhumainement et sans pitié, et poursuivirent leur chemin. Un Samaritain, qu'aucun lien ne rattachait à ce malheureux, loin d'agir de cette manière, s'arrêta, ému de compassion, versa sur ses plaies du vin et de l'huile, le plaça sur sa monture, le porta dans une hôtellerie, remit une certaine somme d'argent à l'hôte, et lui en promit encore davantage, pour rendre à la vie un homme avec lequel il n'avait rien de commun. Il ne se dit pas à lui-même : Pourquoi m'occuperais-je de cet homme ? Je suis Samaritain ; il n'y a rien entre lui et moi. D'ailleurs, nous sommes loin de la ville, et il est incapable de marcher. S'il ne pouvait résister à la longueur de la route, il me faudrait porter

son cadavre, être pris comme coupable de meurtre et subir une accusation d'homicide. — Il arrive souvent à des hommes de ne pas s'arrêter, pour ces raisons, auprès de ceux qu'ils apercevront couverts de blessures et expirants ; non qu'il leur en coûte de les transporter et de donner de l'argent, mais de crainte d'être traînés devant un tribunal comme coupables du sang versé. Mais cet homme doux et charitable ne redoute rien de semblable : méprisant toutes ces considérations, il met le blessé sur son âne et le conduit à l'hôtellerie ; aucune de ces choses ne l'effraie, ni le danger qu'il court, ni les dépenses pécuniaires, ni quoi qu'il puisse y avoir. Si ce Samaritain poussa si loin la charité et la mansuétude envers un inconnu, quelle indulgence obtiendrions-nous si nous ne prenions aucun soin de nos frères quand des maux plus graves les accablent ? Car les fidèles qui jeûnaient naguère sont, eux aussi, tombés entre les mains des Juifs, véritables brigands, ou plutôt, engeance plus funeste que les brigands eux-mêmes quels qu'ils soient, et qui causent à leurs victimes des maux bien plus redoutables. Ils n'ont pas mis en pièces leurs vêtements, ni couvert leurs corps de blessures, comme il arriva au voyageur de l'Évangile ; ce sont leurs âmes qu'ils ont meurtries ; et après les avoir accablées de blessures sans nombre, ils se sont retirés, laissant ces infortunés gisant dans l'abîme de l'impiété.

4. Ne restons pas indifférents en présence d'une pareille scène ; ne passons pas, le cœur sec, devant un spectacle aussi lamentable. D'autres le feraient-ils, vous, ne le faites pas ; ne dites pas en vous-même : Je ne suis qu'un séculier ; j'ai femme et enfants ; ceci ne regarde que les prêtres ; c'est l'affaire des solitaires. Le Samaritain ne disait pas non plus : Où sont donc les prêtres, où les pharisiens, où les docteurs des Juifs ? — Il saisit

l'occasion favorable avec le même empressement qu'on mettrait à saisir l'occasion de s'emparer d'une proie des plus rares. Et vous aussi, quand vous verrez un homme malade, soit dans son âme, soit dans son corps, ne tenez pas ce langage : Pourquoi un tel et un tel n'en ont-ils pas pris soin ? Délivrez-le de ses maux, et n'allez pas demander compte aux autres de leur négligence. Si vous trouviez de l'or à terre, est-ce que vous vous diriez à vous-même : Pourquoi donc un tel ou un tel ne l'ont-ils pas emporté ? Est-ce que vous ne vous empresseriez pas de vous en rendre maître avant autrui ? Ayez les mêmes sentiments à l'endroit de vos frères déchus, et songez que vous avez trouvé dans les soins qu'ils réclament un véritable trésor. Versez-lui, onctueuse comme l'huile, la parole doctrinale ; captivez-le par votre bienveillance, guérissez-le à force de patience, et il vous rendra plus riche que ne le ferait un trésor. « Celui qui tirera l'or pur du plomb vil, sera comme ma bouche. » *Jerem.*, XV, 19. Qui pourrait s'égaler à un tel homme ? Ce que ni le jeûne, ni le sol pour couche, ni les veilles, ni toute autre chose ne saurait faire, le salut d'un frère l'obtient. Pensez aux fautes nombreuses et fréquentes que votre bouche a commises, aux paroles sacrilèges qu'elle a proférées, aux blasphèmes, aux outrages qu'elle a vomis, et vous n'hésiterez pas à prendre soin de celui qui est tombé, cette seule action étant capable d'effacer toutes vos souillures. Que dis-je, d'effacer ? Votre bouche deviendra comme la bouche de Dieu. Quoi de comparable à un tel honneur ? Ce n'est pas moi qui me constitue garant de ces promesses ; c'est Dieu même qui le dit : Sauvez un seul homme, et comme ma bouche, votre bouche sera pure et sainte.

Loin de nous, donc, toute négligence pour nos frères ; n'allez pas dire de côté et d'autre : Combien il y en a qui ont jeûné et qui ont été séduits ! Venons plutôt à leur

secours. Quelque nombreux que soient ceux qui ont jeûné, ne publiez pas, mon bien-aimé, ne divulguez pas le malheur de l'Église ; portez-y remède. Si quelqu'un s'écrie : Bien des fidèles ont pratiqué le jeûne, fermez-lui la bouche, pour empêcher ce bruit de se répandre, et répondez-lui : Pour moi, je n'en connais aucun ; vous vous trompez, ô homme, et vous tombez dans l'erreur ; peut-être connaissez-vous deux ou trois chutes, et là-dessus vous en proclamez un grand nombre. — Après avoir fermé les bouches accusatrices, occupez-vous de ceux qui ont été séduits, confirmant ainsi la sécurité de l'Église de deux manières, et en étouffant tout bruit fâcheux, et en ramenant au troupeau sacré les brebis égarées. N'allons pas répandre çà et là que tels et tels ont péché : mettons uniquement nos soins à relever ceux qui sont tombés. C'est une funeste habitude, c'est un bien grand mal de se borner à accuser ses frères sans venir à leur aide, de faire grand bruit de leurs faiblesses, sans y porter remède. Faisons disparaître cette habitude détestable, mes bien-aimés ; car il en résulte des maux qui ne sont pas ordinaires. Comment cela ? Je vais vous le dire.

Quelqu'un tient de vous qu'un grand nombre de fidèles ont pris part au jeûne des Juifs ; sans en accuser aucun, il communique à un tiers cette nouvelle : celui-ci à son tour la communique, sans y réfléchir, à un autre ; en sorte que ce bruit défavorable grossissant peu à peu, il en résulte pour l'Église un opprobre notable, sans que nos frères tombés en retirent quelque avantage ; au contraire, ils en souffrent beaucoup, et bien d'autres avec eux. Quand même ils seraient en très-petit nombre, nous les multiplions à force de bavardages, ce qui rend plus faibles ceux qui sont debout, et détermine la chute de ceux qui menaçaient de tomber. En effet, le chrétien qui aura ouï parler d'un grand nombre de fidèles qui

ont jeûné, en deviendra plus négligent. S'il est faible, il accourra grossir les rangs des prévaricateurs. Gardons-nous bien de nous réjouir, soit de ce malheur, soit de tout autre, si nombreux que soient les violateurs de la loi ; et loin de les faire connaître et d'en publier le nombre, fermons la bouche des autres et retenons leur langue intempérante. Ne venez pas me dire : Beaucoup ont jeûné. — Ils sont beaucoup ? Guérissez-les. Si je vous ai tant entretenus, ce n'est pas afin que vous en dénonciez une multitude, mais afin que vous réduisiez cette multitude à un petit nombre, ou, pour mieux dire, non-seulement pour en diminuer le nombre, mais encore pour sauver ceux mêmes qui resteront. Ne divulguez pas les fautes ; guérissez-les. De même que les personnes occupées, et occupées exclusivement à les divulguer, en grossissent le nombre, quelque restreint qu'il soit ; de même ceux qui reprennent les parleurs et leur ferment la bouche, et qui s'occupent des pécheurs, si nombreux qu'ils soient, réussiront aisément à les ramener, et ne permettront pas que l'on soit faussement entaché de cette réputation. N'avez-vous pas entendu ces paroles de David pleurant Saül : « Comment les vaillants sont-ils tombés ? Ne l'annoncez pas dans Geth, et ne le publiez pas dans les rues d'Ascalon, de crainte que les filles des étrangers ne se réjouissent, et que les filles des incirconcis ne tressaillent d'allégresse. » II *Reg.*, I, 19-20. Si David recommandait de ne pas répandre un fait aussi éclatant, pour ne pas donner aux ennemis sujet de se réjouir, ne devrions-nous pas, avec bien plus de raison, ne pas entretenir de nos maux les oreilles de nos ennemis, ni même celles des nôtres, afin que ceux-là n'aient pas à se réjouir en les apprenant, ni ceux-ci à se décourager ? Étouffons tout bruit à cet égard et fermons-lui toutes les issues. Ne me dites pas : J'ai recommandé à un tel de garder cette communication pour lui. — Vous n'avez pu vous

taire ; il n'aura pas plus de discrétion.

5. Ce que je dis ne s'applique pas seulement au jeûne actuel, mais à toutes les autres prévarications. Ne nous arrêtons pas à considérer le nombre de ceux qui ont failli ; cherchons comment nous les retirerons de leur erreur. N'allons pas exalter le parti de l'ennemi, et abaisser le nôtre : ne faisons pas ressortir ses forces et notre faiblesse ; suivons une ligne de conduite tout opposée. Il a suffi souvent d'un bruit pour abattre ou relever les âmes, pour les remplir d'une ardeur qu'elles ne connaissaient pas, et dissiper celle qu'elles possédaient. Aussi vous exhorté-je à seconder les bruits qui favorisent notre cause et en démontrent la grandeur, mais non ceux qui répandent l'opprobre sur nos frères en général. Apprenons-nous du bien, portons-le à la connaissance de tout le monde. Apprenons-nous quelque chose de pervers et de mauvais, cachons-le parmi nous, et cherchons par tous les moyens à le faire disparaître. Dès ce moment, donc, allons de tous côtés, informons-nous de ceux qui sont tombés, notons-les, et, s'il le faut, n'hésitons pas à pénétrer dans leurs demeures. S'il en est que vous ne connaissiez à aucun titre et avec qui vous n'ayez de rapport d'aucune sorte, recherchez avec soin quels sont ses amis et ses intimes, celui pour lequel il a le plus d'affection, et, prenant cet ami avec vous, présentez-vous chez lui. N'ayez pas honte, ne rougissez pas : si vous vous présentiez pour lui demander de l'argent, ou pour en recevoir quelque bienfait, vous auriez raison de rougir ; mais comme votre démarche n'a pour motif que son salut, ce motif dissipe pour vous toute cause d'embarras. Quand vous aurez pris un siège, entrez en conversation, et commencez par l'entretenir d'autre chose, afin qu'il ne soupçonne pas le but réel de votre visite. — Approuvez-vous les Juifs d'avoir crucifié le Christ, de blasphémer aujourd'hui contre lui et de le traiter de prévaricateur ? — Il n'osera répondre, s'il est chrétien, fût-il un des plus zélés judaïsant : Je les approuve. — Il fermera ses oreilles et vous dira : Assurément non, ô homme. — Une fois cet aveu obtenu, reprenez et parlez en ces termes : Comment donc êtes-vous en participation avec eux ? Comment assistez-vous à leurs fêtes ? Comment jeûnez-vous avec eux ? — Après cela, mettez en cause leur ingratitude ; faites ressortir leurs prévarications, que proclament, comme je l'exposais récemment à votre charité, le lieu, le temps, le sacrifice et les prédictions des prophètes. Établissez le vide et la vanité de leur culte, l'impuissance où ils sont de jamais recouvrer leur ancien rang, et la défense qui leur est faite d'exercer leur culte hors de Jérusalem. Parlez, en outre, de l'enfer, du tribunal redoutable du Christ, des comptes qui nous y seront demandés, de l'examen qu'il nous faudra subir sur tous les points, du châtiment épouvantable réservé aux auteurs de pareils attentats. Remettez-lui en mémoire la parole de Paul : « Vous tous qui cherchez votre justification dans la loi, vous êtes déchus de la grâce ; » *Galat.*, v, 4 ; et cette menace du même Apôtre : « Si vous vous soumettez à la circoncision, le Christ ne vous servira de rien. » *Ibid.*, 2. Dites-lui que le jeûne judaïque, aussi bien que la circoncision, ferme à celui qui le pratique l'entrée du royaume des deux, eût-il d'autre part une infinité de bonnes œuvres. Dites-lui que si nous avons le nom et la qualité de chrétiens, c'est pour obéir au Christ et non pour courir vers ses ennemis. S'il allègue certaines guérisons et s'il vous dit : Ils s'engagent à soulager les malades, et voilà pourquoi je vais à eux, découvrez-lui les impostures, les amulettes, les enchantements, les philtres auxquels ils ont recours ; ce n'est pas d'une autre manière qu'ils obtiennent des apparences de guérison ; car, pour des guérisons véri-

tables, ils n'en sauraient opérer.

Je vais encore bien plus loin, et je dis que, ces guérisons fussent-elles véritables, il vaudrait mieux mourir que de recourir à des ennemis de Dieu et d'être guéri de cette manière. Quel avantage à sauver le corps, si la perte de l'âme en est le prix ? Quel bénéfice retirerons-nous de quelques jouissances goûtées ici-bas, si nous devons être envoyés au feu de l'enfer ? Pour leur ôter ce prétexte de la bouche, voici ce que dit le Seigneur : « S'il s'élève au milieu de vous un prophète, ou un homme qui prétende avoir eu une vision, qui prédise un prodige et une merveille, et que ce qu'il ait annoncé arrive, et qu'il vous dise : Allons, suivons des dieux étrangers que vous ignorez, et servons-les, vous n'écouterez pas ce prophète, parce que le Seigneur Dieu vous éprouve pour savoir si vous aimez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur et de toute votre âme. » *Deuter.*, XIII, 1-3. C'est à savoir, si un prophète vient vous dire : J'ai le pouvoir de ressusciter un mort, de rendre la vue à un aveugle ; mais écoutez-moi, et prosternons-nous ensemble devant les démons, et sacrifions aux idoles. Si, de plus celui qui parle ainsi parvient réellement à guérir un aveugle, ou à ressusciter un mort, même dans ce cas, n'ajoutez pas foi à ses paroles. Pourquoi cela ? Parce que Dieu, pour vous éprouver, lui a concédé ce pouvoir ; non assurément qu'il ignorât vos sentiments, mais il a voulu vous donner l'occasion de montrer si vous l'aimez d'un amour véritable. Or, quiconque aime, ceux qui s'efforcent de le séparer de son bien-aimé rendissent-ils la vie à des cadavres, ne sacrifiera pas de la sorte celui qu'il aime. Si Dieu adressait cette leçon aux Juifs, à plus forte raison nous l'adresse-t-il à nous, qu'il a formés à une meilleure philosophie, auxquels il a ouvert la porte de sa résurrection, auxquels il recommande de ne pas mettre notre amour dans les choses présentes, et de reporter toutes

nos espérances vers la vie à venir.

6. Vous dites qu'une maladie corporelle vous tourmente et vous accable. — Vous n'avez pas encore souffert tout ce qu'a souffert le bienheureux Job ; vous n'en avez pas même souffert la plus petite partie. Il venait de perdre soudain ses troupeaux de bœufs et de brebis, et tous ses biens, quand ses enfants lui furent également enlevés : tous ces malheurs arrivèrent en un seul jour ; en sorte que la nature de ces calamités, aussi bien que leur succession non interrompue, pesaient simultanément sur cet athlète. Après tout cela, une plaie mortelle couvrit son corps ; il vit les vers y fourmiller de toutes parts ; et il dut s'asseoir nu sur un fumier, offrant à ceux qui le voyaient un exemple éclatant d'infortune, lui, l'homme juste, sincère, religieux, et qui s'était éloigné de toute œuvre mauvaise. Encore ses maux ne se bornèrent-ils pas là : il s'y joignit des tortures qui ne lui laissaient de relâche ni le jour, ni la nuit, et les obsessions d'une faim étrange et bien singulière. « Ce qui me soulève le cœur, voilà ma nourriture ; » c'est-à-dire, des outrages quotidiens, des moqueries, des sarcasmes et des risées. *Job.*, VI, 7. « Mes serviteurs, s'écrie-t-il, et les enfants de mes femmes se sont élevés contre moi ; pendant les nuits, ce sont des frayeurs, une torture de pensées continuelles ! » — Néanmoins sa femme lui indiquait un moyen de s'affranchir de ces épreuves en ces termes : « Emporte-toi contre le Seigneur, et meurs. » *Ibid.*, II, 9. Blasphème, et tu seras débarrassé des peines qui t'assiègent. Quoi donc ? Ce conseil changea-t-il les dispositions du saint homme ? Au contraire, il les confirma si bien, que Job n'hésita pas à réprimander cette femme. Il aimait mieux, pour lui, souffrir des tortures, des calamités et des misères de toute sorte, que de chercher dans le blasphème le terme de ses afflictions.

Pareillement, cet homme, qui était infirme depuis trente-huit ans, et qui chaque année venait à la piscine, sauf à ne pouvoir en approcher et à ne pas recouvrer la santé ; cet homme, qui voyait chaque année d'autres infirmes guérir parce qu'ils étaient assistés de plusieurs de leurs semblables, tandis que lui-même, dépourvu de tout appui, restait toujours dans le même état de douleur ; cet homme, dis-je, n'alla pas trouver les devins, il ne rechercha pas les enchanteurs, il n'attacha pas de talisman sur lui ; il attendit le secours qui vient de Dieu ; et c'est pourquoi il finit par obtenir cette guérison admirable et extraordinaire. *Joan.*, v. Lazare passa, lui aussi, non pas seulement trente huit années, mais sa vie entière, en proie à la faim et exposé à devenir la pâture des chiens. Telle était la faiblesse de son corps, qu'il ne pouvait repousser les animaux qui se jetaient sur lui et léchaient ses plaies. Celui-là non plus ne recherchait pas d'enchanteurs, ne se couvrait pas d'amulettes, ne recourait point aux prestiges, n'appelait point auprès de lui des imposteurs, n'usait d'aucun de ces arts criminels ; et il aima mieux expirer au milieu de ces maux, que d'imposer à sa piété le moindre sacrifice. Comment donc nous justifier, nous qui, à la moindre fièvre, à la plus légère blessure, tandis que les saints personnages montraient dans leurs épreuves une telle force d'âme, courons aux synagogues, appelons dans nos maisons des empiriques et des charlatans ? N'avez-vous pas ouï ce que dit l'Écriture ? « Mon fils, si vous vous disposez à servir le Seigneur, préparez votre âme pour la tentation, redressez et fortifiez votre cœur. Dans la maladie et la pauvreté, ayez confiance en lui. De même que l'or se purifie dans le feu, de même l'homme se purifie dans le creuset de l'humiliation. » *Eccl.*, II, 1-5. Si vous flagelliez votre esclave, et que celui-ci, après trente ou cinquante coups reçus, revendiquât sur-le-champ sa liberté, ou

bien se dérobât à votre autorité pour se réfugier chez des gens qui vous haïssent et pour les irriter contre vous, cet esclave serait-il, je vous le demande, excusable à vos yeux, et pourrait-on intercéder en sa faveur ? Certainement non. — Pourquoi cela ? — Parce que c'est le devoir du maître de châtier son serviteur. En outre, à vouloir s'enfuir, l'esclave n'aurait pas dû se retirer chez des ennemis de son maître, chez des gens qui le haïssaient, mais chez quelques-uns de ses amis ou de ses proches. — Lors donc que Dieu vous châtiera, ne cherchez pas un asile chez les Juifs, ses ennemis, de crainte d'accroître sa fureur contre vous : recourez à ses amis, aux saints, aux martyrs, à ceux qui se sont rendus agréables à ses yeux et qui jouissent sur lui d'un crédit considérable. Et pourquoi parlé-je de maîtres et d'esclaves ? Un fils qui serait cruellement châtié par son père ne saurait agir de la sorte, et briser les liens qui l'unissent à l'auteur de ses jours. La loi de la nature, aussi bien que les lois établies par les hommes, lui font un devoir, serait-il frappé de verges, éloigné de la table, chassé de la maison paternelle, ou puni de tout autre manière, de supporter ces traitements avec patience, et lui refusent toute excuse légitime s'il ne consent pas à se soumettre et à obéir. Il aura beau se répandre en lamentations après quelque châtiment que lui aura infligé son père, il entendra cette réponse sortir de toutes les bouches : Celui qui vous a frappé est votre père et votre maître ; il a le droit de vous traiter comme il lui plaît, et vous devez vous plier à tout avec mansuétude.

Donc les serviteurs supportent leurs maîtres, les enfants leurs parents, bien que souvent ils soient injustement punis ; et vous ne vous soumettriez pas aux corrections de Dieu, le plus légitime de tous les maîtres, de Dieu, qui vous aime plus qu'un père, qui ne punit jamais par ressentiment, et ne se propose en toutes

choses que votre intérêt ! Et dès qu'il surviendra une maladie insignifiante, vous vous déroberiez à sa souveraineté pour aller vers les démons, pour accourir vers les synagogues. Et quel pardon pourriez-vous attendre ? Comment oseriez-vous implorer ensuite de nouveau le Seigneur ? Quel autre même, eût-il le crédit de Moïse, oserait prier en votre faveur ? Non, personne ne le pourrait. N'entendez-vous pas ce que Dieu disait des Juifs à Jérémie : « Ne prie point pour ce peuple ; car Moïse et Samuel, priassent-ils pour lui, je ne les exaucerais pas. » *Jerem.*, XXXI, 7-16 ; XV, 1.

C'est qu'il y a des péchés indignes de toute indulgence, et que l'on ne saurait excuser. N'attirons pas sur nous un semblable courroux. Au surplus, sembleraient-ils par leurs enchantements calmer les ardeurs de la fièvre, ce qu'ils ne font pas, les Juifs allumeraient dans notre conscience une fièvre plus funeste ; vous sentiriez tous les jours l'aiguillon du remords, le fouet de la conscience qui vous répéterait : Tu t'es conduit en impie et en prévaricateur ; tu as violé l'alliance contractée avec le Christ, et pour une légère indisposition tu as sacrifié ta foi. Es-tu donc le seul que ce mal ait atteint ? N'y a-t-il pas des hommes en proie à des maux bien plus affreux ? Pourtant, nul d'entre eux n'a poussé aussi loin l'audace : Toi seul, lâche et efféminé que tu es, as immolé ton âme. Comment te défendras-tu devant le Christ ? Comment le supplier dans tes prières ? Dans quels sentiments te présenteras-tu désormais à l'Église ? De quels yeux considéreras-tu désormais le prêtre ? Quelle main porteras-tu sur la table sacrée ? De quelles oreilles écouteras-tu la lecture qu'on fait des saintes Écritures ?

7. Voilà ce que le remords, avec son aiguillon, ce que la conscience, avec ses fouets, vous répéteront chaque jour. Que peut être la santé pour nous, si cette foule

de pensées accusatrices doit bouleverser notre âme ? Si vous preniez un peu patience, si vous ne faisiez aucun cas des gens qui veulent, ou se livrer à quelque incantation, ou entourer votre corps de bandelettes magiques, et si vous les chassiez ignominieusement de votre maison, vous recevriez aussitôt de votre conscience un soulagement. Quelles que soient les ardeurs dont la fièvre vous embraserait, votre âme vous pénétrerait de la fraîcheur et de la volupté les plus douces. De même que, après avoir recouvré la santé au moyen des incantations, vous seriez néanmoins plus malheureux que les patients en proie à la fièvre, au souvenir de la faute commise ; de même, seriez-vous possédé par la fièvre et par mille autres maux, dès que vous aurez repoussé ces hommes impurs, vous serez dans un état préférable à l'état d'une parfaite santé ; votre esprit sera dans l'allégresse, votre âme dans la joie et le bonheur ; votre conscience vous approuvera et vous félicitera en ces termes : Courage, courage, serviteur du Christ, guerrier fidèle, athlète de la piété, qui as aimé mieux mourir dans les épreuves que de déserter les sentiments de la religion ; tu paraîtras en ce jour dans les rangs des martyrs. Comme ceux-ci ont préféré les tourments et les verges pour arriver aux célestes honneurs, ainsi tu as choisi aujourd'hui les tourments et les coups de la fièvre, plutôt que de te soumettre à des incantations et à des pratiques impies ; ton âme, nourrie de ces espérances, restera insensible aux douleurs qui t'assaillent.

D'ailleurs, si cette fièvre ne vous emporte pas, une autre le fera infailliblement : si nous évitons la mort en ce moment, plus tard nous ne l'éviterons pas. Nous avons reçu ce corps périssable, non pour céder à ses passions et exercer l'impiété, mais pour tourner vers la piété ces mêmes passions. Notre condition périssable, et la mort à laquelle est voué notre corps seront pour nous,

si nous observons la tempérance, un sujet de mérites et d'une grande confiance, et pour la vie avenir, et même pour la vie présente. Quand vous aurez honteusement expulsé de votre maison les enchanteurs, votre conduite deviendra l'objet des louanges et de l'admiration universelle, et l'on dira : Un tel, malade et souffrant, n'a point cédé aux conseils pressants de quelques individus qui l'exhortaient à recourir à des incantations magiques, et il leur a répondu : Mieux vaudrait mourir que de trahir à ce point la piété. — Et ceux qui entendront ces paroles d'applaudir, et tous d'être ravis d'admiration et de glorifier le Seigneur. Cet éloge ne sera-t-il pas plus honorable pour vous que n'importe quel nombre de statues, plus brillant que n'importe quelles images, plus éclatant que n'importe quelle dignité ? Tous seront unanimes à vous exalter, à vous féliciter, à vous combler de couronnes ; de plus, vos frères en deviendront meilleurs ; ils s'efforceront d'imiter et de reproduire votre courage ; et si l'un d'entre eux agit de même, vous en serez récompensé, parce que vous aurez provoqué son émulation. Aux éloges que suscitera votre vertu se joindra aussi un prompt soulagement de vos souffrances, soit que vos généreuses dispositions vous attirent de la part de Dieu une plus grande bienveillance, soit que tous les saints, heureux de votre ferveur, prient du fond de leur cœur pour vous.

Si tel doit-être ici-bas le prix de votre courage, songez aux couronnes qui vous seront données plus tard, lorsqu'en présence des anges et des archanges le Christ, paraissant et vous prenant par la main, vous conduira sur ce magnifique théâtre et dira à toute cette assemblée : Voilà un homme qui un jour, dévoré par la fièvre, quand un grand nombre de personnes le pressaient de mettre un terme à ce mal, repoussa, par respect pour mon nom et par crainte pour moi, ceux qui lui garantissaient à ce prix sa guérison, et les chassa ignominieusement, aimant mieux être victime de son mal que de renoncer à mon amour. — Il fait l'éloge de ceux qui lui ont donné à boire, qui l'ont vêtu, qui l'ont rassasié ; à plus forte raison le fera-t-il de ceux qui, pour lui plaire, se seront condamnés aux ennuis de la maladie. Il y a de la différence entre donner du pain, un vêtement, et endurer une longue maladie ; cette action-ci est bien plus méritante que celle-là : plus il y a de peine à la faire, plus la récompense en sera brillante. Repassons dans notre esprit ces considérations, que nous soyons en santé, ou que nous soyons malades ; entretenons-en les autres. Nous arrivera-t-il d'être saisis par quelque fièvre redoutable, tenons-nous à nous-mêmes ce langage : Si nous venions à être accusés d'un crime, traduits devant la justice, puis à être suspendus, à avoir les flancs déchirés, force ne serait-elle pas de supporter ces traitements, quoique sans avantage aucun et sans récompense aucune ? Raisonnons maintenant de la même manière. De plus, portons nos regards sur la récompense promise à notre courage, récompense bien capable de relever une âme abattue. — Mais la fièvre est bien cruelle. — Opposez-lui le feu de l'enfer, que vous éviterez sûrement si vous vous résignez à endurer votre fièvre avec générosité ; songez aux apôtres, à tout ce qu'ils ont souffert ; songez aux justes qui ont toujours été dans les tribulations ; songez au bienheureux Timothée qui, dans ses infirmités, n'eut pas un instant de relâche, et qui ne fut jamais sans quelque maladie. C'est Paul qui l'indique dans ces paroles : « Prenez un peu de vin, à cause de la faiblesse de votre estomac et de vos fréquentes infirmités. » I *Tim.*, v, 23. Si ce juste, ce saint, cet homme qui fut investi d'une dignité des plus élevées, qui ressuscita des morts, chassa les démons, guérit chez les autres une foule de maladies, eut à souffrir tant de maux, quelle

justification sera la vôtre, à vous, que des maladies passagères troublent et abattent ? N'avez-vous pas entendu ce mot de l'Écriture : « Dieu châtie celui qu'il aime ; il frappe de verges ceux qu'il reçoit parmi ses enfants. » *Hebr.*, XII, 6 ; *Proverb.*, III, 12. Combien de chrétiens ont fréquemment aspiré à la couronne du martyre ! Voici cette couronne toute prête. Pour la recevoir, il n'est pas nécessaire d'avoir à sacrifier aux idoles et de préférer la mort à ces sacrifices ; observer une loi dont les conséquences peuvent amener la mort, c'est encore indubitablement un martyre.

8. Pour saisir la vérité de cette proposition, remettez-vous en mémoire le genre, la cause et l'auteur de la mort de Jean, le genre de la mort d'Abel. Ni l'un ni l'autre ne se virent en présence du feu de l'autel, d'une statue de faux dieu ; ni l'un ni l'autre ne furent mis en demeure d'immoler aux démons. L'un, simplement pour avoir repris Hérode, fut décapité ; l'autre fut mis à mort parce que Dieu avait été plus satisfait de son sacrifice que de celui de son frère. Ont-ils été à cause de cela privés de la couronne du martyre ? et qui oserait le prétendre ? Au contraire, la mort qu'ils ont soufferte montre évidemment à tout le monde qu'ils occupent le premier rang parmi les martyrs. Si vous désiriez connaître la sentence que Dieu en a portée, écoutez le langage de Paul ; il est hors de doute que ses paroles sont celles de l'Esprit-Saint : « Je crois, nous dit-il, avoir, moi aussi, l'Esprit de Dieu. » I *Corinth.*, VII, 40. Quel est donc le langage de l'Apôtre ? Il commence par Abel, et dit qu'Abel, ayant offert un sacrifice que Dieu eut pour plus agréable que celui de Caïn, fut à cause de cela mis à mort. Venant ensuite aux prophètes et les passant en revue jusqu'à Jean, il dit : « Les uns ont été frappés par le tranchant du glaive, les autres ont péri dans les supplices. » *Hebr.*, XI,

37. Et aussitôt d'énumérer leurs divers genres de mort ; après quoi il ajoute : « Puis donc que nous voilà environnés d'une si grande nuée de martyrs, débarrassons-nous de tout ce qui nous appesantit, et courons par la patience. » *Ibid.*, XII, 1. Vous le voyez, il qualifie de martyrs Abel, aussi bien que Noé, Abraham, Isaac et Jacob ; car ceux-ci, également, sont morts pour Dieu. C'est dans ce sens que Paul s'écriait : « Je meurs tous les jours ; » I *Corinth.*, XV, 31 ; non qu'il mourût réellement, mais il embrassait la mort sa par volonté. De même pour vous, si vous ne voulez ni des enchantements, ni des philtres, dans le cas où vous viendriez à mourir, vous seriez véritablement martyrs, parce que, tandis qu'on vous promettait de vous guérir à l'aide de pratiques impies, vous avez préféré une sainte mort.

Que ceci soit dit contre les personnes qui soutiennent et prétendent emphatiquement que les démons guérissent. Mais vous comprendrez qu'il n'en est pas de la sorte, par cette seule parole sur le diable, sortie de la bouche du Christ : « Il était homicide dès le commencement. » *Joan.*, VIII, 44. Dieu dit : Il est homicide ; et vous recourez à lui comme à un médecin ? Et quelle excuse aurez-vous, dites-moi, quand vous serez mis en cause, vous qui jugez les impostures des Juifs plus dignes de foi que les sentences du Christ ? Dieu disant : « Il est homicide ; » les Juifs répondant : « Il peut guérir les maladies ; » et s'inscrivant en faux contre la parole divine, lorsque vous vous soumettez à leurs incantations et à leurs prestiges, vous affirmez par votre conduite, quand même vous ne le feriez pas en paroles, que les Juifs méritent plus de confiance que le Christ lui-même. Si le diable est homicide, les démons qui le servent le sont également. Le Sauveur vous l'a du reste montré par des faits : quand il leur permit d'entrer dans un troupeau de porcs qu'ils précipitèrent tout entier dans

la mer, il vous enseignait qu'ils traiteraient de même les hommes, et qu'ils les extermineraient aussitôt, si Dieu les laissait libres de le faire. Mais il les a contenus, il a mis obstacle à leur dessein, et ne leur a point permis de nous traiter de la sorte. Ce qu'ils firent des pourceaux, quand la permission leur eut été octroyée, montre leurs intentions à notre égard. S'ils les exterminèrent, ils ne nous eussent certainement pas mieux traités. Ne vous laissez donc pas séduire par leurs mensonges, mon bien-aimé ; restez inébranlable dans la crainte de Dieu. Et comment entreriez-vous dans une synagogue ? Si vous signez votre front, aussitôt s'évanouira l'influence mauvaise qui y réside : si vous ne vous signez pas, vous jetez vos armes sur le seuil, et le diable, vous trouvant nu et désarmé, vous accablera d'une infinité de maux.

Mais à quoi bon insisterions-nous sur ce point ? Vous-même voyez à vous rendre dans ce lieu funeste une faute des plus graves, comme le prouve la manière dont vous l'abordez. C'est à la dérobée que vous tâchez d'en approcher ; vous recommandez bien à vos serviteurs, à vos amis, à vos voisins de n'en rien dire aux prêtres ; et si quelqu'un vous signale, vous vous emportez aussitôt. Quelle est votre folie de vous appliquer à tromper les hommes, et sous les regards de Dieu, qui est présent partout, d'oser commettre, sans rougir, cette prévarication ? Mais Dieu ne vous inspire pas de crainte ; alors soyez au moins retenu par les Juifs. De quels yeux les considérerez-vous, avec quel front leur parlerez-vous, si, tout en confessant votre qualité de chrétien, vous fréquentez leurs synagogues et allez implorer leurs secours ? Ne prévoyez-vous pas avec quels rires ils vous accueilleront, les moqueries, les sarcasmes, l'ignominie, les injures dont ils vous couvriront, sinon publiquement, du moins au fond de leur cœur ?

9. Or, je vous le demande, est-ce là quelque chose de bien, quelque chose de supportable ? Quand même il faudrait endurer mille morts, quand même il faudrait endurer les maux les plus affreux, ne vaudrait-il pas mieux se résoudre à ces fâcheuses extrémités que de devenir pour ces impies un sujet de moquerie et de risée, et de vivre en outre avec une mauvaise conscience ? Si je vous tiens ce langage, ce n'est pas seulement pour que vous écoutiez, mais pour que vous travailliez à la guérison des fidèles en proie à ces maux. Comme nous reprochons à ces derniers leur faiblesse dans la foi, nous vous reprochons à vous aussi de ne pas vouloir travailler à la guérison de ces malades. D'écouter, quand vous venez ici, est-ce là, mon bien-aimé, tout ce qu'on demande de vous ? N'est-on pas condamnable lorsque, à l'audition de la doctrine, on ne joint pas les mœurs ? Si vous êtes chrétien, c'est pour imiter le Christ, pour vous soumettre à ses lois. Le Christ lui-même, comment s'est-il conduit ? Ce n'est pas à Jérusalem, au sein du repos, qu'il appelait à lui les malades ; il parcourait les villes et les bourgades, guérissant toute sorte de maladies, et celles du corps et celles des âmes. Pourtant il pouvait, quoique résidant en un seul endroit, appeler à lui tous les affligés. Il ne le fit pas, pour nous engager par son exemple à chercher de tous côtés ceux qui périssent. C'est encore cet enseignement qu'il nous a donné dans la parabole du berger. Il ne resta pas au milieu de ses quatre-vingt-dix-neuf brebis à attendre le retour de sa brebis errante ; il partit lui-même, la trouva, après l'avoir trouvée, la chargea sur ses épaules et la ramena. Ne voyez-vous pas les médecins agir de la même manière ? Ils n'exigent pas qu'on leur porte chez eux les malades dans leurs lits, ils vont eux-mêmes les visiter.

Faites de même, mon bien-aimé ; vous le savez, la vie présente est courte, et si nous ne profitons de ces

avantages, nous compterons vainement sur le salut. Une seule âme que nous aurons gagnée pourra plus d'une fois nous soustraire au fardeau d'innombrables fautes et devenir au jour du jugement la rançon de notre propre âme. Souvenez-vous du motif pour lequel les prophètes, les prêtres, les apôtres, des anges ont été à plusieurs reprises envoyés, de celui pour lequel le Fils unique de Dieu est lui-même venu. N'est-ce pas pour sauver les hommes, n'est-ce pas pour les ramener de leurs égarements ? Agissez ainsi dans la mesure de votre pouvoir, et consacrez tous vos soins et votre zèle à ramener vos frères errants. C'est à cela que je ne cesse de vous inviter dans chacune de nos assemblées ; que vous y fassiez attention ou non, je ne renoncerai pas néanmoins à ce langage. Telle est la loi que nous avons reçue de Dieu ; que l'on nous écoute ou que l'on ne nous écoute pas, nous ne cesserons de remplir cette tâche. Si vous écoutez et mettez en pratique nos conseils, il nous sera bien doux d'accomplir ce ministère ; si vous les recevez avec froideur et indifférence, nous l'accomplirons avec une profonde tristesse. À la vérité nous n'avons rien à redouter de votre négligence, ayant fait tout ce qui dépendait de nous ; mais quoique nous ne courions aucun risque, puisque nous n'avons rien négligé de notre part, il nous est bien pénible de songer aux accusations qui pèseront sur vous au jour de la justice. C'est qu'il n'est pas pour vous sans danger d'écouter les instructions qu'on vous adresse, si vous n'y joignez les œuvres. Voici le langage terrible que le Christ, reprenant les docteurs qui enfouissent la doctrine, tient aux personnes qu'ils instruisent. Après ces mots : « Il fallait remettre mon argent entre les mains des banquiers ; » il ajoute : « Et à mon retour je l'eusse recouvré avec ses intérêts ; » *Matth.*, XXV, 27 ; montrant par là que, la doctrine sainte, (et c'est ce qu'il faut entendre par l'argent remis au ban-

quier), celui qui l'a reçue doit la faire valoir pour rendre l'intérêt au maître. Or, l'intérêt de la doctrine n'est autre que la pratique des œuvres.

Puisque nous vous avons confié notre argent, à vous maintenant d'en restituer à votre maître l'intérêt, à savoir le salut de vos frères. Si vous vous contentez de retenir les avis qu'on vous a donnés, sans en retirer aucun profit, je crains fort que vous ne subissiez le châtiment de celui qui avait enfoui le talent. On le jeta pieds et poings liés dans les ténèbres extérieures, parce qu'il n'avait pas fait profiter autrui de ce qu'il avait appris lui-même. Si nous voulons éviter ce sort, marchons sur les traces du serviteur qui reçut cinq et de celui qui reçut deux talents. Quand même il faudrait mettre en œuvre les discours, l'argent, les fatigues corporelles, les prières, quoi qu'il faille faire enfin pour le salut du prochain, ne nous y refusons pas, afin que, multipliant de toute façon, chacun de notre côté, le talent que Dieu nous a donné, nous puissions entendre cette douce parole :

Courage, serviteur bon et fidèle, tu as été fidèle sur de petites choses, je t'établirai sur les grandes ; entre dans la joie de ton Seigneur. » *Matth.*, XXV, 21. Puissions-nous tous l'obtenir par la grâce et la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par lequel et avec lequel la gloire et la puissance appartiennent au Père ainsi qu'au Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Amen.

ANNEXE

L'opuscule de saint Jean Chrysostôme sur la divinité de Jésus-Christ, *quod Christus sit Deus,* fait allusion à ses discours contre les Juifs, non comme à des discours déjà prononcés en public, mais comme à des discours arrêtés en projet. « Daniel, dit l'orateur, indique ouvertement ces vérités, à savoir : que les victimes, les libations, l'onction, toutes ces choses, en un mot, devaient disparaître un jour. Nous le démontrerons nous-même, avec plus de développement et de clarté, lorsque nous engagerons la discussion contre les Juifs. » Cette abrogation et cette réprobation définitive des rites judaïques, il prouve avec détails qu'elles sont arrivées dans les homélies contre les Juifs, et particulièrement dans les cinq dernières, où il développe le texte même de Daniel. Ces cinq homélies ont été prononcées, à notre avis, en l'année 387.

L'ordre dans lequel ces homélies sont présentées varie, soit dans les éditions du Père grec, soit dans les manuscrits. David Heschell, suivi en cela par Fronton le Duc, ne range, sous le titre général de *Homélies contre les Juifs,* que six discours. Les deux autres, Fronton le Duc les relègue dans un autre endroit. Quant à Savilius, il ajoute à ces six premières homélies, mais sans leur assigner aucun rang, les deux qui ont pour titre : *Contre ceux qui jeûnent au temps de Pâques* et *Contre ceux qui observent*

le jeûne des Juifs.

Ce n'est pas sans peine que nous sommes parvenu à débrouiller ces choses ; nous espérons, grâce à Dieu, avoir trouvé à chacun de ces discours, la place qui lui convient. L'homélie que nous mettons la première est celle que Heschell et Fronton le Duc ont mise aussi la première ; elle commence par ces mots : Ἐσουλόμεν ὑμῖν ἀποδοῦναι. Nous mettons en second lieu celle qui commence en ces termes : Ἡ μὲν παράνομος χαὶ ἀθαρτος ; Savilius l'a mise la huitième, et Fronton le Duc l'a renvoyée dans un autre volume. Vient en troisième lieu celle qui commence par ces mois : Πάλιν χρεία τις ; Savilius l'a mise la septième, et Fronton le Duc l'a pareillement renvoyée à un volume subséquent. La quatrième : Πάλιν οἱ δείλαιοι, est la seconde de Fronton le Duc, et la première de Savilius. L'ordre des quatre dernières est conforme à celui de toutes les éditions.

Reste maintenant à prouver la légitimité de cette disposition. Il n'y aura pour la première homélie aucune difficulté, si nous prouvons qu'elle a dû précéder toutes les autres. Or, saint Chrysostôme la prononça durant le cours de ses luttes contre les Anoméens. Après son premier discours contre ces derniers, les fêtes des Juifs approchant, et quelques chrétiens ayant coutume de les célébrer avec eux, l'orateur, voulant porter remède à ce mal, suspendit ses discussions contre les Anoméens, et s'attaqua aux Juifs et à leurs sectateurs. Ceci arriva en l'année 386, comme nous l'avons dit dans l'avant-propos des homélies sur l'Incompréhensible, et comme on le verra plus clairement encore par ce qui va suivre. Quant à l'époque de l'année, Chrysostôme l'indique par ces mots, au commencement de la première homélie : « Le temps approche où pour les malheureux Juifs les fêtes vont se succéder sans interruption. » Or, ce temps est incontestablement le mois de septembre, au quinzième jour duquel s'ouvrait la fête des Tabernacles, et durant lequel les Juifs avaient plus de fêtes qu'en tout autre mois de l'année. Saint Jean Chrysostome, ayant prévenu ce temps de quelques jours, il s'ensuit qu'il prononça au mois d'août cette première homélie.

La seconde homélie, celle qui commence par ces mots : Ἡ μὲυ παράνομος καὶ ἀκάθαρτος, fut prononcée dix jours, et peut-être plus, après la première, et cinq jours avant que commençât le jeûne des Juifs : saint Chrysostôme l'affirme expressément dès son entrée en matière. Pour que vous ne doutiez pas que cette homélie ne soit la seconde prononcée contre les Juifs, remarquez ce qu'il y dit de la première : « N'avez-vous pas entendu avec quelle clarté, dans notre premier discours, il vous a été démontré que les âmes des Juifs, et les lieux où ils se rassemblent, servent de séjour aux démons ? » *Homil.*, I, 6. Malheureusement, cette seconde homélie nous est parvenue dans un état de mutilation auquel, malgré tous nos efforts, nous n'avons pu porter remède.

Nous plaçons après ces deux homélies, et sans hésiter, celle qui commence ainsi : Πάλιυ χρεία τις. L'orateur y déclare tout d'abord qu'il est encore obligé d'interrompre la série de ses discours contre les Anoméens, ce qui lui était déjà arrivé pour sa première homélie contre les Juifs. Du reste, ce ne fut pas seulement pour combattre les Juifs qu'il dut interrompre les instructions après son premier discours sur l'Incompréhensible, mais de plus pour accueillir, selon ses propres expressions, *des pères spirituels* qui étaient venus à Antioche, et pour célébrer ensuite plusieurs fêtes de martyrs : en sorte qu'il s'écoula un long espace de temps entre la première homélie contre les Anoméens et la troisième contre les Juifs. Cette dernière a-t-elle été prononcée après la seconde, la troisième ou la quatrième contre les Anoméens ? C'est un point sur lequel on ne saurait rien

avancer de certain. Cependant, un passage de l'homélie sur la Nativité du Sauveur autorise à croire qu'il ne faut pas assigner à ce troisième discours contre les Juifs une date bien postérieure au mois de septembre 386.

Les cinq autres discours n'ont été prononcés que longtemps après les trois premiers : cela résulte clairement de deux passages de la quatrième et de la sixième homélie. *Hom.* IV, 1, et VI, 6. Dans le passage indiqué de la sixième, Chrysostôme fait allusion à la douloureuse tragédie dont Antioche fut le théâtre après le renversement des statues. Cette sixième homélie fut prononcée le jour du jeûne même des Juifs, comme nous l'apprend l'orateur ; la quatrième le fut dix jours environ avant ce jeûne ; la cinquième, vraisemblablement entre ces deux époques ; la septième, avant que les jours des fêtes des Juifs fussent entièrement écoulés ; la huitième, après ce jeûne et ces solennités : en sorte que les paroles mêmes du saint docteur permettent de croire que ces cinq homélies ont été toutes prononcées en moins de vingt jours. L'ont-elles été en 387, au retour du jeûne judaïque, c'est probable, sinon certain, car il semble, d'après l'exorde de la quatrième homélie, que le zélé prédicateur veuille achever la cure commencée l'année précédente.

Abbé J. Bareille.

TABLE DES MATIÈRES

FIN

PREMIÈRE ÉDITION
Achevé d'Imprimer
par Ulzama Digital,
le 6 Janvier 2021, Épiphanie,
pour le compte de
CSRB DIFFUSION
64130 BERROGAIN-LARUNS.


16,00 €
ISBN 978-2-492083-06-8
9 782492 083068

DISCOURS CONTRE LES JUIFS

L'Église, et en particulier l'Église d'Antioche, a toujours eu à combattre toutes sortes d'erreurs enfantées par l'orgueil de la raison humaine ou par des systèmes produits par des hommes ambitieux ou dissolus. Le zèle de saint Jean Chrysostome n'a épargné aucun sectaire. Qu'ils soient hérétiques ariens, anoméens, sabelliens, marcionites, valentiniens, gnostiques, manichéens, macédoniens, juifs ou païens, le saint apôtre d'Antioche les combattait, tantôt directement dans des conférences publiques, des traités spéciaux ou dans l'exposition d'un chapitre de l'Écriture, tantôt indirectement à l'occasion d'un texte qu'il développa.

Soit par curiosité, soit par conviction, un certain nombre de chrétiens d'Antioche fréquentaient les synagogues et célébraient les jeûnes et les cérémonies juives. Le mal fut donc assez grand pour que saint Jean Chrysostome décide de le combattre en consacrant huit homélies contre les Juifs. Ces discours ont été écrits pour les trois premiers en 386, et pour les cinq autres en 387.

Pour convaincre ces chrétiens indécis, et en même temps pour éclairer les Juifs, il résume toute sa polémique en deux idées principales : Les Juifs ont été réprouvés de Dieu et Jésus-Christ a aboli les cérémonies légales. La religion de Moïse est en effet abolie, le temps de la synagogue est fini, Dieu a rejeté Israël ; une ère nouvelle a commencé, la loi évangélique, fondée sur les mystères de la vie, de la Passion et de la mort du Christ, Fils de Dieu et a remplacé la loi mosaïque avec son culte et ses cérémonies.

